

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN

2215

REVUE

D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

publiée sous la présidence d'honneur de
Monseigneur P. LADEUZE, Recteur magnifique

et la direction de

M. A. CAUCHIE

avec le concours de

MM. H. DE JONGH, P. DELANNOY

J. LEBON et L. VAN DER ESSEN

TOME XIV

I. — ARTICLES, COMPTES RENDUS ET CHRONIQUE.



LOUVAIN

BUREAUX DE LA REVUE

40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Louvain. — Imprimerie CHARLES PEETERS, rue de Namur, 20.

1913

ÉTUDE CRITIQUE SUR LA VIE DE SAINTE GENEVIÈVE

CHAPITRE I^{er}.

HISTORIQUE DE LA QUESTION. (1)

La Vie de sainte Geneviève a de tout temps attiré l'attention des érudits. Comme, dans une de ses recensions, on lit qu'elle a été écrite dix-huit ans après la mort de la sainte, c'est-à-dire vers l'an 520 selon l'estimation ordinaire; elle se présentait comme un des rares documents qui nous restent du v^e siècle. Antérieur à l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, contenant sur les premiers rois mérovingiens des détails qu'on ne trouve pas ailleurs, et offrant de curieux aperçus sur l'état de la capitale de la France pendant les années où se préparaient ses grandes destinées, ce document avait, pour toutes ces raisons, une valeur de premier ordre, rehaussée encore par le charme de la physionomie qui en était le centre. Aussi le *Vita Genovefae* a-t-il été l'objet de nombreux travaux d'érudition et la biographie de la sainte a-t-elle été écrite une multitude de fois.

(1) BIBLIOGRAPHIE : WALLIN, *De sancta Genovefa... disquisitio historico-critico-theologica*. Wittenberg, 1723; CH. KOHLER, *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris, avec deux textes de cette vie* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Fasc. 48.) Paris, 1881; C. NARBEBY, *Quel est le texte de la vie authentique de sainte Geneviève? Étude critique suivie de sa vie authentique et de la traduction.* (Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris, avril 1884. Extrait.) Paris, 1884; B. KRUSCH, *Die Fälschung der Vita Genovefae* dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 1893, t. XVIII, pp. 11-50; L. DUCHESNE, *La vie de sainte Geneviève est-elle authentique?* dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIV, 1893, pp. 209-214; B. KRUSCH, *Das Alter der Vita Genovefae*, dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XIX, 1894, pp. 444-459; B. KRUSCH, MGH, *Scriptores Rerum Merovingicarum*. Tome III. (Contient, pp. 204-238, le texte critique du *Vita Genovefae* précédé d'une préface de l'éditeur.) Hanovre, 1896; cf. L. DUCHESNE, dans le *Bulletin critique*, 1897, 2^e sér., t. III, pp. 473-476; CH. KOHLER, *La vie de sainte Geneviève est-elle apocryphe?* dans la *Revue historique*, 1898, t. LXVII, p. 182-320; C. KÜNSTLE, *Vitae sanctae Genovefae virginis Parisiorum patronae. Prolegomena conscripsit textum edidit C.K.* Leipzig, 1910.

Le premier qui ait édité le *Vita Genovefae*, c'est Surius (1), qui, selon son habitude, en a remanié le texte et dont l'œuvre n'a plus pour nous qu'un intérêt bibliographique. Chiffet a publié un des textes les plus récents et les plus remaniés et c'est seulement en 1643 que l'ouvrage fut mis à la disposition du public lettré sous une forme acceptable dans le tome I^{er} des *Acta Sanctorum*. Bollandus y publiait deux recensions du *Vita* avec une courte introduction critique. Dans celle-ci, le perspicace hagiographe se demandait si l'on était bien en possession du texte original et semblait incliner vers la négative (2). Son contemporain Adrien de Valois, d'autre part, était mis en défiance par certains épisodes de l'ouvrage qui semblaient difficiles à concilier avec ce que nous savons par ailleurs de l'histoire mérovingienne, notamment par ce qui est raconté de Childéric et du siège de dix ans que la ville de Paris aurait soutenu contre ce prince (3). Toutefois, pas plus que Bollandus, Valois ne s'avisait de contester l'authenticité du *Vita*. Mais, vers la fin du xvii^e siècle, le génovéfain Claude du Molinet, dans son *Histoire de sainte Geneviève et de son abbaye royale et apostolique* conservée en manuscrit à la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, ne craignit pas d'émettre l'opinion que l'ouvrage était tout au plus du ix^e siècle, et ce point de vue hardi fut défendu quelque temps après lui par son quasi-homonyme Claude du Moulinet, abbé des Tuileries, dans sa *Lettre critique sur les différentes Vies de sainte Geneviève*, également en manuscrit à la même bibliothèque. Ces deux auteurs partaient d'un faux point de vue en prenant pour le texte original du *Vita Genovefae* une recension de date postérieure, remplie d'interpolations et d'anachronismes (4) : au surplus, leurs livres, n'ayant jamais vu le jour, restèrent sans influence sur la conviction générale.

La question fut enfin portée devant le public par une véhémence

(1) 1536, t. I.

(2) Eademne tamen sit quae est in manibus ingenue fateor mihi non liquere. *Acta sanctorum*, t. I de janvier, p. 137.

(3) *Rerum Francicarum libri VIII*, t. I, p. 317-319. Paris, 1646. Valois, qui fait mourir Geneviève en 511, se demande comment, à l'âge de vingt ans, elle a pu exercer l'influence qu'on lui attribue sur les Parisiens ; il s'étonne du crédit qu'elle aurait eu sur Childéric, qui était païen et qui d'ailleurs demeurait à Amiens, comme Clodion et Mérovée, tandis que Paris n'est devenu capitale qu'après la défaite d'Alaric II : toutefois, il admet la possibilité que Childéric l'ait pris (*quod verum esse potest*.) Je ferai remarquer ici que, Geneviève étant morte vers 502, c'est trente et non vingt ans qu'elle avait lors de l'invasion d'Attila ; nous savons au surplus aujourd'hui les bons rapports du païen Childéric avec l'Église, et nous laissons pour compte à Roricon le prétendu séjour de ce prince à Amiens.

(4) C'est celle qui est à la base de la quatrième famille dans les recherches de M. Kohler, dont il sera parlé plus loin.

dissertation du protestant suédois Wallin, intitulée : *De sancta Genovefa... disquisitio historico-critico-theologica* (1). Wallin, qui travaillait selon l'esprit des centuriateurs de Magdebourg, c'est-à-dire avec une rare absence de sérénité scientifique, affirmait que l'auteur du *Vita Genovefae* était un faussaire du ix^e siècle qui l'avait inventé de toutes pièces ; il n'était pas même certain que la sainte eût jamais existé (*si qua unquam fuit*, p. 35). Wallin alléguait contre l'authenticité divers arguments dont quelques-uns ne laissaient pas d'être spécieux ; il est vrai que lui aussi ne connaissait du *Vita* qu'une rédaction de date postérieure. Il était d'ailleurs très faible dans la réfutation des arguments allégués en faveur de l'authenticité : selon lui, si l'auteur parle une langue mérovingienne, il le fait à dessein pour se donner un vernis d'antiquité et pour mieux tromper le lecteur !

L'opinion de Wallin resta sans écho jusqu'à nos jours et l'auteur paraît avoir été parfaitement oublié. Un seul érudit à ma connaissance, Loening, a cru devoir contester au *Vita* le caractère de source historique pour l'époque mérovingienne (2) : mais il s'est borné à formuler son opinion en passant, dans une note jetée au bas de la page et sans prendre la peine de la justifier.

Tel était donc l'état de la question lorsqu'enfin, en 1881, M. Charles Kohler, se conformant à la recommandation indirecte formulée dès 1643 par Bollandus, ouvrit une voie nouvelle par son *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris* (3). La question était enfin posée dans ses vrais termes : avant toute discussion sur la valeur des récits du *Vita Genovefae*, il fallait commencer par se demander quel était le texte de ce document, duquel on ne possédait pas moins de quatre recensions différant considérablement entre elles. Tant que cette question n'était pas élucidée, toutes les conclusions auxquelles aboutissaient les érudits devaient avoir et méritaient le sort de celles de Wallin : elles laissaient les lecteurs incrédules ou indécis.

M. Kohler, après avoir étudié vingt-neuf manuscrits du *Vita Genovefae*, les classa en quatre familles dont la première représente,

(1) Wittenberg, 1723, in-4^o.

(2) Noch immer wird selbst in kritischen geschichtlichen Werken die Vita S. Genovefae als Quelle angeführt... während doch die spätere Entstehung der Vita nicht gelugnet wird. Je ne sais au juste ce que Loening veut dire par ces derniers mots, car tous ceux qu'il cite (Junghans, Richter, Waitz, Friedrich), admettent l'authenticité, de son propre aveu. LOENING, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. II, p. 6, note. Strasbourg, 1878.

(3) C'est le 48^e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*.

selon lui, le texte le plus ancien, diversement interpolé ou altéré dans les trois autres familles. Dans les manuscrits de la première famille manque notamment le passage racontant que saint Denis aurait été envoyé en Gaule, avec six compagnons, par le pape saint Clément. L'élimination de ce passage suspect, qui ne pouvait avoir été écrit avant le ix^e siècle selon l'estimation commune, faisait disparaître le seul argument sérieux qu'on pût invoquer contre l'authenticité du *Vita* : aussi M. Kohler concluait-il que celui-ci était bien du vi^e siècle. Passant rapidement sur la langue, dont le vocabulaire est selon lui du v^e ou du vi^e siècle, il faisait valoir que le biographe ne connaît que deux miracles opérés sur le tombeau de la sainte, ce qui montrerait qu'il écrit peu après la mort de celle-ci ; qu'il parle de Clovis comme d'un défunt, tandis que Clotilde est mentionnée tout autrement ; que plusieurs des faits relatés par lui trouvent leur confirmation dans Grégoire de Tours ; que, parmi les auteurs qu'il cite, il n'en est aucun qui soit postérieur au v^e siècle, enfin, que tous les noms des personnages mentionnés par lui — un ou deux exceptés — appartiennent au vocabulaire onomastique latin et non germanique.

Le mémoire de M. Kohler atteste de remarquables facultés de critique et témoigne d'un labeur approfondi, mais sur la question du texte primitif, qui domine toutes les recherches relatives au *Vita*, il n'apportait pas de solution définitive. L'auteur, au lieu de s'entourer de tous les manuscrits existants, s'était borné à consulter ceux qui sont conservés à Paris. Il était inévitable dès lors que ses conclusions fussent révoquées en doute le jour où l'on pourrait jeter dans le débat d'autres manuscrits plus anciens et contenant un texte plus autorisé que le sien.

A peine le mémoire de M. Kohler s'était-il répandu dans le public que M. l'abbé Narbey se présenta pour le combattre (1). Il n'invoquait pas d'autres documents que M. Kohler, mais il les classait autrement. Selon lui, M. Kohler s'était servi d'un critère contestable dans la préférence qu'il avait donnée à une recension sur les autres. Cette recension, outre qu'elle n'existe que dans des manuscrits datant tout au plus du xii^e siècle, présente un texte mutilé d'une part et corrigé de l'autre. Le vrai texte se lit dans un groupe de manuscrits dont plusieurs remontent jusqu'au x^e siècle et qu'on reconnaît comme antérieurs à plusieurs indices certains, notamment au cachet mérovingien de leur langue. M. Narbey renverse

(1) NARBÉY, *Quel est le texte de la vie authentique de sainte Geneviève ?* dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, 1884.

donc le classement de M. Kohler et réédite, comme représentent l'original, un des textes que Kohler jugeait interpolés.

M. Narbey ne se laisse pas émouvoir par la présence, dans le texte qu'il préfère, de l'épisode qui affirme l'apostolicité de saint Denis (1) : selon lui, elle est attestée par d'autres témoignages et il n'existe aucune raison qui permette de refuser sa créance au *Vita* sous prétexte qu'il fait envoyer saint Denis par saint Clément.

La querelle entre MM. Kohler et Narbey était passée relativement inaperçue : du moins le public ne s'était pas passionné pour la question, ces érudits ne discutant que sur une priorité de manuscrits et s'accordant d'ailleurs sur l'authenticité du document. Celle-ci sortait même fortifiée du débat dont elle avait été l'objet. M. Narbey faisait valoir pour les manuscrits de sa recension les mêmes arguments qu'avait déjà invoqués M. Kohler ; comme les deux recensions présentaient, somme toute, quant aux faits, une presque absolue identité, il en résultait une présomption des plus favorables à toute la partie de la rédaction qui était commune aux deux familles.

L'authenticité de l'ouvrage, faiblement révoquée en doute auparavant par deux ou trois érudits, semblait donc élevée par la critique au-dessus de toute discussion, lorsque soudain, en 1893, M. Krusch, le savant éditeur des textes hagiographiques de l'époque mérovingienne, lança dans le public sa dissertation dont le titre retentissait comme un cri de guerre : *La Vie de sainte Geneviève est apocryphe* (2).

Pour démontrer sa thèse, M. Krusch se livra sur les manuscrits à un travail approfondi, qui aboutit à un classement tout différent de celui de M. Kohler. Il établit quatre familles, qu'il désigne par les lettres A, B, C, D. La famille qui serait la plus ancienne pour M. Kohler n'est pour lui que B ; il donne la lettre A et le premier rang d'ancienneté au texte édité par M. l'abbé Narbey ; quant à C et à D, ils représentent des remaniements postérieurs dont l'historien n'a rien à tirer. C'est donc sur les manuscrits de la famille A, dont il est parvenu par ses recherches à porter le nombre à treize, que M. Krusch s'appuie pour établir le texte du *Vita*.

Cela fait, reprenant la thèse de Wallin, que d'ailleurs il ne

(1) Je dis l'apostolicité, et non l'identité avec Denis l'Aréopagite. Celle-ci, en effet, est affirmée pour la première fois par l'abbé Hilduin ; le *Vita Genovefae*, tout en faisant de saint Denis un homme du premier siècle et un envoyé de saint Clément romain, ne le confond nullement avec l'Aréopagite et ne prononce pas même le nom de ce dernier.

(2) *Die Fälschung der Vita Genovefae*, dans le *Neues Archiv*, 1893, t. XVIII.

nommait point, et invoquant en partie les mêmes arguments, M. Krusch entreprenait de montrer que l'auteur du *Vita* était un moine de Sainte-Geneviève qui avait écrit après 767, et qui avait tiré de sa seule cervelle tout ce qu'il nous raconte au sujet de la patronne de Paris (1). Son ouvrage était un faux des mieux caractérisés, sans ombre de valeur historique. Pour M. Krusch, comme pour Wallin, le faussaire était un personnage très rusé, qui s'ingéniait à dépister le lecteur désireux de le contrôler. Alors que, dans ses emprunts à Sulpice Sévère, il ne prenait pas la peine de masquer leur provenance, cet auteur du iv^e siècle ne pouvant pas le compromettre si l'on découvrait sa source, il faisait preuve, au contraire, de la plus grande prudence chaque fois qu'il empruntait à Grégoire de Tours. Celui-ci, en effet, n'ayant pas écrit avant 573 et notre homme voulant se faire passer comme ayant pris la plume vers 520, il fallait que les emprunts fussent dissimulés autant que possible pour ne pas trahir l'âge de l'emprunteur (2). Et en même temps, ce personnage, à qui M. Krusch fait honneur d'une *Schlaueit* extraordinaire, est aussi un imbécile, pour lequel notre critique est fréquemment obligé d'employer le mot *Dummheit*. Il écrit les choses les plus absurdes du monde : il dit, par exemple, que la sainte rompait le jeûne du jeudi au dimanche et du dimanche au jeudi, ne s'apercevant pas que cela veut dire qu'elle ne jeûnait jamais. Il ne sait d'ailleurs rien, pas même qu'Arcis est sur l'Aube et non sur la Seine ! Il est tellement stupide que les remaniements de son écrit ont eu pour cause la nécessité de faire disparaître les principales traces de sa *Dummheit* (3). « L'impression que fait l'ouvrage, écrit M. Krusch, est la plus défavorable du monde. Parmi les renseignements qui lui appartiennent en propre, il n'y en a pas un qui ait seulement l'apparence de la vérité. Ce ne sont qu'impos-

(1) En 1885, lorsqu'il publia la deuxième partie de Grégoire de Tours, M. Krusch se bornait à croire que le *Vita Genovefæ* était à peine du vi^e siècle (*Scriptores Rerum Merovingicarum*, t. I, p. 803, note).

(2) Cette précaution, qui suppose chez le faussaire la prévision qu'un jour M. Krusch rechercherait la provenance de ses emprunts, me semble un expédient bien maladroit. N'était-il pas beaucoup plus simple de ne pas emprunter à Grégoire de Tours les quelques expressions qui devaient le dénoncer à la critique perspicace du savant archiviste de Breslau ? Vraiment, pour ne pas s'être avisé de cela, il faut que sa *Dummheit* ait été pour le moins égale à sa *Schlaueit* !

(3) Comparez à ce jugement celui de M. Kohler (*Revue historique*, p. 284) : « J'ajoute encore cette remarque à laquelle on ne contredira pas, je pense : si notre hagiographe est le faussaire qu'on nous dit, ce devait être un homme d'une intelligence hors ligne... et il aura fallu la perspicacité presque surnaturelle de M. Krusch pour démasquer ses artifices. »

sibilités ou du moins qu'in vraisemblances qu'il sert au lecteur » (1).

C'est naturellement la partie du mémoire consacrée à la critique interne qui a d'emblée attiré l'attention des érudits, l'autre ayant un caractère tellement technique qu'elle ne pouvait être discutée avec fruit que par un très petit nombre de spécialistes. Et tout de suite, emboitant sans autre examen le pas à M. Krusch, Wattenbach s'empressa de qualifier le *Vita Genovefæ* d'impudente fiction (*freche Fälschung*) (2). Par contre, M. Krusch rencontra un redoutable adversaire dans Monseigneur Duchesne. Le savant prélat, sans aborder la question de la valeur relative des quatre recensions du *Vita*, estimait que la recension B, c'est-à-dire le texte admis par M. Kohler, se rapprochait le plus de l'original et que ce que la recension A contenait en plus, notamment le passage sur l'apostolicité de saint Denis, était une interpolation. S'étant ainsi débarrassé de l'objection la plus formidable contre l'authenticité du *Vita*, Monseigneur Duchesne réfuta point par point la critique interne de M. Krusch et maintint avec énergie la date traditionnelle donnée par l'hagiographe lui-même (3).

M. Krusch trouva-t-il irréfutables les arguments de Mgr Duchesne contre sa critique interne ? Dans tous les cas, il s'abstint d'y répondre et se cantonna sur le terrain du classement des manuscrits (4). Il lui semblait que, l'antériorité de la recension A étant démontrée, ses conclusions s'imposaient. Et comme, sur ce terrain, il ne rencontra pas de contradiction, il crut pouvoir maintenir ses positions et rompit une nouvelle lance en faveur de sa thèse dans la préface qu'il plaça en tête de son édition du *Vita Genovefæ* (5). Une courte réplique de Mgr Duchesne dans le *Bulletin critique* de 1897 vint clore momentanément le débat. Les positions étaient alors les suivantes : M. Krusch semblait battre en retraite sur le terrain de la critique interne. Par contre, sur celui de la critique externe, c'est-à-dire de l'âge et de la valeur des diverses recensions, il était plus affirmatif que jamais : A était le vrai texte du *Vita Genovefæ*, B n'en était qu'un remaniement de date postérieure, dû à quelque lettré qui s'ingéniait à éliminer les principales absurdités et traces de supposition que présentait le document. Et dès lors, il était manifeste que Mgr Duchesne n'avait obtenu qu'un triomphe apparent. Puisque lui-même admettait que le passage relatif à l'apostolicité

(1) *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 19.

(2) *V. Deutschlands Geschichtsquellen*, 6^{me} édition, 1894, t. II, p. 491.

(3) *La Vie de sainte Geneviève est-elle authentique ?* dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1893, t. LIV.

(4) *Das Alter der Vita Genovefæ*, dans le *Neues Archiv*, 1894, t. XIX, p. 441-459.

(5) *Scriptores Rerum Merovingicarum*, t. III, p. 204-213. (1896.)

de saint Denis ne pouvait être antérieur au VIII^e siècle, il devait, pour défendre l'authenticité du *Vita*, prouver que ce passage ne se trouvait pas dans la rédaction primitive ; en d'autres termes, prouver que c'était B et non A qui offrait cette rédaction. Tant que cela n'était pas fait, M. Krusch restait en réalité le maître du champ de bataille et pouvait, sans sourciller, assister au massacre de la multitude des arguments qu'il avait disséminés en tirailleurs autour de sa thèse. Il n'était possible de le débusquer qu'à condition de reprendre l'examen de ses quatre familles de manuscrits et d'en contrôler le classement à la lumière de cette enquête : tâche rebutante et laborieuse qui ne devait séduire personne.

Un homme toutefois semblait appelé à l'entreprendre, ayant fait lui-même sur les manuscrits le travail de classement auquel M. Krusch avait procédé après lui : c'était M. Charles Kohler. Après avoir gardé le silence pendant cinq ans, il se décida enfin à réparaître dans l'arène, et ce fut, sinon pour refaire sur nouveaux frais son enquête de 1881, du moins pour défendre vigoureusement le classement qu'il avait lui-même adopté (1).

M. Krusch avait invoqué en faveur de A trois arguments : l'âge de ses manuscrits, antérieurs d'un siècle environ à celui des plus anciens de la famille B, la langue, qui avait le cachet de la latinité mérovingienne alors que B se trahissait comme remanié à l'époque de la renaissance carolingienne, enfin, les différences de rédaction d'un certain nombre d'épisodes. M. Kohler n'eut pas de peine à écarter le premier argument, dont déjà Mgr Duchesne avait fait justice. En ce qui concerne la langue, il accorde que le parler de A est plus incorrect et celui de B plus châtié, mais il ne veut pas qu'on puisse tirer de là un argument en faveur de la priorité de A. Selon lui, un ouvrage écrit vers 520 pouvait avoir conservé en partie la latinité plus correcte de l'époque impériale. La langue du *Vita Genovefar*, à son sens, était celle que pouvait posséder au début du VI^e siècle un clerc instruit dans les écoles épiscopales ; c'est, au point de vue grammatical, celle des hagiographes de la seconde moitié du V^e siècle, et elle ne surprendrait pas sous la plume d'un Eucher ou d'un Constance. (2)

Quant au troisième argument de M. Krusch, M. Kohler, élargissant le terrain du débat, s'attachait à montrer la supériorité de B sur A, d'une part par l'excellence du texte de B, qui est par endroits incontestable, de l'autre par le fait que partout où A s'écarte de B en

(1) *La Vie de sainte Geneviève est-elle apocryphe ?* dans la *Revue historique*, 1898, t. LXVII, pp. 282-320.

(2) KOHLER, *o. c.*, p. 285.

donnant des détails en plus, on se trouve en présence d'interpolations manifestes qui tantôt sont des hors d'œuvre oiseux, tantôt gâtent le texte en le rendant inintelligible ou ridicule.

La démonstration de M. Kohler, rigoureusement menée et contenant, à côté de considérations purement littéraires n'ayant qu'une valeur subjective, certaines preuves précises et incontestables des leçons meilleures de B, a impressionné favorablement les critiques. Dans les *Analecta Bollandiana*, où l'on juge de si haut et avec une si belle fermeté toutes les productions de la littérature hagiographique, le R. P. Albert Poncelet, un grand admirateur de M. Krusch, estime la recension A gravement compromise par le travail de M. Kohler et ajoute : Je ne vois pas trop comment M. Krusch parera ce coup droit porté à sa thèse (1). Et un critique allemand, M. Künstle, se persuade que M. Krusch lui-même a été convaincu par l'argumentation de son contradicteur, puisque, publiant au tome IV des *Scriptores Rerum Merovingicarum*, en 1902, un *post-scriptum* au tome III, il la passe totalement sous silence (2).

Quoi qu'il en soit, on eût pu croire que M. Kohler restait maître du champ, puisque pendant douze ans M. Krusch n'y a plus répondu. Mais voici que soudain, en 1910, un nouveau champion descend dans la lice.

Ce preux chevalier est M. Künstle, qui vient de publier chez Teubner une nouvelle édition du *Vita Genovefae*. Pour en établir le texte, il écarte avec la même décision A et B, et il prend pour base une recension C jusqu'à présent dédaignée par tous les érudits, qui la croyaient de date postérieure (3).

Cette recension, incontestablement, méritait mieux que le dédain, puisque comme le montre l'éditeur, elle est conservée dans les deux plus anciens manuscrits que nous possédions du *Vita Genovefae*. L'un de ces manuscrits est un passionnaire de la bibliothèque de Karlsruhe ; il provient de l'abbaye de Reichenau et fut écrit à la fin du VIII^e ou au commencement du IX^e siècle (entre 784 et 846).

L'autre est un passionnaire de la bibliothèque de Vienne en Autriche, provenant de Salzbourg ; il est de la fin du VIII^e siècle et pourrait avoir été apporté dans ce pays par Arn, devenu archevêque de Salzbourg en 785 (4). Ces deux manuscrits supposent un arché-

(1) *Analecta Bollandiana*, 1898, t. XVII, p. 369.

(2) KÜNSTLE, p. XXVII de l'ouvrage cité à la page suivante.

(3) « Ce document n'offre aucun intérêt au point de vue historique. » KOHLER, *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, p. CVII. « Diese Uebersetzung verdient gar keine Beachtung. » KRUSCH, *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 47.

(4) V. la description détaillée de ce manuscrit par *Vielhaber*, *Analecta Bollandiana*, 1907, t. XXVI, p. 33-65.

type dont il serait difficile de placer la confection plus bas que le premier tiers du VIII^e siècle : aucun autre manuscrit du *Vita* ne peut se vanter d'une provenance aussi ancienne.

A coup sûr, c'est le cas de le répéter ici, l'antériorité des manuscrits C sur A et B ne prouve pas à elle seule qu'ils contiennent la rédaction primitive. Il peut arriver souvent qu'un manuscrit de date récente soit la reproduction directe du texte original et que la multitude des manuscrits plus anciens contienne en réalité une recension plus jeune. J'en trouve un exemple concluant dans mon expérience personnelle. Il y a une quarantaine d'années, je découvris dans un manuscrit du XVII^e siècle, conservé à l'abbaye d'Averbode, un texte de la chronique d'Heriger et d'Anselme meilleur que tous ceux du XII^e et du XIII^e siècle, qui avaient servi à constituer l'édition critique de Koepke au tome VII des *Monumenta Germaniae historica*. Ma démonstration de ce point est acquise, de l'avis de Waitz, de Wattenbach et de M. l'abbé Balau. Il ne serait donc pas impossible que, tout en étant consignée dans le plus ancien manuscrit connu, la recension C fût en réalité plus jeune que celle des manuscrits moins anciens. Et tout ce que prouverait l'existence des deux manuscrits allégués par M. Künstle, c'est que la recension C est beaucoup plus ancienne qu'on ne se l'était figuré jusqu'aujourd'hui.

Mais M. Künstle invoque un autre argument. Partout où A et B disent des choses invraisemblables ou seulement difficiles à admettre, C offre une version qui ne présente ni invraisemblance ni difficulté. Dans C manque la fausse définition du pélagianisme, le nom de Cellomeris donné à l'enfant ressuscité, le siège de Paris pendant dix ans, la date assignée à la composition du *Vita*, et d'autres détails encore. La conclusion de M. Künstle est que C, conservé dans les plus anciens manuscrits et présentant la version la plus acceptable du *Vita Genovefae*, nous offre, sinon le texte original dans son entière pureté, du moins la recension qui s'en rapproche le plus.

Cette thèse a déjà rallié plus d'une adhésion. M. Van der Essen considère la discussion de M. Künstle comme un modèle et la question comme tranchée en faveur de C (1). Selon M. Poupardin, rien ne s'oppose à ce que la rédaction C remonte au VII^e et même au VI^e siècle (2). Quant à la brève et faible réponse de M. Krusch, elle trahit plus de colère contre un audacieux contradicteur que de con-

(1) VAN DEN ESSEN, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1911, t. XII, p. 293-294.

(2) « Il résulte des consciencieuses recherches de M. Künstle que l'original de la Vie remonte bien au VI^e siècle. » P. de C., dans la *Revue critique*, 11 mai 1912, p. 374.

« Rien ne s'oppose à ce que la rédaction C de la vie de sainte Geneviève remonte au VII^e ou même au VI^e siècle. » R. POUPARDIN, dans *Le Moyen âge*, 1910, pp. 347-348.

fiance dans la solidité de sa propre thèse. Il est dans tous les cas remarquable qu'un érudit si combatif n'ait jusqu'ici opposé au vigoureux assaut de M. Künstle que quelques considérations sur des détails accessoires, agrémentés de personnalités d'assez mauvais goût. (1)

Faut-il donc se rallier à la thèse de M. Künstle, et considérer la question comme définitivement tranchée cette fois ? Je ne le pense pas. Un nouvel examen du sujet m'a amené à des conclusions personnelles que je crois mieux fondées que celles de mes prédécesseurs. Je demande au lecteur la permission de les lui exposer dans les pages qui suivent.

CHAPITRE II.

QUEL EST LE VRAI TEXTE DU *Vita Genovefae* ?

Avant de raisonner sur la valeur du *Vita Genovefae*, il importe de résoudre la question d'identité. Où faut-il en chercher le texte original, ou du moins celui qui se rapproche le plus de l'original ? Dans l'état actuel, il n'existe pas moins de trois recensions pour lesquelles cette qualité est revendiquée contradictoirement : ce sont celles qui sont représentées respectivement par les familles A, B et C. La première a été publiée par Bollandus, puis par Narbey et enfin par M. Krusch ; la seconde par M. Kohler et la troisième par M. Künstle. Une édition critique, dont l'auteur eût tenu compte de toutes les recensions, n'existe pas, M. Kohler, qui en avait conçu le plan, n'ayant pas dépouillé tous les manuscrits, et M. Krusch ayant systématiquement négligé de tenir compte des manuscrits étrangers à la famille A. Il est utile d'en prévenir le lecteur, qui pourrait, en voyant l'*apparatus criticus* de l'édition Krusch, se convaincre que ce texte est définitif. Il aurait dû l'être, mais en ce qui le concerne, le programme de la collection des *Scriptores Rerum merovingicarum* n'a pas été rempli.

La faute en est aux idées préconçues de M. Krusch. Ayant décidé (à tort ou à raison, il n'importe) que A représentait la plus ancienne recension du *Vita*, il en a conclu qu'il pouvait se passer des autres. Erreur grave. N'est-il pas évident, même si l'on admet la supériorité revendiquée pour A par M. Krusch, que les autres

(1) *Neues Archiv.*, XXXVI, p. 569. Entre autres aménités décochées à M. Künstle je note ce trait final : « Nichts hätte mich mehr gekränkt als eine Zustimmung von dieser Seite » (p. 571). On n'est pas plus courtois.

recensions et en particulier B pouvaient apporter plus d'une fois des contributions précieuses à l'établissement d'un texte critique ?

Voici quelques exemples incontestables.

A 14 et 47 contient deux passages qui sont en partie calqués sur des passages correspondants de Sulpice Sévère. Or, dans tous les deux, la leçon de B est plus conforme au modèle que celle de A. Là où Sulpice Sévère a écrit *postera die*, B 14 est seul à lire *postera die*, tandis que A et D portent *post pridie* et C, *altera die*. Là où Sulpice avait écrit *egestus est*, B 44 seul redit *egestus est*, tandis que A et D portent *ejectus est* et que C ne ressemble plus à la source. Ici, aucun doute n'est possible : B est plus fidèle à l'original que A (1).

Il en est de même, selon moi, de A 18, où un porcher parle d'une truie qu'il suivait à la trace : *dum suis vestigium ob pastum vagantis legerem*. Cette leçon excellente est celle de la recension B ; dans A *pastum* est devenu *partum*, qui ne présente guère de sens. Ne fallait-il pas, tout au moins, mettre le lecteur en présence des variantes ? Pour ne l'avoir pas fait, en cette rencontre et en beaucoup d'autres, l'édition Krusch ne peut pas prétendre au titre de définitive.

Mais ce n'est pas tout. A côté de l'exclusivisme qui permet à M. Krusch de n'opérer que sur les manuscrits de la seule famille A, je constate qu'au sein de celle-ci il crée des inégalités qui ne sont pas faciles à justifier. Des quatre classes en lesquelles il divise les treize manuscrits de cette famille, c'est, à l'en croire, la première qui l'emporte de beaucoup sur les trois autres, et des deux manuscrits qui la composent, le premier, 1a, est bien meilleur que le second, 1b. Il est tellement excellent selon M. Krusch que, même lorsqu'il est contredit par les douze autres, c'est sa leçon qu'il faut préférer. Peu s'en faut qu'on ne nous dise que l'édition critique du *Vita Genovefæ* repose sur ce seul manuscrit.

Tout cela ne laisse pas d'inquiéter le lecteur, et l'inquiétude redouble lorsqu'on apprend les raisons qui font décerner un tel brevet de supériorité à la classe 1 en général et à 1a en particulier.

Écoutez la première : *Hi duo (sc. codices) quomodo super reliquos libros emineant, ex loco 56 intelligi potest.*

Voyons ce passage (56 du *Vita*). Il se lit fort diversement dans les manuscrits. Il y est question de criminels auxquels le roi Clovis fait grâce à la demande de Geneviève, et voici comment la chose est racontée dans ces diverses recensions.

(1) V. KOHLER, *Revue historique*, p. 293.

Nam et gloriose memorie Chlodovechus rex bellorum jure tremendus crebro pro dilectioneisui in ergastulo retrusis indulgentiam tribuit et pro criminum animadversione saepe culpabiles

A	B
porro in exemplo mense 2b 3b.	
porro in extento mense 2a.	
porro jam ex Nemetodorensi 1a, 1b.	
incolomes Genovefa supplicante dimisit	immunes a suppliciis Gelovefa supplicante dimisit (1).

Il y a ici évidemment un passage corrompu, que déjà les copistes de B n'ont pu lire et ont par conséquent tout bonnement sauté.

S'il est permis de faire une conjecture, je proposerai de lire : *porro jam extento ense*, c'est-à-dire : Clovis, à la demande de sainte Geneviève, a fait grâce à des coupables au moment où le glaive était déjà levé sur leur tête.

Quant à la leçon *jam ex Nemetodorensi*, qui transporte d'enthousiasme M. Krusch, elle n'est autre chose qu'une fantaisie de copiste aux abois. Outre qu'il serait comique de faire appeler Geneviève la *Nanterraise* par son biographe (passe pour la *Paimpolaise* de Théodore Botrel !) il y a une tautologie à écrire : *culpabiles porro jam ex Nemetodorensi incolomes Genovefa supplicante dimisit*, car si les coupables sont déjà sauvés « de par la Nanterraise » il est inutile d'ajouter qu'ils le sont « grâce aux supplications de Geneviève ».

La leçon introduite dans le texte du *Vita* par M. Krusch, sur la foi des deux seuls manuscrits de la classe 1, contredits par les onze autres, est donc loin de prouver la supériorité de la classe 1 ; elle prouve seulement la complaisance de M. Krusch pour des hypothèses aventureuses (2).

Une autre preuve de la supériorité de la classe 1 serait, d'après M. Krusch, son orthographe plus défectueuse et partant plus rapprochée du latin de la décadence mérovingienne. Mais la question est précisément de savoir si le *Vita Genovefæ* date de la décadence mérovingienne, ou s'il n'est pas plutôt des environs de 520. Il fallait commencer par établir que le *Vita* est postérieur à 757 pour pouvoir donner la préférence à des manuscrits présentant — s'ils la présentent ! — l'orthographe de 757 ! Et c'est un singulier

(1) C ne contient pas le passage. D donne une paraphrase : *liberos abire permisit et securitati restituit.*

(2) Cf. KOHLER, dans la *Revue historique*, p. 289.

paralogisme que de supposer la question résolue, et de donner un démenti à onze manuscrits sur la foi de deux autres hypothétiquement considérés comme meilleurs !

Le procédé de M. Krusch est d'ailleurs l'arbitraire même.

Il arrive que sa classe 1 présente des leçons grammaticalement plus correctes que celles des trois autres classes. Que fait alors M. Krusch ? Il lâche tout simplement la classe 1 et adopte la leçon des autres manuscrits, attendu, toujours, qu'il a décidé que les leçons les plus incorrectes sont aussi les plus authentiques.

Voici un exemple.

A 39. Sainte Geneviève revient d'Arcis-sur-Aube à Paris *navali evectione*. C'est la leçon de 1a, de 1b, de 2a, de 2b (*vectione* 2c). Voilà donc les deux premières classes unanimes à donner une leçon correcte, tandis que la mauvaise leçon *effectione* n'est offerte que par les deux manuscrits de la troisième classe. Le croirait-on ? C'est cette fois celle-ci qui fera loi pour M. Krusch, et *effectione* pénétrera dans son texte en dépit des meilleurs manuscrits.

Autre exemple.

A 20. *Quae* (Genovefa)... *ad Genesium presbyterum properans direxit lacessevitque eum, quatenus basilicam in suprascripti martires honorem construerent cui et de calcis quas Deus providerat indicavit*. Je passe sur *lacessevit* et sur *martires*, que M. Krusch n'obtient qu'au moyen de son procédé ordinaire de sacrifier tous les manuscrits de sa famille A au seul 1a (encore celui-ci lui donne-t-il *lucessevitque*) mais je fais remarquer le *calcis*. Cette fois, c'est 1a qui donne la leçon correcte *calcibus*, d'accord d'ailleurs avec deux autres manuscrits, tandis qu'un quatrième porte *calce*. Pourquoi donc M. Krusch a-t-il préféré *calcis* qui est donné par trois autres manuscrits ? Toujours pour la même raison que d'après lui la leçon la plus incorrecte est nécessairement la meilleure.

De même A 23, il est parlé d'une jeune fille qui souffre *paralisis egritudine*. C'est la leçon correcte donnée par 1a et 1b. Mais les autres manuscrits lisent *paralisi egritudine*, faisant de *paralisi* un adjectif, et c'est cette vicieuse leçon que M. Krusch adopte, en dépit de sa première classe ! Foin de 1a, s'il lui arrive de se laisser battre en incorrection par des manuscrits de qualité inférieure ! Dans ce cas, il sera mis en pénitence, et c'est eux qu'on lui préférera !

Au surplus, est-il vrai, abstraction faite de l'orthographe, que 1a ait sur tous les autres manuscrits la supériorité absolue qu'il plaît à M. Krusch de lui attribuer ? Il est permis d'en douter après avoir pris connaissance des exemples suivants.

A 39 (B 38), il est parlé d'un miracle par lequel, pendant la navigation de sainte Geneviève sur la Seine, furent sauvés ses onze vaisseaux. Le mot *undecim* est donné par toute la famille B et par onze manuscrits de la famille A ; seuls, 1a donne *eundem* qui n'a pas de sens, et 1b *ejusdem* qui n'en a pas davantage. Cette fois, M. Krusch lui-même lâche sa classe 1.

A 17 relate que saint Denis fut martyrisé à quatre milles de Paris : *in quarto ab eadem urbe martirium consummavit*. C'est la leçon de dix manuscrits, contre *quarta* qui est donné par 1a et par deux autres. M. Krusch, sur la foi de ceux-ci, admet dans son texte *quarta*, sans tenir compte de ce fait qu'ailleurs le biographe compte par milles (A 1) ou par stades (A 45) c'est-à-dire à la manière classique, et non par lieues à la gauloise.

Dans le même passage, A 17, le *Vita*, immédiatement après *martirium consummavit*, continue en ces termes : *ut comperi juxta traditionem seniorum vel revelationem passionis sue*. Au lieu de *revelationem*, un seul manuscrit porte *relationem* ; comme c'est son cher 1a, M. Krusch n'hésite pas à le suivre en dépit de tous les autres, et il introduit dans son texte un mot qui va altérer gravement, on le verra plus loin, la signification du passage relatif à l'apostolicité de saint Denis.

A 18. Sainte Geneviève engage les habitants à se cotiser pour bâtir l'église de Saint-Denis : *ut faciat unusquisque vestrum contationem*. Cette leçon est celle de dix manuscrits, mais M. Krusch préfère *consolationem*, qui est dans 1a et dans deux autres et qui constitue une bévue manifeste.

Dans le même chapitre, les gens répondent à sainte Geneviève : « Nous n'aurons peut-être pas le moyen de bâtir, car la chaux nous manque. *Deerunt forsitan parvitati nostre vires aedificandi*. Cette leçon est celle de la plupart des manuscrits. M. Krusch lit avec 1a : *Erant forsitan parvitate nostre vires aedificandi*. Malgré le tour interrogatif que M. Krusch donne à la phrase par sa manière de la ponctuer, elle reste dépourvue d'à propos ; *erant* est mauvais et ne répond à rien.

On le voit, sans vouloir contester le rang que M. Krusch assigne à 1a, on est obligé de diminuer dans une bonne mesure les éloges exagérés dont il comble ce codex et son frère 1b (1).

Une autre source plus grave encore d'erreurs, c'est l'arbitraire des procédés et la bizarrerie des conjectures. Voici un chapitre entier qui est irrémédiablement gâté par l'éditeur : c'est le cha-

(1) Haec igitur classis non satis laudanda est textumque purum si nunc primum proferre successit, ejus ope id effectum est. *SRM*, t. III, p. 211.

pitre 48, que je dois commencer par rétablir d'après les manuscrits de la classe 1 :

Per idem tempus (Genovefa) stans in aditu domus suae, vidit puellam pretereuntem ampullam in manu gestantem. Quam cum ad se vocasset, interrogat quid ferret. Ad illa inquit : Ampullam apud liquamen quod mihi paulo ante a negotiatoribus venundatum est. Porro Genovefa conspicata generis humani adversarium in ampulle ore sedentem, comminans insufflavit in eum statimque pars de ipsius ampulle ore fregit ac cecidit. Tunc enim demum, signata creatura, abire hominem jussit.

Ce passage présente deux difficultés ; d'une part, *ampullam apud liquamen*, de l'autre, *hominem* pour désigner le personnage qui apparaît quelques lignes plus haut comme une jeune fille. Parlons d'abord du premier. Certains manuscrits de la recension Kohler donnent *ac liquamen*, d'autres *cum liquamine*. Dans tous les cas, le sens est clair : il s'agit d'une fiole contenant du jus ou de l'huile. Mais M. Krusch ne se contente pas d'une explication si simple. Lisant dans son 1a *apulliquam*, leçon évidemment tronquée (1), il imagine de corriger en *apuliquam*, et se procure de la sorte un adjectif de sa façon qui doit être l'équivalent d'*apulicam*, si bien que la jeune fille est censée répondre à sainte Geneviève qu'elle porte une fiole d'Apulie ! Cette mirifique réponse, dont se sont déjà amusés les critiques, a un double avantage : d'une part, elle introduit dans le domaine de l'archéologie les fioles apuliques, jusqu'ici ignorées des connaisseurs ; de l'autre, elle aide à rendre le texte plus incorrect, puisqu'elle nous met devant *ampullam quod mihi venundatum est*.

L'autre difficulté fournit à M. Krusch l'occasion de faire une fois de plus apprécier son ingéniosité d'éditeur. On a vu que le personnage qui porte la fiole « apulique » est d'abord une *puella*, puis un *homo*. Cela n'a rien qui doive choquer. Dans la langue mérovingienne, on employait *homo* pour désigner un individu du sexe féminin, et le fameux débat du concile de Maçon, sur lequel il a été écrit tant d'âneries, roulait précisément sur la licéité de cet usage (2). M. Krusch, qui paraît ignorer cette particularité, s'est vu obligé à torturer son texte pour éviter de présenter au lecteur cette *homo*.

(1) Je dis que la leçon originale est *ampullam apud liquamen*, et j'admets que *apud* a ici le sens de *cum*, de même que *cum* est souvent pris dans les textes mérovingiens pour *apud* (par exemple Grégoire de Tours, *Glor. Mart.*, 63, *Glor. Conj.* 99, *infra*; *Hist. Franç.*, III, 33).

(2) V. G. KURTH, *Le Concile de Maçon et les femmes*, dans la *Revue des questions historiques*, 1892, t. LI, 556-560.

De *puella* il fait *quemdam*, qui est à la vérité dans trois de ses manuscrits, mais par suite d'une correction manifeste, le correcteur ne comprenant plus l'usage dont je viens de parler, et qui était déjà tombé en désuétude au x^e siècle; de *quam* il fait *quem*, de *il/a* il fait *ille*. Et il parvient ainsi à effacer une des particularités les plus curieuses de son texte, bien mieux, une des preuves les plus éclatantes de la supériorité de sa classe 1, puisqu'elle est seule à avoir gardé la trace irrécusable d'ancienneté que constitue l'emploi de *homo* au féminin.

Je conclus de tout ce qui vient d'être dit :

- 1) Qu'il est difficile d'avoir une entière confiance dans le texte édité par M. Krusch à l'aide des procédés que je viens de signaler;
- 2) Que le *Vita Genovefae* a été rédigé dans une langue moins correcte que celle de l'édition Krusch; que rien ne permet de dire que cette langue est le latin de la décadence mérovingienne, et qu'elle se rapproche de celle que nous verrons écrire un demi-siècle plus tard par Grégoire de Tours;
- 3) Que, pour retrouver le texte primitif du *Vita*, il y a lieu de tenir compte de tous les manuscrits et surtout de ceux de la famille B, au lieu de se borner à ceux de la famille A

* * *

Une fois le texte du *Vita Genovefae* débarrassé des exagérations orthographiques que M. Krusch a trouvé bon d'y introduire, on s'aperçoit que la recension A présente en somme avec la recension B, quant à la langue, des affinités notables au regard de C, qui constitue une rédaction absolument différente. Cette langue est mérovingienne; celle de C est dépouillée de tout cachet de ce genre. La langue de A et de B contient des expressions que l'on retrouve sous la plume de Grégoire de Tours et de ses contemporains, et qui sont propres au v^e siècle. Telles sont, par exemple : *judicare* dans le sens de *mouvoir* (A 25) *reddere excusatum* (A 43 B. 41), qui se disait du coupable qui s'était réfugié dans une église et que celle-ci rendait à son maître après avoir obtenu sa grâce, *vestem mutare* pour désigner l'entrée d'une femme en religion (A 28 B 26), *natalis Calicis* dans le sens de jeudi saint (A 34 B 32). Il y a là toute une série de savoureux termes caractéristiques d'une époque, que l'on ne retrouvera pas dans C. Dira-t-on que C a gardé la leçon primitive, et que A et B l'ont altérée ? Mais non : il suffit de rapprocher les deux rédactions pour constater que celle de C est un remanie-

ment moderne qui a effacé le trait caractéristique et l'a remplacé par des linéaments vagues et flous.

On va en juger.

A 25. Novem annis ita erat paralysis egritudine adflicta ut nequiverit cujusquam judicare compagem membrorum.

A 28 B 26. Puella quaedam nobilis et jam desponsata nomine Caelinia, ut comperit tantam gratiam a Christo Genovefe conlatam, petiit sibi ab ea vestem mutari.

A 34 B 32. A die sancto epyphanie usque ad natalem calicis, quod est Domini coena.

A 43 B 41. Servum reddidit excusatum.

C 20. Jam novem fere annos ita paralitici erat humoris dominatione penetrata, ut ad nullum prorsus posset membrorum compagem (1).

C 23. Adulescentula quaedam et valde jam nobilis nomine Cilinia cuiusdam etiam puero sponsaliorum obligatione pollicita, petiit ad sanctam Genovefam ut sibi religiosi habitus indumenta mutaret.

C 28. A sancto Epiphaniae die usque in Pascha, id est caena domini.

C 35. Servum culpae vinculo reddidit absolutum.

Le lecteur aura remarqué que dans ces remaniements non seulement le cachet mérovingien des expressions a disparu, mais que dans trois passages sur cinq le sens même en a été gravement altéré. Les passages soulignés de C 20 et de C 23 n'ont pas même de sens quelconque, et quant à C 28, qui ne voit que si les mots *quod est Domini coena* se justifient après *natalis calicis*, qui est rare et peu connu, ils n'ont pas la moindre raison d'être après *Pascha*, qui n'avait pas besoin d'interprétation, sans compter que l'interprétation est elle-même une bévue. Le *natalis calicis*, ce n'est point le jour de Pâques, c'est le jeudi saint : le remanieur, dans sa manie de retoucher, ne s'est pas aperçu qu'il introduisait un contresens dans le texte.

Ce n'est d'ailleurs pas à la seule suppression des tournures mérovingiennes que se trahit l'infériorité de C. Il me sera permis de noter encore dans AB l'expression toute mérovingienne de *lectio*

(1) On est étonné de voir M. Künstle soutenir que ce passage inintelligible est du « très bon latin du moyen âge » dont A, qui n'a plus compris le passage selon lui, aurait fait *ut nequiverit cujusquam judicare compagem membrorum* en s'aidant de Grégoire de Tours *De Virt. Mart.*, II, 3. M. Künstle aurait bien fait de laisser à M. Krusch la spécialité de ces rapprochements hasardeux faits sur la foi d'une expression identique, empruntée par l'un et l'autre écrivain au vocabulaire usité de leur temps. Pour le reste, c'est le texte de A 25 qui est du bon latin mérovingien, et ce que C 20 y substitue n'est d'aucune langue.

dans le sens de *texte* ; elle reparait fréquemment dans le *Vita Genovefae* d'une part et dans Grégoire de Tours de l'autre.

Vita Genovefae.

Grégoire de Tours.

A 17. Docet nos lectio quod primus episcopus Romae...

A 25 (B 23). In Lugdunensi oppido quid miraculi per eam Dominus fecit, edicere series lectionis expostulat.

A 42 (B 41). In Aurilianensium urbe quid miraculi per eam gestum sit, ordo lectionis exposcit.

A 44. Quem etiam colafizatum ab angelo lectio tradit.

Hist. Franc. I, 10 : huic inseram lectioni.

Ibid., II, 37 : Nomen lectioni non indidimus.

Ibid., III, 19 : huic inseram lectioni.

Glor. Mart., 40 *infra* : hos versiculos inserui lectioni.

Ibid., 46 : Lectio certaminis narrat.

Glor. Conf., 108 : De transitu ejus est apud nos magna lectio.

Virt. Mart., I, 21 : Non credo haberi superfluum si inseratur lectioni.

Plus d'un passage se caractérise comme un remaniement manifeste de AB. Quand ceux-ci disent de Nanterre : *septem fere milibus a Parisio (Parisius) urbe abest* et que C dit : *septem fere milibus a Parisius urbe est constituta*, il apparait manifestement que la première rédaction est l'originale, et que l'autre n'est que la prétentieuse correction d'un remanieur voulant trouver mieux. Ces passages sont nombreux dans C et on fatiguerait le lecteur à les relever.

Le passage C 23 cité plus haut mérite encore une autre observation. *Adulescentula quaedam et valde jam nobilis nomine Cilinia cuidam etiam puero sponsaliorum obligatione pollicita*. Qu'est-ce qu'une adolescente déjà très noble ? Ce passage n'a pas de sens dans C, où *nobilis* est pris dans le sens de noble ; il est, au contraire, parfaitement clair dans A et dans B, où *nobilis* a la même valeur que *nubilis* et où on lit : *Puella quaedam jam nubilis et jam desponsata* (1).

C 24 (A 30 B 28) écrit : *Quodam item tempore accidit, ut Parisiis ei duodecim simul animae, quae graviter a daemonio vexabantur, pariterque offerrentur*. Ce passage est bizarre par l'expression

(1) Comme l'archétype portait *nobilis* (= *nubilis*) il en est résulté chez les copistes de grandes confusions. Les uns ont supprimé le premier *jam* et semblent avoir pris le mot dans le sens de noble, les autres, comme les deux manuscrits de la classe 1, ont remplacé *jam* par *fuit*, ne voyant pas que la phrase avait déjà son verbe *petiit* placé plus loin ; le copiste de C, lui, a produit une *adolescente déjà très noble* ou, au choix, une *adolescente déjà très nubile* : l'un des deux termes ne valent pas mieux que l'autre !

inattendue *animæ*, qui est mal amenée dans le sens de *personnes humaines*. Il s'explique, au contraire, le mieux du monde dans la rédaction de A et de B, qui lisent unanimement : *Factum est ut in Parisius propria urbe offerentur ei inter viros et mulieres XII anime*. L'expression se retrouve en italien (fra uomini e donne dodici persone) et correspond au français : *tant hommes que femmes*. Le copiste de C ne l'a pas comprise, mais en gardant *animæ* il a permis de reconnaître la provenance de son texte.

C 5. La mère de Geneviève va un jour à l'église et dit à sa fille de *dormire mane ac domi residere*. Cette bizarre recommandation a besoin d'être rapprochée du texte de A et de B, où à la place de *dormire mane* on lit *domi remanere*. Voilà qui est clair, et il n'est pas besoin d'insister pour montrer que la leçon de C résulte d'une bévue de copiste.

C 6. Les recensions AB, parlant de la consécration de Geneviève et de deux autres religieuses plus âgées qu'elle, disent : *que cum juxta numerum (etatem B) annorum ad consecrandum offerentur*. On lit dans C : *Quas cum juxta annorum promoveret Genovefa*, ce qui ne veut rien dire et prouve qu'un mot essentiel a été sauté.

C 7 (A 9 B 7). Il me suffira de mettre en regard C et AB pour faire éclater une fois de plus le caractère défectueux de C.

Sainte Geneviève a été fort malade et trois jours elle est restée comme morte.

A.

*Que cum denuo corporalem fuisset
adepta sanitatem, profitebatur se in
spiritu ab angelo in requiem justo-
rum deducta et ibi se vidisse parata
diligentibus Deum premia, que incre-
dibilia apud infideles habentur.*

*Pluribus namque in hoc seculo vi-
ventibus secreta conscientiae manifes-
tissime declarabat, quod propter adro-
gantes silere satius quam emulantibus
innotescere, qui ingentem devotionem
habent detrahendi.*

C.

*Quae cum corporalem denuo sani-
tatem opitulante Dei misericordia
fuisset indepta, multa sibi in spiritu...*

*...
...
... quibusdam spiritualibus est professa,
quae propter incredulorum oblocu-
tionem invidiamque jactantiae non
necesse est enarrari.*

Les points de suspension que je place dans le texte de C attirent l'attention du lecteur sur la grave lacune qui en défigure totalement le sens. Le remanieur a été ici d'une distraction presque impardonnable.

Ce même chapitre contient une autre particularité très digne d'attention. L'hagiographe nous dit que les femmes de Paris, per-

suadées par la sainte, s'assemblent pendant plusieurs jours dans le baptistère, jeûnant et priant. Ce trait si net, si pris sur le vif, est effacé dans C, qui écrit selon sa manière vague et imprécise : « Les femmes de Paris, écoutant le conseil de sainte Geneviève, placent leur espoir dans la miséricorde de Dieu. » Cela ne valait pas la peine d'être dit. Il me semble bien évident que A parle en témoin et C en remanieur.

C 9 (A 12 B 9). Geneviève dit aux Parisiens de ne pas quitter leur ville pour se réfugier ailleurs. AB porte : *Nam illas civitates quas esse tutiores credebant gens irata vastaret, Parisius vero*, etc. Cela est parfaitement clair, mais devient du galimatias dans C : *nam civitates vero illas, quarum munitionem nitebantur expetere, aiebatque eis quoniam gravioris belli impetu immanius essent qua-tiendae*. Le remanieur n'a pas vu que de *nam* et de *vero* l'un est de trop, et il a laissé suspendu en l'air son accusatif *civitates illas* en sautant par étourderie *gens irata vastaret* pour recommencer sa phrase avec un autre tour. Personne ne soutiendra, je pense, que c'est l'inverse qui est vraie, et que AB soit une correction de C.

La rédaction C se caractérise encore par l'absence de certains détails qu'on trouve dans A et dans B. Sont-ils ajoutés au texte primitif par A et par B, ou en sont-ils retranchés par C? Cette dernière supposition est la seule qui satisfera le lecteur après examen des passages suivants.

C 10 (A 13 B 10). L'archidiacre d'Auxerre qui paraît au moment où les Parisiens veulent faire un mauvais parti à sainte Geneviève leur dit dans AB : Prenez garde, c'est une sainte, saint Germain la tient pour telle, et voici les *eulogies* qu'il lui lègue et que je suis chargé de lui remettre. Dans C il leur dit : « J'ai souvent entendu saint Germain la louer. Voici ce que je lui apporte de la part de ce pontife. » Et les Parisiens se laissent apaiser. Mais qu'est-ce qu'il a apporté? C oublie de nous le dire; en résumant AB, il a sauté le mot essentiel, qui est *eulogies*.

C 14. Dans A 18 et B 15, la sainte, voulant faire trouver de la chaux pour bâtir l'église Saint-Denis, envoie les prêtres sur *le pont de la Cité* et les charge de lui rapporter ce qu'ils y entendront : *Egrediatur sanctitas vestra et deambulantes per pontem civitatis, quae audieritis renuntiate mihi*. Voilà qui est net, et c'est bien d'un temps où la ville de Paris, consistant à peu près exclusivement dans l'île de la Cité, n'était reliée à la rive gauche que par un seul pont. Ce trait si mérovingien est totalement effacé dans C, où on lit : *Egredimini et per civitatem et pontes ac per via gradientes, unusquisque sollicita quid audire possit aurium sagacitate perquirat*. Notez d'ail-

leurs que le cachet surnaturel de l'épisode est lui aussi effacé presque totalement par le remanieur.

C 20 et 34 (A 25 et 42, B 23).

Dans ces passages, A et B emploient le mot *lectio* dans le sens de *texte*, qu'il a à diverses reprises dans Grégoire de Tours, ainsi que je l'ai déjà montré ci-dessus. *In Lugdunensi oppido quid miraculi per eam Dominus fecit edicere series lectionis postulat.* — *In Aurelianensium urbe quid miraculi per eam gestum sit, ordo lectionis exponit.* Voyez ce que ces passages deviennent dans C : *In Lugduno vero quid miraculi per eam Dominus fuerat operatus nequaquam silentio rem tanti meriti patimur praeterire.* Et dans le second passage la phrase d'introduction a disparu sans être remplacée par une équivalente.

C 21 (A 26 B 24).

Dans ce passage célèbre est raconté comment Childéric, qui avait beaucoup de respect pour la sainte, essaya de se dérober à ses instances en faisant fermer derrière lui les portes de la ville dont il sortait avec des prisonniers condamnés à mort. Mais quelle est cette ville ? Paris, disent A et B. C ne prononce pas le nom de la ville. C'est évidemment une méprise du remanieur, car le nom s'imposait. Dire qu'il manquait dans l'original et qu'on l'a ajouté par la suite, serait une thèse bien paradoxale. Il a donc été sauté par C.

C 26 (A 32).

Dans le récit de la résurrection de l'enfant, C omet ce détail donné par A que le miracle se serait produit pendant le carême et que l'enfant, déjà catéchumène, aurait été baptisé à Pâques. Il n'y est pas dit non plus qu'on lui donna au baptême le nom de Cellomeris parce qu'il avait été ressuscité dans la *cella* de la sainte. Ces détails ont-ils été ajoutés par A ? Je ne vois pas sur quoi on se fonderait pour le prétendre, et ils sont d'ailleurs d'un caractère si indifférent que l'on comprend parfaitement qu'un remanieur les ait omis, tandis qu'on ne voit pas pourquoi il les aurait interpolés.

C 29 (A 35 B 33).

Dans A et B, on rappelle le siège que Paris, à ce qu'on dit, a soutenu de la part des Francs, et qui a causé une vraie famine dans les environs de cette ville. Le récit est aussi simple que possible et le fait n'est mentionné que pour amener le voyage fait par sainte Geneviève en vue de ravitailler la ville. Je cite le texte de A :

Tempore quo opsionem Parisius bis quinos, ut aiunt, annos a Francis perpressa est pagum ejusdem urbis ita inaedia adflixerat, ut nonnulli fume interisse nuscantur. Factum est autem ut Genovefa...

Voici ce que ce passage devient sous la plume de C :

Parisiacis post dirum ac diuturnum belli tumentis excidium, mutato exitii genere non ablato, miseris pernitiouse posteritatis sobolem dereliquit, nam furor anterior extra urbem posita ac foris derelicta rapuerat, hic vero pectoris quaeque elusa recessibus ac febris intrinsecus adherentia consumebat.

L'opposition est saisissante : d'un côté, détails très précis : siège de dix ans, armée franque, gens morts de faim, précaution prise d'introduire la durée du siège par un *ut aiunt*, enfin, sobriété parfaite dans l'expression. Le *tempore quo* suppose une connaissance général du fait : on le rappelle en passant, on n'a pas la prétention de l'apprendre au lecteur.

Dans l'autre recension, tous ces détails vivants ont disparu ; il n'y a pas de siège, mais une longue guerre ; il n'est pas question de gens morts de faim. Par contre, on nous fait nager en pleine rhétorique : *dirum ac diuturnum belli tumentis excidium, mutato exitii genere non ablato*, et ce *furor anterior*, et cette redondance *contra urbem posita et foris derelicta et a pectoris quoque elusa recessibus* ! Tout cela, c'est du remaniement, c'est du verbiage ; supposer la relation contraire, ce serait admettre une impossibilité.

C 31 (A 37 B 35).

A et B racontent qu'à Troyes Geneviève guérit un homme qui était devenu aveugle pour avoir travaillé le dimanche, et une jeune fille de douze ans également aveugle. C se borne à dire qu'à Troyes la sainte guérit des aveugles. Evidemment ici on ne dira pas que A et B amplifient ; il est manifeste que le remanieur, ne trouvant pas dans les deux faits le caractère dramatique des miracles racontés avec détail, les a par indifférence laissés de côté.

C 32 (A 39 B 38). C raconte la tempête que la flottille de sainte Geneviève essuya sur la Seine et la manière miraculeuse dont les vaisseaux furent sauvés. A et B ajoutent que de la sorte onze vaisseaux furent sauvés par Dieu grâce aux prières de la sainte. Qui dira qu'on s'est complu à introduire ce détail dans un récit où il manquait primitivement, alors qu'il est infiniment plus naturel de supposer que le remanieur l'a omis, soit par indifférence, soit par distraction ?

C 35. (A 43-44 B 41). C'est l'histoire du maître impitoyable qui ne fait grâce à son esclave qu'après avoir été tourmenté toute une nuit par la fièvre. Comme c'est sainte Geneviève qui l'a supplié et qui ensuite l'a guéri, l'hagiographe se voit amené à rapprocher ce cas d'un épisode semblable rapporté de saint Martin et du comte Avicianus (Sulp. Sévère, *Dial.*, III, 4). Cette comparaison est dans

A; elle manque dans B et dans C. Est-elle une interpolation de A? Rien ne le prouve. Est-elle sautée par B et par C comme inutile? Rien ne défend de le croire. Mais puisque nous avons la preuve que C remanie et abrège, nous sommes fondés à croire que c'est encore le cas ici.

C 40 (A 53 B 49).

Après avoir raconté comment, par les prières de la sainte, un vase s'est miraculeusement rempli d'huile, l'hagiographe ajoute dans A et dans B : *Post ter senos namque ab obitu ejus annos, quo ad describendam ejus vitam appuli animum, oleum cum ipsa ampulla, quod oratione ejus creverat, vidi*. Ce passage manque dans C. Si A et B l'ont ajouté après coup, ils ont évidemment commis un faux. Mais remarquez tout d'abord deux traits d'authenticité : d'une part, le *ter senos* est conforme à l'habitude (dirai-je cellique?) de notre auteur de nombrer par la multiplication des distributifs (cf. A 53 *ter senos* et *decies octonos*); de l'autre, la citation de Sulpice Sévère est aussi dans le ton général du texte : on sait que l'hagiographe aime à citer cet auteur. Le passage de AB se présente donc avec d'excellentes notes d'authenticité; on ne comprendrait pas pourquoi quelqu'un se serait avisé d'interpoler un détail si précis, mais on comprend parfaitement, au contraire, qu'un remanieur exclusivement préoccupé de la forme littéraire et sans intelligence pour la portée scientifique du détail l'ait fait disparaître sous sa plume.

Je passe maintenant à des lacunes plus importantes que nous remarquons dans C, si nous le comparons avec A et avec B.

Il manque dans C plusieurs épisodes rapportés par B et par A. Ce sont :

La guérison de la servante de Cilinia (A 29 B 27);

Le miracle de la religieuse de Bourges (A 31 B 29);

La guérison du fils du sous-diacre (A 38 B 36);

L'épisode des pains distribués en cachette aux Parisiens (A 40 B 39);

L'épisode du chantre de Tours (A 47 B 44);

L'épisode de la tempête sur la Seine (A 51 B 48);

Les deux miracles opérés au tombeau de la sainte (A 54-55 B 51-52).

Que faut-il penser de toutes ces divergences entre AB et C? S'agit-il de lacunes de C, dues partie à l'intention partie à l'inattention d'un copiste? Ou bien s'agit-il d'interpolations que les scribes de A et de B auraient introduites après coup dans le texte du *Vita*?

Un examen sérieux de la question fait voir que cette dernière hypothèse est bien difficile à soutenir. Sans doute, en matière

d'hagiographie, il existe une tendance à amplifier de plus en plus le côté miraculeux des choses et, par suite, il ne serait pas étonnant *a priori* que le *Vita* eût reçu de bonne heure des accroissements. Mais d'autre part, lorsque les copistes avaient à transcrire une vie quelque peu longue, rien ne leur était plus familier que de diminuer leur tâche en sautant des chapitres, et, par conséquent, la possibilité que C ait abrégé est égale à celle que A et B aient amplifié. C'est l'étude intrinsèque des passages en plus dans A et dans B qui doit nous donner la solution du problème.

Et alors il apparaît qu'on ne voit aucun argument en faveur de l'hypothèse de l'interpolation, tandis qu'il en existe pour celle de l'omission. Si des passages comme la guérison du chantre de Tours et la tempête sur la Seine ne favorisent particulièrement aucune des deux hypothèses, par contre, on voit fort bien que C a dû omettre l'épisode de la religieuse de Bourges par peur de scandaliser (1), qu'il a pu sauter la guérison de la servante de Cilinia et celle du fils du sous-diacre parce qu'elles sont racontées d'une manière sommaire et n'auront pas semblé des miracles fort éclatants, et qu'enfin l'épisode des pains distribués en cachette aux Parisiens a un tel cachet de vérité vécue qu'on admet difficilement la fiction (2) : si le scribe de C l'a omis, c'est peut-être parce que, préoccupé de brièveté et n'y voyant pas de caractère miraculeux, il ne l'aura pas trouvé intéressant. En un mot, dans aucun des cas qui viennent d'être énumérés, l'hypothèse de l'interpolation ne s'impose; par contre, dans plus d'un, celle de l'omission se présente comme vraisemblable.

Je dois ajouter que l'épisode du miracle opéré en faveur du Goth (A 55 B 52) contient une expression trop mérovingienne pour avoir été imaginée par un scribe de date postérieure. Les deux recensions portent : *Cuidam Gotho die dominica operanti manus utraque contraxerant*. Le mot *contraxerant* pour *contractae fuerant* ou, si l'on veut, *se contraxerant* se retrouve dans Grégoire de Tours *Gloria Confessorum*, c. 79 (p. 797, 6) : *Fuit quidam .. cujus manus ac pedes ita contraxerunt*.

D'ailleurs, que le scribe de C ait réellement abrégé le texte du *Vita*, c'est ce qu'en dehors des exemples qui viennent d'être cités on peut établir à toute évidence. Les recensions A et B contiennent un

(1) M. Künstle, p. XLIII, est aussi d'avis que C a trouvé l'épisode de la religieuse de Bourges dans son archétype, et qu'il l'a omis pour ne pas scandaliser, dit-il, les religieuses qui devaient être les principales lectrices du *Vita Genovefæ*.

(2) M. Köhler, dans son premier mémoire, p. c, l'a mal compris : il se figure sainte Geneviève volant des pains; qu'il relise le texte, il verra qu'elle n'aura volé qu'elle-même.

bon nombre de passages qui sont une réminiscence littéraire d'auteurs anciens, ou qui même reproduisent textuellement les paroles de l'un d'eux. J'en ai dressé la liste que voici.

Emprunts faits par A et par B à des sources littéraires et manquant dans C.

- | | |
|--|---|
| A 6. Lustrante jam solis lampade terras. | Virg., <i>Aen.</i> , IV, 6. |
| 13. Vasto gurgite mersam. | Virg., <i>Aen.</i> , I, 118. |
| 14. Saint Martin mis en scène d'après | Sulp. Sévère, <i>Vit. Mart.</i> , 4.
Hermas. <i>Pasteur</i> , Sim. IX, 15. |
| 16. Les douze vertus nommées. | |
| 18. Dum suis vestigium ob pastum vagantes legerem. | Virg., <i>Aen.</i> , IX, 392-3. |
| 19. Sinum lacrimis implevit obortis. | Virg., <i>Aen.</i> , XI, 41. |
| 22. Gallorum cantu vel plausu indicante | Pline, <i>Hist. Nat.</i> , X, 21. |
| 30. Épisode des possédés, raconté d'après | Sulpice Sévère, <i>Dialog.</i> , III, 6.
Peut être une réminiscence du siège de Troie. |
| 35. Siège de Paris <i>bis quinos annos</i> (B <i>quinos</i>). | |
| 38. Guérison du possédé. | Sulpice Sévère, <i>Vit. Martin</i> , 18. |
| 39. Calor ossa reliquerat. | Virg., <i>Aen.</i> , III, 308. |
| 44. Le juge Avicianus et S. Martin [manque B]. | Sulpice Sévère, <i>Dialog.</i> , III, 4. |
| 47. Possédé. | Sulpice Sévère, <i>Vit. Mart.</i> , 17. |
| 53. Animum ad scribendum appuli | Sulpice Sévère, <i>Dialog.</i> , III, 3. |
| 56. Porticus applicata triplex. | Sidon. Apollin., <i>Carm.</i> , II, 10. |

Or, tous ces passages font défaut dans C. De nouveau se pose la question : A et B les ont-ils introduits par interpolation, ou C les a-t-il sautés en remaniant ?

Contre cette dernière supposition, on ne voit pas d'objection. Qu'un remanement fasse disparaître des expressions qui sont simplement de style, quoi d'étonnant et quoi de plus vraisemblable ? D'autre part, il n'est pas vraisemblable du tout que A et B aient interpolé. Se figure-t-on bien un interpolateur qui, chaque fois qu'il éprouverait le besoin d'introduire ses fantaisies dans le texte, le ferait avec des expressions empruntées à Virgile, à Pline l'Ancien, à Sidoine Apollinaire, à Sulpice Sévère et autres ? Cette hypothèse, il est vrai, n'a rien qui choque M. Künstle : c'est exclusivement, nous dit-il, dans les passages que A et B ont en plus que figurent les

réminiscences (1). Mais cela n'est pas tout à fait exact. Si treize passages à réminiscence ont été effacés dans le remanement, deux ont échappé à ce sort et donnent un démenti implicite à l'affirmation de M. Künstle. Dans A 16 (B 14), on nous dit que la sainte avait pour compagnes spirituelles les douze vertus dont parle Hermas dans son livre intitulé *Le Pasteur*, et on nous les énumère. C attribue les mêmes compagnes à la sainte et fait la même énumération, seulement, il omet de prononcer le nom d'Hermas et celui de *Pasteur*. Ici, le cas est aussi clair que possible et M. Künstle lui-même est obligé de reconnaître que la mention d'Hermas et de son *Pasteur* devait se trouver dans l'archétype de C (2).

L'autre exemple m'est fourni par C 42 (A 56 B 53). Les trois textes ont gardé un passage emprunté au *Passio sancti Juliani* du v^e siècle ; en parlant de l'église bâtie par Clovis, ils empruntent à cet écrit l'expression *celsum protulit aedificata fastigium* (3). A reproduit la citation très exactement ; B porte *extulit* au lieu de *protulit*. C lit *elevata* au lieu d'*aedificata*. Voilà donc au moins deux passages où la plume du remanieur n'a pas suffisamment altéré le texte primitif pour en faire disparaître toutes les réminiscences : celles qu'il laisse subsister permettent de deviner celles qu'il a biffées, et réduisent à néant l'argument de M. Künstle.

Tout donc nous le montre : C est un remanement qui a fait disparaître presque toutes les particularités caractéristiques du texte primitif, conservées par A et par B. C'est à la fois un remanement purement littéraire, dont l'auteur a visé à une plus grande correction au point de vue de la langue et du style, et un abrégé qui élimine divers détails, les uns parce qu'ils n'avaient pas d'intérêt pour lui (encore qu'ils en eussent beaucoup pour les historiens) les autres parce qu'ils le choquaient. Il n'est pas étonnant, puisqu'il travaillait à rendre plus correct et plus vraisemblable l'écrit, qu'il soit parvenu à nous en offrir une rédaction par endroits plus claire, plus sobre, plus vraisemblable que dans l'original. Partir de cette supériorité purement formelle pour le déclarer antérieur à A et à B, ce serait une impardonnable confusion ; je me persuade qu'après

(1) Haben nun A und B interpolirt, oder hat C gekürzt? Die Frage lässt sich mit voller Gewissheit beantworten. Infall den Wundererzählungen nämlich, die A und B über C hinaus haben. und nur in ihnen, lässt sich im sprachlichen Ausdruck und im sachlichen Inhalt eine Verwandtschaft mit Gregor von Tours und ganz besonders mit Sulpicius Severus feststellen. » *Vita S. Genovefae*. p. XLVI. Sur les prétendus emprunts à Grégoire de Tours. v. plus loin.

(2) *Vita s. Genovefae*, p. XLII.

(3) Dans les *Scriptores Rerum Merovingicarum* t. I, p. 881.

avoir pris connaissance des pages qui précèdent, aucun lecteur ne la commettra.

C disparaît donc de la scène ; il ne peut élever aucune prétention à nous représenter le texte le plus ancien du *Vita Genovefae*. Parce qu'il figure dans deux des plus anciens manuscrits connus, et qu'au surplus il ne contient pas certains passages qui ont servi d'arguments aux ennemis de l'authenticité, il a pu séduire d'abord les critiques et leur faire croire qu'il apportait enfin la solution d'un problème captieux. C'étaient des avantages plus apparents que réels : l'examen auquel nous avons soumis son texte a fait éclater de tous les côtés les indices de sa postériorité. Sa fortune aura été rapide ; après avoir été un instant le maître du champ, il retombe au rang de ces documents qui ne méritent aucune considération. Et le jugement que formulaient sur lui MM. Kohler et Krusch sera aussi, en définitive, le mien.

*
* * *

Restent les recensions A et B. A laquelle des deux appartient la priorité ? Faut-il croire, avec M. Kohler et Mgr Duchesne, que la recension A, qui est la plus longue, est interpolée, ou, avec MM. Narbey et Krusch, que B a été retouché et abrégé ?

Après un examen attentif de la question, je me déclare catégoriquement en faveur de A contre B.

Tout d'abord, les raisons qui nous ont fait préférer AB à C gardent toute leur force quand on compare A à B. Incontestablement, c'est A qui parle la langue la plus mérovingienne, c'est-à-dire la plus ancienne. Plus d'une fois, B a remplacé par un mot classique une expression vulgaire de A. B n'a plus compris *abire hominem jussit* (A 48) où *homo* désigne une jeune fille, et il a substitué à cette expression si caractéristique celle de *puellam* (1). Il n'a pas compris davantage *judicare* dans le sens de mouvoir (A 25) et au lieu de *judicare* il écrit *movere*. Il est resté à *quia* devant *jam extento ense incolumes* (A 56), et il se tire d'affaire en biffant tout simplement les mots qui le gênent. Il s'est heurté par deux fois à un verbe intransitif employé au sens réfléchi : *quae cum ab oratione levasset et elevans ab oratione* (A 80) et il en a fait *quae cum ab oratione surrexisset et exurgens ab oratione*. Il s'est offusqué du *cum esset gentilis Childericus rex* (A 26) et y a substitué un *cum esset insignis* qui a le tort de ne rien dire du tout et de détruire le sens de la phrase.

(1) M. KOHLER, dans la *Revue historique*, p. 289, s'y est mépris et a vu dans *hominem* la preuve que A est corrompu.

Ce travail du correcteur se remarque dans un grand nombre de passages dont M. Krusch a dressé la liste (1) ; bien que tous ne soient pas également probants, il nous paraît cependant qu'on peut difficilement contester la postériorité des leçons suivantes de B, qui, chaque fois, remplacent une expression vulgaire ou rustique par un terme plus classique :

A	B
opitulatio	auxilium
bassibus	cruribus
postergum sequitur	retro sequitur
ab obtutu	a presentia
iaciscivitque	imploravitque
revectans	reportans

Supposer, je le répète, que les expressions correctes de B aient été remplacées par les incorrectes de A, c'est une impossibilité. On comprend très bien qu'un lettré qui a passé par la renaissance carolingienne, ayant à reviser un écrit d'une époque plus barbare, soit choqué par l'emploi de termes peu classiques et les remplace par des équivalents plus corrects. On ne comprend pas du tout qu'il puisse arriver à l'esprit d'un copiste barbare, ayant sous les yeux un texte de bonne époque, d'y substituer des expressions de la langue vulgaire à celles du parler de Virgile et d'Horace. Comment croire, par exemple, que *opitulatio*, que je rencontre par quatre fois dans A (2), y soit venu prendre la place d'un primitif *auxilium* ? Non, tout le monde dira que *auxilium*, qu'on lit dans les quatre passages correspondants de B (3), y est venu expulser *opitulatio*, trop barbare au gré du remanieur.

Entrer dans le détail m'entraînerait trop loin ; je dois me borner à un exemple. L'auteur du *Vita Genovefae* a une certaine prédilection pour l'emploi du verbe *superare* : saint Germain va pour dompter (*superare*) l'hérésie de Bretagne (4) ; il conseille à Geneviève de ne pas se laisser dominer par les charmes du siècle (*si seculi decor tuam superaverit mentem*) (5) ; il nous montre le prêtre Genesisius dominé par la terreur (*metu superatus*) (6). Quand donc je lis dans A 12 : *Exiente sono Attelam Chunorum regem sevitia superatum*

(1) NA, t. XVIII, p. 44.

(2) A, 19, 39, 51, 52.

(3) B, 16, 38, 48, 49.

(4) A, 2 ; B, 2.

(5) A, 6 ; B, 4.

(6) A, 20 ; B, 17.

Galliam provinciam coepisse vastare, je reconnais à n'en pas douter le mot *superatum* employé dans le même sens particulier et rare que dans *metu superatus*, et je retrouve bien la langue propre au *Vita Genovefae*. Et lorsqu'ensuite je lis le même passage dans B 9, je n'y trouve plus que : *Exeunte sono Attilam. Chunorum regem, Galliam saevissime vastaturum*, c'est-à-dire que je constate un remaniement dont l'auteur a fait disparaître une particularité caractéristique du style du *Vita Genovefae*, conservé au contraire dans A.

Un autre indice en faveur de A, c'est que dans certains passages contenant des réminiscences d'auteurs anciens, c'est A qui a gardé le plus fidèlement les leçons originales. Il écrit (A 53) *animum ad scribendum appuli* à la suite de Sulpice Sévère, tandis que B porte moins correctement *apposui*. Il rend plus fidèlement une citation virgilienne : *sinum lacrimis implevit obortis* (A 19), tandis que B laisse tomber *obortis*. Dans l'emprunt fait au *Passio Juliani*, c'est A 56 encore qui lit correctement, avec l'original, *protulit aedificata fastigium*, tandis que B 53 porte : *extulit elevata fastigium*.

Mais, c'est Mgr Duchesne qui s'est chargé de nous le rappeler, un manuscrit peut avoir gardé une langue plus authentique et avoir été interpolé. Voyons si c'est le cas pour A.

A contient en tout trois chapitres de plus que B. Ce sont 17 la mission de saint Denis, 42 la résurrection de Claudia, 44 la mention du comte Avicianus.

De ces trois chapitres, 42 faisait certainement partie de la rédaction primitive et a été omis par B. Dans A, on raconte deux miracles que la sainte a faits à Orléans. Le premier est la guérison de Claudia, qui manque dans B, le second est la punition du maître inhumain. Ce dernier est introduit dans A par les mots : *in eadem urbe*. Il l'est de même dans B, où ces mots, conservés sans nécessité trahissent la lacune. B a donc sauté la guérison de Claudia.

La mention d'Avicianus dans A s'explique fort bien ; il y a un miracle de sainte Geneviève semblable à un miracle de saint Martin, et l'hagiographe le mentionne avec complaisance. Le passage a d'autant plus de parfum d'authenticité que l'auteur du *Vita Genovefae*, comme on sait, est tout nourri de la vie de saint Martin par Sulpice Sévère. Le passage n'étant d'ailleurs pas indispensable à la narration, il se comprend que B l'ait omis.

Quant au chapitre relatif à la mission de saint Denis, il est, comme celui de tantôt, une espèce de hors d'œuvre. Mais cela ne suffit pas pour prouver qu'il n'est pas authentique. Notre hagiographe aime à s'arrêter parfois en route pour causer, et le sujet

ici est tentant. Sans doute, on peut soutenir que le chapitre a été ajouté par A, mais on peut avec tout autant de vraisemblance admettre qu'il a été retranché par B.

Nous avons, au surplus, un indice bien significatif de l'authenticité des trois passages en question : c'est leur langue, qui est la même que celle du *Vita* et qui en présente les particularités. Voici un aperçu instructif :

I.

A 17. Mission de saint Denis.

Emploi de la première personne par le narrateur.	Cf. 1, 3, 26, 31, 53, 54.
Hac provincia (la Gaule)	cf. 12 : Attila vient dévaster Galliam provinciam
Docet nos lectio	cf. 25 (series lectionis expostulat) et 42 (ordo lectionis exposcit)
porro = vero	cf. 14, 50, 56.
Auteur ecclésiastique (Rufin) cité.	Cf. le <i>Vita</i> , <i>passim</i>

II.

A 42. La guérison de Claudia.

Properans direxit	cf. 20, 18 ; 26, 10.
Cadens ad pedes ejus ululans	cf. 24, 13 : ruens ad pedes. . ululans exorabat.
extemplo	cf. 4, 6 ; 19, 12.
in aditu domus	cf. 48.

III.

A 44. Le comte Avicianus.

lectio tradit	cf. 25 et 42 ci dessus.
---------------	-------------------------

On ne dira pas que l'interpolateur aura imité à dessein les particularités de la langue du *Vita* pour mieux faire illusion au lecteur. Ce serait transporter dans le passé des préoccupations qui n'existaient guère. A supposer que quelqu'un eût imaginé d'enrichir le *Vita* de nos trois passages, il ne se serait pas avisé d'une précaution littéraire de ce genre. Il faudra plus d'un siècle encore avant que les faussaires s'aperçoivent que la langue pourrait les trahir, et quand ils s'en apercevront et qu'ils y voudront porter remède, elle les trahira malgré eux à un endroit ou à l'autre. Pour qu'une concordance aussi parfaite se rencontre entre le *Vita* et ses

prétendues interpolations, il faut qu'il n'y ait qu'un seul auteur et une seule plume.

Donc, ce n'est pas A qui interpole, c'est B qui abrège.

Et ce n'est pas tout. Les trois chapitres de A qui manquent dans B sont aussi dans C. Or, nous savons que les manuscrits C sont du VIII^e-IX^e siècle, l'archétype qui leur est commun avec A est donc de date antérieure. Et voilà nos prétendues interpolations qui remontent au moins jusqu'au commencement du VIII^e siècle! Qui ne voit quelle autorité cela leur donne, et combien, en particulier, il sera désormais difficile de soutenir que le chapitre relatif à l'apostolicité de saint Denis est de l'époque de Charlemagne? Non : aussi haut que nous pouvons remonter dans les origines du *Vita*, nous y trouvons déjà nos trois passages : dites donc encore que ce sont des interpolations!

S'ensuit-il qu'il faille, comme l'a fait M. Krusch, ne tenir aucun compte de B pour l'établissement du texte? Pas le moins du monde, et j'accorde fort volontiers à M. Kohler qu'en certains cas c'est B qui a gardé la bonne leçon. C'est ainsi que dans deux passages du *Vita* taillés sur la vie de saint Martin par Sulpice Sévère, les leçons de l'original : *postera die* et *egestus est* se retrouvent dans B, tandis que A les a altérées en *post pridie* et en *ejectus est* (1). Mais ces cas, à mon sens, sont beaucoup plus rares que ne le croit M. Kohler, et je ne puis nullement me convaincre de la supériorité d'un certain nombre de leçons de B qu'il met en opposition avec celles de A. Tantôt ces leçons se rencontrent dans quelques-uns au moins des manuscrits de la famille A, et alors leur portée démonstrative disparaît (2) ; tantôt, elles n'ont en rien la supériorité qu'il leur attribue (3), tantôt encore, elles sont, au contraire, manifestement mauvaises et prouvent plutôt le contraire de la thèse de M. Kohler (4).

(1) KOHLER, dans la *Revue historique*, p. 293.

(2) Ainsi *rex Francorum* de B 24 est incontestablement meilleur que *Francorum rex* qu'on trouve dans la plupart des manuscrits A, mais M. Kohler oublie que cette bonne leçon est donnée aussi par les deux manuscrits de la première classe de A. De même B *procedens Genovefa a cellula* est meilleur que *ad cellulam*, mais 1 b de A porte également cette bonne leçon.

(3) Par exemple, M. Kohler ne m'a nullement prouvé que A 26 B 24 il faille lire plutôt *ingrediens* que *egrediens* et je suis même porté à croire le contraire. Il ne m'a pas prouvé non plus que B *quinos* soit meilleur que A *bis quinos* ; je suis convaincu au contraire que dans B *bis* a été sauté par une distraction de copiste.

(4) Par exemple, A 45 B 43, où j'ai eu l'occasion de mettre en lumière l'éclatante supériorité de A, et A 56 B 53, où B s'est visiblement débarrassé d'un passage difficile en le supprimant.

Ici, la question est extrêmement délicate. Je reconnais très volontiers avec M. Kohler que dans la majorité des exemples qu'il invoque, le texte B est incontestablement supérieur à A au point de vue littéraire et souvent même sous le rapport du sens. Mais faut-il en conclure que c'est A qui a gâté le texte original par ses interpolations, plutôt que d'admettre que c'est B qui l'éclaire et en fait disparaître les principaux défauts par ses suppressions? Telle est la question, et il faut avouer que s'il est difficile de la résoudre exclusivement en faveur de A, il l'est tout autant de se prononcer dans chaque cas en faveur de B. Peut-être la vérité se trouve-t-elle des deux côtés. Peut-être faut-il accorder que dans certains cas les scribes de A ont pu gâter le texte primitif par de sottes interpolations, et que dans certains autres ceux de B ont pu l'amender selon le goût épuré de leur temps.

Je prends quelques exemples particulièrement caractéristiques pour illustrer ce que je viens de dire. Dans l'endroit où il est parlé du mauvais maître qui est puni de sa dureté par la fièvre nocturne, les deux textes s'expriment comme suit.

<p>A 43. Quin etiam in crastinum primo diluculo aperto ore, <i>secutus qui cotidiana bos interpretatur lingua, sallivam distillans</i>, ad pedes Genovefae provolutus, veniam quam pridie famulo non dederat sibi dare precabatur.</p>	<p>B 41. Quin etiam in crastino primo diluculo ad pedes Genovefae provolutus veniam quam famulo pridie non dedit sibi dari precabatur.</p>
--	--

M. Kohler s'offusque des mots soulignés ; il trouve que « la comparaison est triviale et jure quelque peu avec le ton général de l'œuvre » et il voit une espèce de contradiction entre ce malade brûlant de fièvre et cette bouche pleine de salive. J'avoue que ces raisons d'ordre littéraire me touchent moins que M. Kohler. Il y a ici, selon moi, une interpolation ou, pour mieux dire, une glose marginale accueillie dans le texte par les copistes, mais cette glose consiste dans *qui cotidiana bos interpretatur lingua*, et elle constitue la preuve formelle que *secutus sallivam distillans* faisait partie du texte primitif, puisque c'est pour interpréter *urus* que la glose est faite. La comparaison est bien d'un écrivain du VI^e siècle ; plus tard, l'*urus* ayant disparu, elle risqua de n'être plus comprise, et alors quelqu'un imagina d'expliquer le mot. Et, plus tard encore, lisant cette incise et peut-être ne comprenant plus rien du tout, si *secutus* était devenu *secuturus* (ce qui n'a plus de sens quelconque), un copiste B aura purement et simplement biffé la comparaison. Voilà comment les choses se seront passées, et l'on ne s'avisera

pas, je pense, de soutenir que la comparaison et son explication ont jailli l'une et l'autre de la cervelle d'un copiste A qui, sans raison plausible, les aurait introduites dans le texte. L'exemple invoqué par M. Kohler se retourne donc contre lui, si je ne me trompe.

Autre exemple.

A 56 *Atque ideo universi qui Patrem et Filium et Spiritum Sanctum secundum substantiam deitatis adoramus et unitatem in Trinitate (QUIA TOTA REGALIS EST) IN UNITATEM confitemur, sine intermissione orantes, sepe numero noncupata fidelissima Dei famula Genovesa obsecramus, ut supplicet pro preteritis malis que gessimus, PRO FUTURIS INTERVENIAT, IMPETRET MORTALIBUS CYBUM ANGELICUM ATQUE CORPORALEM. quatenus reconciliati individuae Trinitati, EXULTANTES IN SPLENDORIBUS SANCTORUM, magnificemus dominum nostrum Jesum Christum, CUI EST GLORIA HONOR IMPERIUM ET POTESTAS in secula seculorum Amen.*

B 53. *Atque ideo universi qui Patrem et Filium et Spiritum Sanctum, secundum substantiam deitatis unum, et unitatem in Trinitate confitemur, incessanter obsecramus fidelissimam Dei famulam Genovesam, ut supplicet pro preteritis malis nostris veniam, quatenus reconciliati magnificemus Dominum Jesum Christum, cui est cum Deo Patre et Spiritu Sancto una et sempiterna deitas per infinita secula seculorum Amen.*

Selon M. Kohler, (1) les parties de phrase de A imprimées ci-dessus en capitales seraient interpolées. Pourquoi? Il n'en donne d'autre raison que celle-ci : « On remarquera tout spécialement l'incise *reconciliati individuae Trinitati*, laquelle est en opposition formelle avec la phrase *unitatem... in Trinitate confitemur*, qui se trouve quelques lignes au-dessus ». J'avoue que je ne vois guère la contradiction. Même si elle existait, elle ne constituerait pas encore pour moi une preuve d'interpolation, car enfin, un si pauvre écrivain que l'auteur du *Vita Genovesae* ne peut-il pas se contredire? Pour ce qui est du *quia tota regalis est in unitate*, j'ai déjà fait remarquer que la vraie leçon de A, à tort écartée par M. Krusch, est, *in unitate Trinitatem*. Cette leçon nous donne la seule formule que l'auteur ait pu écrire : *unitatem in Trinitate et Trinitatem in unitate*, ce qui est l'expression même de la foi catholique. Quant aux autres expressions contestées par M. Kohler, qui donc parviendra à prouver qu'elles sont des interpolations? Qu'on puisse les faire disparaître sans inconvénient pour le sens, soit : mais de là à conclure qu'elles

sont interpolées, il y a de la marge. Bien plus : les mots *pro futuris interveniunt* sont indispensables au sens de la phrase et sont d'ailleurs annoncés par *preteritis*. Loin donc que la comparaison établie par M. Kohler soit favorable à B, elle ne fait que confirmer la supériorité de A.

Je ne m'arrêterai pas aux autres passages allégués par M. Kohler, A supposer qu'il soit dans le vrai, il en résulterait tout au plus qu'une demi-douzaine de fois les copistes de A ont pu faire rentrer dans leur texte une glose marginale de trois ou quatre mots. Il n'y a là rien que de très ordinaire, et qu'on peut constater dans les meilleurs manuscrits du monde. Le nombre de ces incises introduites à tort dans le texte est d'ailleurs des plus rares. Je n'en vois de cas manifestes que A 9, où un copiste distrait a ajouté après *requiem justorum* une note marginale et *subplicium impiorum*, qui est en contradiction manifeste avec tout le passage, puis encore A 15 où la citation *qui vos spernit me spernit* aura provoqué de la part d'un lecteur le complément suivant inscrit en marge : *qui vos audit me audit*; le copiste aura transcrit la note dans le texte comme en faisant partie. Dans deux autres passages, la note marginale a été un peu plus étendue ; le passage du *Vita* aura suggéré à quelque lecteur un rapprochement qu'il aura inscrit en marge et que le copiste, fidèle à une habitude bien connue, aura incorporée dans le texte. Le premier de ces passages A 16 nous dit que la sainte a les yeux pleins de larmes chaque fois qu'elle regarde le ciel, et qu'ayant le cœur pur elle voyait Dieu. Aussitôt un lecteur se souvient de saint Étienne regardant les cieus avant de mourir et les voyant ouverts. Et il écrit en marge : *Quemadmodum Lucas evangelista descripsit de beatissimo Stephano, ita et haec credebatur coelos apertos videre et dominum nostrum Jesum Christum stantem ad dexteram Dei*.

Quelques lignes plus loin, notre lecteur tombe sur la citation du Pasteur d'Hermas :

Duodecim autem virgines spirituales, quas Hermas descripsit qui et Pastor nuncupatur, nequaquam ab ea discesserunt, quae nominantur ita : ... Et ces vierges spirituelles, c'est-à-dire les vertus dont elles portent les noms, évoquent de sa part la pensée suivante, qu'il écrit en marge de son exemplaire : Sine quibus sive virgo sive penitens in Hierusalem que edificatur ut civitas quo obtari non potest (1).

(1) J'ai omis de commenter le *ut factum est* de A 12, qui serait une interpolation selon M. KOHLER (*Revue historique*, p. 302) ; j'avoue n'avoir rien compris à sa démonstration.

(1) *Revue historique*, p. 309.

M. Kohler a parfaitement raison de dire que l'introduction de ces incisives dans le texte du *Vita Genovefae* le gâte ou le rend obscur et inintelligible ; mais il conviendra, je pense, que la faute en est, non pas à un interpolateur qui serait un personnage absurde s'il était l'auteur conscient de ces additions, mais à un copiste distrait qui transcrit machinalement texte et notes marginales, sans s'apercevoir de l'incohérence qu'il crée entre les deux (1).

Ajoutons, pour achever d'éclairer le lecteur, que la recension C, dont l'existence dès la fin du VIII^e siècle est attestée par deux manuscrits, se rattache à un archétype qui lui est commun avec A. C'est ce qu'admettent MM. Kohler et Krusch et c'est ce dont je me suis convaincu moi-même par un examen personnel. Cet archétype devait déjà contenir les passages de A supposés interpolés par M. Kohler, puisque C, bien qu'il abrège et raccourcisse, a gardé plus d'un de ces passages. Ce n'est pas seulement le cas pour les trois chapitres en plus, mais encore pour plus d'une réflexion qui pourrait sembler oiseuse et par suite interpolée dans A, si l'on n'en rencontrait le pendant dans C. Voyons, par exemple, comment les deux recensions commentent le récit du don qu'avait la sainte de lire dans les consciences.

A 10. *Pluribus namque in hoc seculo viventibus secreta conscientiae manifestissime declarabat, quae propter adrogantes silere satius quam emulantibus innotescere, qui ingentem devotionem habent detrahendi. Nam dum bonis invident suam superstitionem indicant conscientiam.*

C 7. *Multa sibi in spiritu quibusdam spiritualibus est professa, quae propter incredulorum oblocutionem invidiamque jactantiae non necesse est enarrari.*

Certes, si le passage de C n'existait pas, on pourrait avec M. Kohler conjecturer que celui de A est une interpolation, puisqu'il manque dans B et qu'il a un sens des plus médiocres. Mais le parallélisme

(1) La recension B, elle aussi, a introduit deux notes marginales dans le texte. A l'endroit où le biographe compare la sainte à saint Aignan d'Orléans, qui sauva sa ville épiscopale avec l'aide des Goths (A 14, *auxiliantibus Gotis*) ; B 11 écrit : *juvantibus se Egetio patricio cum Gothis* et M. KRUSCH (NA, t. XIX, p. 448) dit que la forme *Egetius* est postérieure à Grégoire de Tours. Pareillement lorsque A 17 dit que saint Denis a été martyrisé et enterré à Catullacum, B ajoute : *cum sociis suis Rustico et Eleutherio*. Simples notes marginales transcrites dans le texte par le copiste, et ne permettant pas à M. Krusch d'écrire (SRM, t. III, p. 203) à l'encontre de toute vraisemblance : *Probavi sermonem recensionis A vestigia majoris antiquitatis ferre, alteram vero (c'est à-dire B) recentiore aetate retractatam et non solum decurtatam sed etiam interpolatam esse*. Il y a là une exagération manifeste.

de C atteste qu'un passage de ce genre a dû être dans l'archétype commun de A et de C (1).

Après avoir raconté comment saint Germain d'Auxerre, lors de son second passage à Paris, justifia sainte Geneviève aux yeux des Parisiens, les deux recensions A et C ajoutent :

A 11. *Et resedens disposuit eis vitae ejus exordium, quemadmodum Nimitodoro palam cunctis edixerat.*

C. 8. *Vitae illius qualitatem univervo populo uti Nimitodoro fecerat praedicavit.*

Encore une fois, c'est bien B qui a sauté une phrase qui se trouvait déjà dans l'archétype de A et de C.

Autre exemple. Après avoir rapporté que saint Siméon le Stylite s'informait de Geneviève et lui demandait des prières, les recensions A et C ont chacune une réflexion qui manque dans B.

A 28. *Admirabile istud apud nos nec frigidus nec calidus christianus habetur, quod ita scientia Dei Christi fidelissimi famuli, veluti sensum Domini cognuscentes, tantas inter se positas provincias semet ipsos ab administratione sua comperiant.*

C 22. *Quanta namque fideles Dei famuli gratiae locupletatione ditantur, ut quos a cognitione mutua provinciarum situs et spatia longinqua discriminant, eos Dei providentia interiori quodam mentis aspectu invicem nosse se faciat.*

On ne soutiendra pas que le passage de A 27 est une interpolation ; C 22 est là pour prouver son ancienneté. Ce passage est d'ailleurs du charabia, d'accord, et le rédacteur de C l'a fort bien amendé, mais il ne faut pas conclure nécessairement du charabia à l'interpolation.

Arrivé au terme de cette laborieuse enquête, je conclus avec MM. Narbey et Krusch que c'est la recension A qui nous a gardé du *Vita Genovefae* le texte le plus fidèle, le plus rapproché de l'original. Toutes les objections qui ont été faites à cette thèse, je crois les avoir rencontrées et je me persuade que je n'en ai pas laissé une seule debout.

Veux-je dire par là que A nous a conservé le *Vita Genovefae* dans son absolue pureté ?

En aucune manière. Je reste convaincu que dans l'état où nous le possédons, il a souffert en quelques endroits. J'ai déjà parlé ci-dessus de l'introduction de quelques gloses marginales dans le texte. J'ajoute ici que tel ou tel passage est gâté dans tous les

(1) Il me sera permis de faire remarquer ici encore la présence dans A 10 d'une expression qui constitue une particularité du *Vita Genovefae* ; c'est *innotescere* dans le sens de *faire connaître* ; cf. A 1 : *gratiam Dei in ipsam conlatam fidelibus censui innotesci*.

manuscripts, sans que ni B ni C ne nous aident à en restituer le texte primitif.

Je cite tout particulièrement les passages suivants :

A 6. *Et vale dicens ei atque obsecrans ut sui memor tanti crebro in Christo haberetur.*

A 10. Il doit y avoir une lacune qui rend le passage inintelligible dans A, et que C a essayé de combler.

A 11. *Sed vulgus qui paratior est ad derogandum bonis potius quam ad imitandum adsebant eam inferiorem sibi quam blasphemantes potius predicabant quam reprobarent.*

A 28. *Admirabile istud apud nos nec calidus nec frigidus christianus habetur.* Passage tronqué.

A 31. *Multa de hujusmodi hominibus disseruit, quae propter longam narrationem silentio pretermisi.*

Ces passages sont d'ailleurs en petit nombre ; ils ne portent pas sur les faits de la vie, mais seulement sur les réflexions de l'auteur, et ils ne s'opposent en rien à la conclusion que j'ai formulée ci-dessus.

CHAPITRE III.

L'AUTHENTICITÉ DU *Vita Genovefae*.

Les conclusions auxquelles nous sommes arrivés dans les chapitres qui précèdent ont singulièrement avantagé la position de M. Krusch dans le débat sur l'authenticité du *Vita Genovefae*. Jusqu'à présent, les champions de celle-ci avaient à leur disposition un moyen assez facile de se débarrasser des objections faites à leur thèse : ils pouvaient se borner à déclarer interpolés les passages qui leur étaient défavorables. Désormais il faudra, au contraire, accepter ces passages comme faisant incontestablement partie du texte et, si l'on veut défendre l'authenticité du *Vita*, répondre point par point à M. Krusch sur le terrain où il a porté l'attaque.

C'est ce que je me propose de faire.

Et d'abord, je rencontre une objection qui, si elle était fondée, dispenserait M. Krusch d'en formuler d'autres. L'hagiographe, selon lui, a lu et utilisé Grégoire de Tours, Fortunat, la vie de sainte Gertrude et Bède le Vénérable : il ne saurait donc être question de voir en lui un écrivain du commencement du vi^e siècle ! (1)

Je m'inscris en faux contre ces affirmations. Ce qui est certain,

(1) KRUSCH, dans le NA, XVIII, p. 34-35.

c'est que notre hagiographe est un lettré. On trouve dans son écrit, outre de nombreuses citations de la Bible, des réminiscences de Virgile et de Pline l'Ancien, et des traces d'emprunts faits aux écrivains ecclésiastiques des premiers siècles : au *Pasteur d'Herma*, à Rufin, à Sulpice Sévère, à Sidoine Apollinaire, au *Passio Juliani* (1).

On n'en rencontre pas une seule permettant de croire qu'il aurait utilisé un écrivain du vi^e siècle ou postérieur au vi^e siècle.

Les prétendus emprunts à Grégoire de Tours se réduisent à l'emploi de locutions ou de tournures qui n'appartiennent pas en propre à cet écrivain mais qui sont familières à la langue de l'époque. Tels sont *reddere excusatum*, *judicare membra*, *contraxerant* dans le sens de *contracta erant* (2). Pour *exiente sono*, M. Krusch aurait dû s'apercevoir que c'est une réminiscence biblique (3), et par conséquent un bien commun de tous les lecteurs du Livre sacré. Il y a à la vérité un passage du *Vita* — un seul — où la ressemblance avec Grégoire est plus qu'une simple similitude de langue : c'est celui-ci :

Grégoire, *Virtutes Martini* III, 7.

Vita Genovefae, c. 55.

<i>Senator. . dum die DOMINICO clavem</i>	<i>Cuidam Gotho die DOMINICO operan-</i>
<i>facit, digiti ei ambarum MANUUM</i>	<i>ti MANUS UTRAQUE CONTRAXERUNT.</i>
<i>CONTRAXERUNT. auxilia expetit con-</i>	<i>Hic cum ad sepulcrum Genovefae</i>
<i>fessoris (sc. Martini) et per quatuor</i>	<i>sanitatem sibi reddi nocte tota implo-</i>
<i>ries orationi ac jejunio vacans, MANUS</i>	<i>rasset ..recepta MANUUM SUARUM sani-</i>
<i>SANAS elevans, INCOLOMIS EST regres-</i>	<i>tate, INCOLOMIS EGRESSUS EST.</i>
<i>sus.</i>	

Il est difficile de croire que l'auteur de l'un de ces passages n'a pas connu l'autre : aussi, à moins de supposer qu'ils reproduisent

(1) V. ci-dessus, p. 30, la liste des emprunts faits par le *Vita Genovefae* aux auteurs cités. Le *Passio Juliani* étant peu connu, je crois utile de signaler au lecteur que c'est un écrit du vi^e siècle, publié par M. Krusch à la suite de Grégoire de Tours au tome I^{er} des *Scriptores Rerum Merovingicarum*.

(2) C'est ce que M. Krusch avait reconnu lui-même à la suite des observations de Mgr DUCHESNE dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, p. 213, du moins en ce qui concerne *judicare membra* : « Ich nahm... Entlehnung... an, füge mich aber gern der besseren Erkenntnis, dass ein jeder der beiden Autoren sich so ausgedrückt hat wie man sich zu seiner Zeit auszudrücken pflegte. (NA, t. XIX, p. 446.) Mais dans la préface de son édition du *Vita Genovefae* (SRM, t. III, p. 206), il retire tacitement cette concession en écrivant : « Quamvis tritus esset falsarius, his locis se ipsum prodidit » et il cite en premier lieu *judicare membra*. Cela lui fait trois opinions successives sur le même point. Je reste avec Krusch II contre Krusch I et Krusch III.

(3) In omnem terram exivit sonus eorum. *Psalm. XVIII*, 5; cf. S. Paul, *Ad Roman.* X, 18.

une source commune, ce qui est peu probable, il faudra bien admettre que Grégoire de Tours a lu le *Vita Genovefae* ou que le *Vita Genovefae* a utilisé Grégoire de Tours.

C'est, me dira-t-on, la seconde hypothèse qui est seule admissible, car tout montre que Grégoire de Tours n'a pas connu le *Vita Genovefae*. Cet écrivain, chaque fois qu'il parle d'un saint, a soin de citer sa vie quand il en connaît une. Or, il ne le fait pas pour sainte Geneviève, bien qu'il la mentionne à deux reprises dans ses écrits. Il y a plus. Il a fait les recherches les plus assidues sur les origines franques et il nous met au courant des perplexités qu'il a eues à ce sujet. Avec quel empressement n'eût-il pas accueilli les données du *Vita Genovefae* sur la carrière du roi Childéric, pour laquelle il a été obligé de s'en rapporter à quelques légendes populaires qui lui étaient suspectes ! S'il n'a pas fait usage du *Vita*, c'est qu'il ne l'a pas connu, et s'il ne l'a pas connu, c'est que le *Vita* n'existait pas.

Voilà, je pense, l'objection présentée dans toute sa force. Pour la rencontrer, il me faut remonter un peu haut.

La carrière littéraire de Grégoire de Tours s'est écoulée de 573, année où il commença la rédaction du *Virtutes Sancti Martini*, jusqu'en 594, que la mort le surprit en quelque sorte la plume à la main. On s'accorde à placer en 575 ou 576 la composition du livre I^{er} de son *Historia Francorum* (1). Pendant les vingt années que dura cette laborieuse carrière, il ne cessa de chercher et d'apprendre, et il dut lui arriver bien des fois d'acquiescer au cours des années des renseignements dont il eût pu enrichir ses écrits, s'il les avait possédés plus tôt. Lui-même a soin de nous dire quelque part, en parlant de saint Seurin de Bordeaux, qu'il n'a appris l'existence de sa biographie par Fortunat qu'après qu'il avait déjà écrit sa notice sur ce saint (2). Si donc il lui a fallu attendre jusqu'après 588 (3) pour avoir connaissance de l'écrit d'un homme qui était son ami, n'est-il pas évident que bien d'autres écrits hagiographiques ont dû lui rester inconnus, soit pendant longtemps, soit même pendant toute sa vie, étant donné la difficulté des communications et l'absence de toute organisation des renseignements bibliographiques ? C'est le cas notamment pour un des principaux documents hagiographiques du v^e siècle, la célèbre

(1) Monod, o. c., p. 44 ; Arendt, préface du tome I des SRM, p. 16.

(2) Vitam tamen hujus, postquam haec scripsimus, a Fortunato presbitero conscriptam cognovimus. *Gloria Confessorum*, c. 44.

(3) Date de la composition du *Gloria Confessorum* d'après Monod, *Études critiques*, p. 44, suivi par Arendt.

vie de saint Germain d'Auxerre par le prêtre Constance (1).

Il est donc fort possible que lorsqu'il écrivit ses livres I^{er} et II, Grégoire de Tours n'a pas connu le *Vita Genovefae*. Je vais plus loin, et je donne barre sur moi à M. Krusch en déclarant que cela est hautement probable, pour ne pas dire tout à fait certain.

C'est tout particulièrement dans le *Gloria Confessorum* que Grégoire de Tours, en parlant des miracles des saints, cite leur vie chaque fois qu'il la connaît. Or, contrairement à son habitude, il omet de le faire à propos de sainte Geneviève, « bien qu'il consacre à celle-ci tout un chapitre » (2). A cela je réponds que Grégoire de Tours ne devait pas citer le *Vita Genovefae*, parce qu'il était dans le plan de son livre de ne pas le citer. Lui-même nous apprend, au chapitre 44 de cet ouvrage, qu'il n'a voulu y raconter que les miracles opérés par Dieu à l'intercession des saints après leur mort, ajoutant que s'il lui est arrivé de faire exception à cette règle, ç'a été pour relater des événements qui n'ont jamais été racontés par écrit (3). Et c'est pour confirmer ce qu'il dit de ces miracles que Grégoire, lorsqu'il le peut, signale la source à laquelle il en emprunte le récit. C'est le cas pour douze des saints personnages mentionnés dans le livre, à savoir :

S. Albin, c 94.	S. Médard, 93.
S. Bibien, 57.	S. Mitrias, 70.
SS. Épipode et Alexandre, 63.	S. Romain, 45.
S. Hilaire, 2 Ad cujus beatum sepulchrum multae quidem virtutes ostensae narrantur, quae liber vitae ejus continet.	S. Seurin de Bordeaux, 44.
S. Marcel, 87.	S. Siméon, 26.
S. Maxime, 22.	S. Symphorien, 76.

(1) V. p. 145 de la dissertation que lui a consacrée M. Levison dans le *Neues Archiv*, XXIII (1903). C'est un modèle de critique sereine et féconde, et qui est aux antipodes du factum de M. Krusch sur le *Vita Genovefae*. Je lui reproche seulement d'avoir accueilli sans examen les conclusions de celui-ci et de n'avoir pas relevé l'erreur de M. Krusch écrivant SRM, t. I, p. 460 que dans le *Virtutes S. Juliani*, 29, Grégoire de Tours a copié littéralement tout un passage du *Vita Germani*, alors qu'au contraire le passage de Grégoire a été introduit dans le *Vita Germani* par un remanieur.

(2) NA, t. XIX, p. 458 ; cf. XVIII, p. 41-42. Le chapitre en question, au surplus, se réduit aux trois lignes que voici :

Est ibi et sancta Genovefa in basilica sanctorum sepulta apostolorum, quae in corpore posita tantum in virtute praevaluit, ut mortuum suscitaret. Ad cujus tumulum saepius petitiones datae suffragium obtinent, sed et frigoriticorum febres ejus virtute saepissime relinquuntur. (*Glor. Conf.*, c 89.)

(3) Et licet jam dixerimus in prologo hujus libri ut ea tantum scriberemus, quae Deus post obitum sanctorum suorum eis obtinentibus est operare dignatus, tamen non puto absurdum duci, si de illorum vita memoramus aliqua de quibus nulla cognovimus esse conscripta.

Dans chacun de ces douze passages, il est question de miracles opérés sur la tombe du saint en question, et racontés dans l'écrit qui a servi de source à Grégoire. Or, dans le paragraphe où il parle de sainte Geneviève, il relate à la vérité des prodiges qui se produisent sur son tombeau, mais dont le *Vita Genovefae* n'a pas parlé. Il est donc impossible de le citer en témoignage, le *Vita Genovefae* se trouvant, si je puis ainsi parler, exclu par définition. Me dira-t-on que Grégoire aurait pu parler des deux miracles qui, au dire du *Vita*, se sont produits sur le tombeau de la sainte ? Oui sans doute, s'il avait jugé ces deux faits assez importants pour prendre place au milieu des merveilles qu'il raconte. Mais ils ne l'étaient pas, et Grégoire les a traités comme le fait le remanieur C : il les a purement et simplement passés sous silence.

Le passage du *Gloria Confessorum* ne peut donc pas être invoqué comme un argument par ceux qui nient que Grégoire ait connu le *Vita Genovefae*. Au contraire, il prouve que Grégoire l'a connu, puis qu'il contient une allusion manifeste au miracle que raconte le chapitre 32 du *Vita* : la résurrection d'un mort. Où, sinon dans le *Vita*, Grégoire aurait-il appris ce fait, le plus important à coup sûr, aux yeux de Grégoire, de tous ceux que raconte le *Vita* ? Dire que le *Vita* en a trouvé l'indication dans Grégoire et qu'il s'est borné à l'amplifier, c'est là un de ces arguments désespérés auxquels on recourt quand on veut défendre quand même une thèse insoutenable. Non, ce passage et celui que nous avons cité ci-dessus attestent que Grégoire a connu le *Vita*. Et M. Kohler fait remarquer avec beaucoup de raison que si le *Vita Genovefae* avait utilisé Grégoire de Tours, il n'aurait pas manqué de lui emprunter les détails sur les nombreuses guérisons de fiévreux opérées au tombeau de la sainte : il n'était pas assez riche en renseignements d'ordre miraculeux pour se priver de ceux que lui fournissait l'auteur du *Gloria Confessorum* (1).

Je conclus.

Grégoire de Tours, selon toute apparence, n'a pas connu le *Vita Genovefae* lorsqu'il écrivit le livre II de son *Histoire des Francs*. Mais il y a tout lieu de croire qu'il en a fait la connaissance par la suite, puisque 1^o) il se rencontre avec cet écrit dans un passage du *Virtutes S. Martini* écrit entre 582 et 587, et que 2^o) il y fait allusion dans un passage du *Gloria Confessorum* qui date de 587-588 (2).

(1) NARBÉY, p. 38 ; KOHLER, *Bibl. de l'Éc. des hautes Études*, p. LVI.

(2) J'avoue que je suis moins frappé d'un autre argument de M. Kohler (RHist, p. 314) ; mais la discussion m'entraînerait trop loin et je puis d'ailleurs me passer d'un surcroît de preuve.

Prétendre que c'est au contraire le *Vita Genovefae* qui a utilisé Grégoire de Tours, c'est aller à l'encontre de toute vraisemblance.

L'auteur du *Vita* aurait également copié Fortunat, le *Vita Gertrudis* et l'histoire de Bède le Vénéral. Il faut croire que M. Krusch n'est plus si sûr de ces affirmations qu'en 1893, car elles ne reparaissent pas dans la préface de 1896. Comme toutefois rien ne nous promet qu'elles ne reparaitront pas plus tard, il y a lieu d'en montrer également l'inanité. Donc, le *Vita Genovefae* aurait copié un passage de la vie de sainte Radegonde, composée après 587 par Fortunat de Poitiers. On y lit au chapitre 23 que la sainte rompaît le jeûne le jeudi et le dimanche : *aliquid relaxatius quinta feria sumebat, deinde dominica* (1). Or, dans un passage d'ailleurs corrompu le *Vita Genovefae* semble dire la même chose de sainte Geneviève. De plus, l'une et l'autre sainte se contentent pour leur nourriture de pain d'orge et de fèves et ne boivent pas de vin. Cela veut dire, pour tout lecteur non prévenu, que les deux saintes pratiquent la même ascèse qui fut, de leur temps et longtemps après, celle de plus d'un saint personnage, mais cela ne prouve pas le moins du monde que le *V. G.* ait copié le *V. R.*, ni non plus que le *V. R.* ait copié le *V. G.*, hypothèse à laquelle M. Krusch ne daigne pas s'arrêter.

Passons au *Virtutes Gertrudis*. Il y avait à Trèves une abbesse nommée Modesta qui avait pour Gertrude une tendre amitié, encore qu'elles ne pussent se voir et qu'elles fussent séparées par une grande distance. Une vision apprit à Modesta la mort de sainte Gertrude le jour même. Cela prouverait, selon le Krusch de 1893, que le *Vita Genovefae*, qui racontait les salutations envoyées par saint Siméon le Stylite à sainte Geneviève, avait copié le *Vita Gertrudis*. Hélas ! s'il y avait la moindre ressemblance entre les deux passages, soit quant au fond soit quant à la forme, on pourrait se demander si le *Virtutes Gertrudis*, écrit vers 700, ne s'inspire pas du *Vita Genovefae*. Mais l'hypothèse serait oiseuse, et nous avons le droit de ne pas discuter des affirmations sans preuve.

Il y a un autre passage du *Virtutes Gertrudis*, c. 11, où un petit garçon se noie pendant le carême et est ressuscité grâce aux prières de la sainte. Ce passage serait la source du *Vita Genovefae*, A 32. Il suffit de lire attentivement les deux textes pour voir que l'identité est illusoire ; fût-elle réelle, elle prouverait, encore une fois, que le *Virtutes Gertrudis* a copié le *Vita Genovefae*. Et cela serait d'autant plus probable qu'à la date où vivait Gertrude, le culte de sainte

(1) SRM, t. II, p. 372.

Geneviève existait à Nivelles et dans les environs. Sainte Begge, sœur de Gertrude, obtint en 692, pour son monastère d'Andenne, une partie du lit de sa sœur défunte et la plaça dans l'église près de l'autel de sainte Geneviève (1). M. Krusch aurait donc, encore une fois, fourni à son insu un argument en faveur de l'authenticité. Est-ce parce qu'on le lui a fait comprendre qu'il a retiré son objection dans la préface du *Vita Genovefae*?

Enfin, dans Bède et dans le *Vita Genovefae*, il est dit que les démons ont troublé la navigation des saints, que lorsqu'ils débarquent ils rencontrent des possédés et que les démons parlant par leur bouche avouent leur méfait. Il y a là des ressemblances comme on en trouverait plus d'une entre des vies de saints qui sont certainement indépendantes l'une de l'autre. Veut-on qu'ici il y ait emprunt? J'y consens : dès lors Bède a puisé dans le *Vita Genovefae*. Cette conclusion a pour elle la logique ; celle de M. Krusch s'appuie sur ce qu'il faudrait précisément démontrer, à savoir que le *Vita Genovefae* n'est pas du ^{vi} siècle.

Il reste donc établi, partie par ce qui vient d'être exposé et partie par l'aveu tacite de M. Krusch lui-même, que les prétendus emprunts du *Vita Genovefae* à Grégoire de Tours, à Fortunat, au *Virtutes sanctae Gertrudis* et à Bède le Vénérable n'existent que dans l'imagination de M. Krusch (2), et qu'il y a lieu de supposer au contraire que Grégoire de Tours et le *Virtutes Gertrudis*, pour ne pas parler de Bède, sont tributaires de la vie de sainte Geneviève.

Mais hélas ! voici un argument plus formidable que tous ceux que j'ai réfutés jusqu'ici. J'ai moi-même reconnu ci-dessus que l'épisode relatif à l'apostolicité de saint Denis fait partie du texte primitif du *Vita Genovefae* ; or, cet épisode dérive du *Passio sancti Dionysii*. qui n'est pas antérieur au commencement du ^{ix} siècle, et par conséquent le *Vita Genovefae* est tout au plus de la même date.

(1) *Vita Gertrudis*, c. 10 dans SRM, t. II, p. 469 : portaverunt reliquias et lectum sanctum quem secum detulerant et posuerunt eum juxta altare sancte Genoveve virginis.

Veut-on savoir comment M. Krusch se débarrasse de ce passage décisif? Dans la table du tome II des SRM, p. 539, il imagine de faire de la sainte Geneviève vénérée à Andenne un personnage différent de la patronne de Paris, C'est stupéfiant d'arbitraire, mais cela montre le parti qu'il avait déjà pris dès 1888 de détruire l'autorité du V. G. Est-il nécessaire de démontrer qu'on n'a jamais connu d'autre sainte Geneviève que celle de Paris, et que c'est bien celle qu'on vénérât à Andenne, à Zepperen et ailleurs?

Voyez aussi le *Vita Trudonis*, c. 19, dans MABILLON, AA. SS. O. S. B., t. II, p. 1034, où l'on voit que le village de Zepperen en Limbourg avait dès le ^{viii} s. une église dédiée à sainte Geneviève : Villam quae Septimburiis dicitur in qua aedificata est basilica in honore sanctae Genovefae virginis.

(2) « Toute sa critique, sur ce point, se borne à affirmer » (Kohler, *RHist.*, p. 315).

Cet argument apparaît tellement formidable à tous les critiques, qu'il est la raison principale pour laquelle Mgr Duchesne et M. Kohler soutiennent que A est interpolé. Il me tardait, je l'avoue, de le rencontrer pour en montrer l'inanité. D'abord, rien ne permet de dire que le *Vita Genovefae*, en parlant de saint Denis, se réclame d'une source écrite ; il n'invoque que la tradition des anciens et, ce semble, une révélation surnaturelle : *juxta traditionem seniorum et revelationem passionis suae* (1). Je sais bien qu'au mépris du témoignage des manuscrits M. Krusch remplace ici *revelationem* par *relationem*, qu'il ne trouve que dans le seul 1a, et qu'il interprète *relationem* dans le sens d'une relation écrite. Vaine tentative ! Même si on lisait *relationem*, on ne rendrait pas meilleure l'hypothèse d'une source écrite. *Relatio* signifie *rappor*t et n'a pas d'autre sens ; rien ne permet de penser à un rapport écrit, que l'auteur du *Vita* aurait sans doute mentionné expressément s'il l'avait connu ; tout indique au contraire que *relatio* est ici l'équivalent de *traditio*, et que ce sont deux termes employés pour désigner la même chose. Et justement le *Passio Dionysii* du ^{ix} siècle fait la distinction entre la tradition orale, qu'il appelle *relatio*, et la source écrite, qu'il désigne par le nom de *lectio* : en parlant des actes de saint Denis il dit : *plus fidelium sunt relatione comperta quam praebentur ad nos lectione transmissa* (2). En faut-il davantage pour fixer le sens de *relatio* dans le *Vita Genovefae*? Si l'on soutient qu'oui, eh bien, je consens à continuer la discussion, et je ferai remarquer 1° que lorsque le *Vita* veut parler d'une source écrite, il emploie régulièrement, comme fait le *Passio* cité ci-dessus, le mot *lectio* (3) ; 2° que le remanieur n'a pas non plus conscience d'une source écrite de l'histoire de saint Denis et

(1) Sur *revelatio passionis*, cf. Grégoire de Tours, *Glor. Mart.*, c. 55 : Quod hoc ordine traditur revelatum ; *Glor. Conf.*, c. 20 : Qualiter se virtus beati Martini revelatione revelavit, et c. 21 : cum... nulli christianorum locus ille esset revelatus. *Ibid.*, c. 83 : Valerius beatus confessor... hoc se revelavit modo

(2) NARBAY, p. 17 ; *Passio Dionysii*, p. 103 à la suite de Fortunat dans *Auctores Antiquissimi* de la collection MGH, t. IV, p. 103. Et de même Grégoire de Tours, *Glor. Conf.*, c. 44, dit de S. Seurin de Bordeaux : Sanctus igitur Severinus, ut ipsorum Burdegalensium clericorum relatio perfert, de partibus Orientis ad eandem destinatur urbem. Et *relatio* signifie si bien ici tradition orale, que Grégoire ajoute que plus tard, lorsqu'il avait déjà écrit ce chapitre, il a lu la vie du saint par Fortunat ! Remarquons au surplus que quand Grégoire cite l'histoire de la passion d'un saint, il dit ordinairement *passionis historia* (v. *Glor. Mart.*, c. 31, 35, 37, 46, 56, 73, 104 ; *Glor. Conf.*, c. 76 ; *Hist. Franc.*, I, c. 30), une fois *agonis historia* (*Glor. Mart.*, c. 34) ou simplement *passio* (*Gloria Mart.*, c. 57), *Hist. Franc.*, II, c. 3), jamais *passionis relatio*.

(3) *Vit. Genov.* A 25 et 42.

qu'il écrit en parlant de lui : *qui a Clemente episcopo, discipulo sancti Petri, est in sacerdotium benedictus et ab eodem dicitur in his partibus destinatus.*

Mais ce n'est pas tout. Accordons même à M. Krusch, par hypothèse, qu'il faille lire *relationem* au lieu de *revelationem* et que *relatio* signifie une source écrite, sa thèse y gagnera-t-elle beaucoup ? Non, car la source écrite qu'il prétend mentionnée par le *Vita* est tout au plus, de l'aveu unanime des critiques, du commencement du IX^e siècle, et, pour que le *Vita Genovefae* eût pu l'utiliser, il faudrait, ou qu'elle fût antérieure à cette date, ou que le *Vita* fût lui-même postérieur à 800 ! L'une et l'autre de ces deux hypothèses est également aventureuse, mais comme M. Krusch n'a que le choix entre elles et qu'il n'a pu rajeunir davantage le *Vita* (1), il faut bien qu'il se décide bon gré mal gré, lui le rajeunisseur émérite, à vieillir le *Passio* en dépit de Havet, de Duchesne, de la vraisemblance et du sens commun. Cette entreprise, inspirée exclusivement par les besoins de la cause, est lamentable et justifie les sarcasmes de Mgr Duchesne. Car enfin, M. Krusch place les lecteurs devant cette énigme monstrueuse : un texte présentant dans sa langue tous les caractères de la décadence mérovingienne serait postérieur à un autre dans lequel se retrouve la correction et même l'élégance affectée de la renaissance littéraire de l'époque de Charlemagne. Voilà où conduit l'esprit de système, et je ne sais si un professeur trouverait un exemple mieux fait pour montrer à ses élèves les déviations que subit le sens critique sous l'empire de l'engouement pour des idées préconçues.

Je n'ai pas besoin d'en dire davantage ici, puisque j'avais simplement à montrer que la mention de l'apostolicité de saint Denis ne constitue pas pour le *Vita Genovefae* une présomption d'inauthenticité, mais l'intérêt du sujet et sa connexité avec le nôtre m'ont décidé à examiner la question elle-même de l'apostolicité de saint Denis dans un travail qui paraîtra prochainement.

En attendant, je continue l'examen de la thèse de M. Krusch et j'aborde les arguments d'ordre interne alignés par lui pour établir que le *Vita Genovefae* est un faux du VIII^e siècle. Ils sont nombreux : bien que Mgr Duchesne et M. Kohler en aient réfuté une partie, M. Krusch tient bon et il n'est pas inutile de reprendre

(1) Il le ferait cependant si on lui prouvait que le *Passio* est de 800 : « L. Duchesne si demonstrasset *Passionem* circa a. 800 scriptam esse neque antea eam scriptam esse posse, id quod non demonstravit, inde sequeretur originem *Vitae s. Genovefae* post 800 ponendam esse. » SRM, t. III, p. 205, note 2. En d'autres termes, c'est un dogme pour M. Krusch que le *Vita Genovefae* dépend du *Passio*, quelle que soit la date de celui-ci.

la question dans toute son ampleur. Nous allons donc passer en revue l'un après l'autre, et sans en omettre un seul, tous les arguments de M. Krusch.

1. Geneviève (Genovefa) est un nom germanique et la sainte, née vers 420 à Nanterre de parents gallo-romains (Severus et Gerontia), est elle-même présentée comme gallo-romaine. Or, au commencement du V^e siècle, des parents romains n'auraient pas donné à leur enfant un nom germanique, pas plus que des parents germaniques n'auraient donné au leur un nom latin : l'un et l'autre est également inadmissible et déjà Valois (*Rerum Francicarum*, t. I, p. 317) avait remarqué la difficulté (1).

Cette argumentation est trop rigoureuse. On peut accorder que Genovefa est un nom germanique, bien que cela ne soit nullement établi et que Foerstemann, après avoir constaté que les noms commençant par *Geno* se rencontrent presque exclusivement dans les régions occidentales du royaume franc, se demande s'il ne faut pas en chercher l'étymologie dans le celtique (2). Mais c'est tout. Pour ce qui est de l'échange des noms entre Romains et barbares, M. Krusch ne semble pas avoir à ce sujet des notions bien exactes. Il est certain que pendant la période impériale, les Germains entrés en contact avec l'Empire aimaient à prendre des noms latins, et beaucoup d'entre eux ne sont même connus que sous ces noms. Plus tard, la situation est renversée et ce sont les Gallo-Romains qui aimeront à prendre des noms germaniques, comme nous pouvons le constater déjà dans Grégoire de Tours. Quand s'est produit ce renversement de la mode ? En l'absence de documents, il est difficile de donner ici une date ; on peut dire seulement que l'engouement pour les choses germaniques coïncide chez les Gallo-Romains avec la décadence du monde impérial et avec le progrès de l'influence franque. Ce phénomène se sera produit plus rapidement qu'ailleurs dans le nord de la Gaule, où depuis 406 l'autorité de Rome avait cessé d'exister, tandis que les Francs étaient dès Clodion une force conquérante. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que dès 420 des parents romains aient donné à leur enfant un nom germanique : ils peuvent d'ailleurs y avoir été déterminés par des raisons qui nous échappent, et Valois lui-même a pris la peine d'en indiquer une. Ne voyons-nous pas en 511 siéger au concile d'Orléans deux évêques portant des noms germaniques : Gildardus de Rouen et Lithardus

(1) NA, t. XVIII, p. 20.

(2) FOERSTEMANN, *Alldeutsches Namenbuch*, 2^e édition, t. I, p. 627. Il rapproche les noms de Genabum (Orléans), des Genauni, peuple celtique de la Rhétie, et des nombreux vocables celtiques en *-genos*, *-gnos* ; cf. HOLDER, *Altkeitscher Sprachschatz*.

de Léon-Tréguier ? (1) Ce sont des vieillards ou tout au moins des hommes d'âge mûr ; ils seront donc nés vers le milieu du v^e siècle, à peine une génération après sainte Geneviève. Au surplus, l'argumentation de M. Krusch montre le bout de l'oreille, si je puis ainsi parler : elle aboutit à établir que Geneviève, portant un nom germanique, est elle-même d'origine barbare ; partant, que le nom de Nanterre sa patrie est inventé comme celui de ses parents (2). Si bien que dès le début, nous ne saurions plus rien de sainte Geneviève ! Fausses prémisses, fausses conclusions !

2. Sur la mission de saint Germain d'Auxerre en Bretagne, nous avons le témoignage contemporain et tout à fait autorisé de Prosper d'Aquitaine (3). Or, Prosper ne connaît ni saint Loup de Troyes comme compagnon de voyage du saint, ni le second voyage de ce dernier en Bretagne. La plus ancienne vie de saint Germain d'Auxerre passe également sous silence ces deux détails. Le premier qui les mentionne est Bède le Vénérable (4).

Il y a ici une erreur matérielle de M. Krusch, qui a été rectifiée en 1903 par le remarquable mémoire de son collaborateur M. Levison (5). Le *Vita Germani Antisciodorensis*, dont M. Levison nous a fait connaître la teneur primitive et nous promet une édition prochaine, mentionne les deux voyages de saint Germain en Bretagne et lui donne comme compagnon du premier saint Loup. L'objection de M. Krusch disparaît donc. Il est vrai que le *Vita Germani* ne parle pas de l'entrevue du saint avec Geneviève, et cela se conçoit : elle n'avait dans la vie de l'évêque d'Auxerre aucune importance, tandis qu'elle en avait une énorme dans celle de la sainte. Voilà pourquoi le biographe de l'un a pu l'omettre et pourquoi le biographe de l'autre a dû la rapporter.

Et comme il n'y a pas la moindre preuve que le *Vita Genovefae* ait copié le *Vita Germani*, comme, au contraire, de la comparaison des deux récits, il résulte qu'ils sont parfaitement indépendants l'un de l'autre, qui ne voit que l'objection de M. Krusch contre l'authenticité se transforme en un argument en faveur de celle-ci ? Le *Vita Germani* confirme l'exactitude du double renseignement du *Vita Genovefae* sur les deux voyages de saint Germain en Bretagne et

(1) V. MAASSEN, *Concilia*, t. I, p. 9-14.

(2) Nanterre scheint mir zum Geburtsort gewählt zu sein, weil es in der Nähe von Paris liegt und das Kloster Sainte Geneviève daselbst Besitzungen hatte. NA, t. XVIII, p. 20. Les belles raisons !

(3) Dans MGH, *Auctores Antiquissimi*, t. IX, p. 472.

(4) NH, t. XVIII, p. 20.

(5) Cité ci-dessus, p. 45, n. 1.

sur la participation de saint Loup au premier, et il crée par conséquent une présomption hautement favorable à l'historicité des détails que le *Vita Genovefae* nous donne sur ces deux voyages.

3. La définition que le *Vita Genovefae* nous offre du pélagianisme est fautive. Admettons-le : est-ce que cela prouve que le *Vita Genovefae* n'est pas authentique ? Pourquoi faudrait-il qu'un hagiographe du vi^e siècle fût meilleur théologien que les lettrés du ix^e siècle ? Que la définition soit fautive ou vraie, cela ne nous intéresse pas ; elle ne prouve ni pour ni contre l'authenticité, et nous n'avons pas à nous en occuper autrement. Au surplus, comme le fait remarquer Mgr Duchesne, la même mauvaise définition du pélagianisme se retrouve dans le *Liber Pontificalis*, c'est-à-dire dans un autre écrit populaire, précisément à la date que revendique notre biographe : *Et hoc constituit (Innocentius papa) ut qui natus fuerit de christiana denuo nasci per baptismum, hoc est baptizari, quod Pelagius damna-* bat (1) Laissons donc les écrivains du moyen âge se tromper sur une question théologique : cela arrive aujourd'hui encore à de plus savants qu'eux.

4. Sainte Geneviève reçoit le voile des mains de l'évêque Vilicus. Celui-ci doit être un évêque de Paris, puisque Nanterre est dans le diocèse. Or, son nom ne figure pas sur les diptyques de Paris.

J'ignore si Vilicus a dû nécessairement être un évêque de Paris ; je l'admets par hypothèse. Mais il ne suffit pas qu'un nom d'évêque manque sur les diptyques d'une Église pour qu'on puisse douter de son épiscopat : à ce compte, que de noms il faudrait biffer des fastes épiscopaux des Gaules ! Il suffit d'ailleurs de supposer que Vilicus était un chorévêque pour résoudre la difficulté.

5. Sainte Geneviève nous est présentée comme une religieuse. Or, dans tout le cours de sa vie, il n'est jamais parlé de couvent. Saint Germain d'Auxerre la trouve même dans une auberge (*hospitium*). D'ailleurs, on voit qu'elle habite sa maison : il est vrai que d'autres fois on nous parle de sa cellule. Visiblement, l'auteur évite de prononcer les noms de *nonne* et de *couvent* pour tout laisser dans une certaine indétermination.

Cela prouve que M. Krusch se fait une idée bien fautive de la vie religieuse des femmes au haut moyen âge : il se les figure toutes cloîtrées comme elles le seront plus tard. Il n'en est rien. Dans un grand nombre de cas, la femme qui voulait se consacrer à la vie religieuse prenait le voile et portait un costume différent de celui des femmes séculières, mais c'était tout, et c'est seulement plus tard

(1) *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, t. I, p. 220.

que disparurent ces allures plus libres de la piété féminine (1). Où, par conséquent, M. Krusch a-t-il vu que sainte Geneviève devait être une nonne et vivre dans un couvent ? Il ne s'agit ni de l'un ni de l'autre, et l'hagiographe n'a pas eu à éviter les noms de nonne et de couvent, puisqu'il n'y a eu ni couvent ni nonne. La *cella* de Geneviève, c'est tout bonnement sa chambre, et il faut bien reconnaître qu'elle a eu une chambre à elle puisqu'elle a bien eu une maison. Si M. Krusch se scandalise de ce que saint Germain rencontre la sainte dans une auberge, les lecteurs de M. Krusch ont, eux aussi, le droit de se scandaliser de ce qu'il ignore le sens qu'avait au moyen âge le mot *hospitium*, lui, auteur d'un lexique de Grégoire de Tours. Il lui suffira d'ouvrir le livre de M. Max Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, pour y lire à la page 290 ce qui suit : « *Hospitium* et *hospitiolum* n'est plus seulement le logement d'un hôte, mais un logement quelconque, une maison ». Et il cite des textes auxquels j'ajouterai *Vit. Mart.*, II, 3 ; *Vit. Patr.*, IX, 1 et X, 2 (2). *Glor. Conf.*, 80.

6. Ce qui vient d'être dit devrait, ce semble, écarter les scrupules de M. Krusch et calmer la sollicitude que lui inspire la réputation de sainte Geneviève. Mais non ; il continue de s'alarmer : « La conduite de Geneviève est étrange au plus haut degré. Elle se conduit comme un homme et déploie une activité qui ferait honneur à un maire de Paris, mais qui n'est guère convenable chez une jeune fille. A une époque où elle ne devait pas avoir plus de trente ans, elle se présente devant les bourgeois de Paris et veut les persuader de ne pas emporter leurs affaires dans d'autres villes ; elle veut même les en empêcher et court danger de mort ».

On se demande en vain comment on peut trouver ici un argument contre l'authenticité du *Vita Genovefae*. Si les faits sont faux, il appartient à M. Krusch de le prouver, et s'ils sont vrais, il importe peu qu'au jugement de M. Krusch ils ne conviennent guère chez une jeune fille. C'est là affaire de goût, et, comme l'observe spirituellement Mgr Duchesne, ce n'est pas dans le pays de Jeanne d'Arc qu'on se formalisera des allures de sainte Geneviève.

7. L'archidiaque d'Auxerre apparaît comme un *deus ex machina* pour sauver Geneviève menacée de mort par les Parisiens et pour lui apporter le legs de saint Germain. [Or, lorsque saint Germain

(1) Cf. NARBÉY, p. 31 ; VACANDARD, *Vie de saint Ouen*, p. 203 et spécialement H. SCHAEFER, *Die Kanonissenstifter im Mittelalter*, Stuttgart, 1909, *passim*.

(2) Ce n'est pas la seule fois que M. Krusch trahit un manque de familiarité avec les usages de la langue latine. Le *tribus mensibus minus a biennio* du *Vita Genovefae* signifie pour lui deux ans et trois quarts, NA, t. XVIII, p. 13.

mourut à Ravenne, il ne laissa que des reliques et des habits, qu'on se partagea : il n'est pas question dans sa Vie du legs fait à Geneviève et l'on peut même se demander s'il avait de quoi léguer.

M. Krusch ne semble pas avoir compris le passage du *Vita Genovefae*. Il n'y est nullement parlé d'un legs testamentaire de saint Germain, mais simplement d'*eulogies* qu'il avait chargé son archidiaque de lui remettre. Il ne fallait ni posséder quoi que ce soit ni faire un testament, pour pouvoir, quand on était évêque, faire un tel cadeau, car les *eulogies* n'étaient que du pain bénit, et elles n'avaient guère plus de valeur vénale que le sou percé que le saint donna à la sainte *pro magno munere*.

8. Hélas ! me voici de nouveau obligé de défendre la sainte contre les reproches indignés de M. Krusch. Pensez donc ! elle va sans gêne trouver le roi pour lui demander la grâce de quelques condamnés à mort ! « Si pareille chose était racontée d'un saint, écrit M. Krusch, il n'y aurait rien à redire, mais à une jeune fille semblables relations font peu d'honneur. » (1)

M. Krusch est bien bon de ne rien trouver à redire à la conduite d'un saint qui irait implorer son souverain pour des condamnés, mais dussé-je le scandaliser, autant que fait sainte Geneviève elle-même, je lui avoue que j'ai la même indulgence pour les saintes qui se rendent coupables du même délit, surtout quand elles sont, comme Geneviève lorsqu'elle supplia Childéric, des jeunes filles de 30 ans à peu près ! (2) Au surplus, que je sois trop indulgent ou M. Krusch trop pudibond, il importe peu, encore une fois, et tout le monde conviendra sans doute que si sainte Geneviève a commis la faute grave de demander au roi la grâce de condamnés à mort, cela ne prouve pas indubitablement que son biographe est un faussaire.

9. Saint Siméon, qui vit sur une colonne dans le pays d'Antioche, s'informe de sainte Geneviève auprès des marchands qui vont et qui viennent ; il les charge de la saluer et de lui demander des prières. M. Krusch s'offusque de ce récit, non qu'il soit contraire à la chronologie, dit-il, car le saint est mort en 460 et Geneviève avait alors 40 ans. Mais 1°) Geneviève n'avait qu'une réputation locale ne dépassant pas les murs de Paris ; 2°) saint Siméon le Stylite était ennemi des femmes au point qu'il ne voulut pas se montrer à sa propre mère : comment se serait-il enquis d'une femme de Paris et lui

(1) Wenn derartiges von einem Heiligen erzählt würde, wäre nichts dabei zu finden ; einer Jungfrau aber trägt ein solches Verhältniss kein Lob ein. NA, t. XVIII, p. 22.

(2) Childéric n'a guère pu jouer à Paris de rôle prépondérant qu'après la mort d'Aegidius († 464). Geneviève est née vers 420.

aurait-il demandé des prières ? (1) « Le biographe suppose un haut degré de crédulité chez ses lecteurs quand il veut leur faire croire un mensonge aussi manifeste » (2).

Je suppose que l'épisode manque d'historicité et qu'avec M. Kohler, M. Krusch puisse démontrer que c'est le voisinage des deux saints dans le calendrier (Geneviève 3 janvier, Siméon 5 janvier) qui a fait naître l'idée de les mettre en rapports pendant leur vie. L'auteur aurait alors soit inventé lui-même l'épisode, soit reproduit une opinion déjà formulée avant lui. Mais, encore une fois, cela n'empêcherait pas son ouvrage d'être authentique, c'est-à-dire d'émaner de l'hagiographe qui dit le composer 48 ans après la mort de la sainte. Toujours le même vice d'argumentation ! Toujours deux questions essentiellement différentes confondues !

Il s'en faut d'ailleurs que j'accorde à M. Krusch la fausseté du récit. La chose est étrange, sans doute, mais l'hagiographe nous la présente comme telle, et c'est parce qu'elle l'est qu'elle nous est racontée, avec accompagnement d'un *aiunt* et d'un *ferunt* attestant que l'auteur a conscience d'écrire quelque chose d'extraordinaire. Elle est d'ailleurs rendue vraisemblable par le *negociatores euntes ac redeuntes* : qui ne sait la multitude des marchands syriens qu'il y avait alors en Gaule, et qui allant et venant, ont pu parler à leurs compatriotes de la vierge parisienne, qui jouait un si grand rôle dans sa patrie et qui faisait tant de bien. Et pourquoi, ému et charmé par ces récits, le vieux stylite n'eût-il pas dit aux fidèles qui se groupaient autour de sa colonne : « Eh bien, saluez-la de ma part et demandez-lui de prier pour moi. » La misogynie n'a rien à voir ici. Saint Siméon le Stylite ne haïssait pas les femmes, quoi qu'en dise M. Krusch ; il ne serait pas un saint s'il les avait haïes ; il se bornait à les éviter. Et si, par esprit de mortification, il s'est imposé de ne pas revoir sa mère, apparemment pour ne pas devenir infidèle à sa vocation de pénitent, rien ne l'aura empêché de demander les prières d'une sainte. Il faut bien peu connaître ce que M. Henri Joly appelle la *psychologie des saints* pour éprouver ici les scrupules formulés par M. Krusch.

10. Vient l'épisode du ravitaillement de Paris par sainte Geneviève, après le siège de dix ans qu'en a fait Childéric. « Qui le croit n'a pas la moindre idée des choses de ce monde », écrit M. Krusch. Je me permets d'avoir un autre avis. Le récit de notre biographe, j'en conviens volontiers, a revêtu une forme quelque peu légendaire, et

(1) NA, t. XVIII, p. 22.

(2) NA, t. XIX, p. 458.

je ne me porte pas garant de ce siège de dix ans, qui semble à M. Krusch un succédané littéraire de celui de Troie (1). M. Krusch se demande si, dans la pensée de l'hagiographe, c'est Childéric ou Clovis qui assiège Paris, et après une certaine hésitation il se prononce pour Childéric avec Narbey (2). Junghans, Kohler et moi-même nous pensions à Clovis (3). Le fait que le siège est raconté, non dans le chapitre 26 où il est parlé des relations sympathiques entre Childéric et Geneviève, mais plus loin, dans le chapitre 30, est loin de prouver que dans ce dernier chapitre aussi c'est à Childéric qu'il faut penser : tout au contraire, il induit à croire qu'il s'agit d'un autre personnage que Childéric, et dans ce cas il ne peut être question que de Clovis. Mais puisque c'est l'hypothèse Childéric qui fournit à M. Krusch son objection, je dois le suivre sur le terrain qu'il a choisi et discuter dans les termes qu'il a fixés.

Admettant donc qu'il s'agisse de Childéric, je ne saurais accorder à M. Krusch la contradiction qu'il croit remarquer entre les renseignements du *Vita Genovefae* et ceux de Grégoire de Tours sur ce roi. Pour ma part, j'entrevois à travers les rares textes d'une part, à travers sa légende de l'autre, les traces d'une vaste activité dont l'histoire ne nous a rien dit, et dont un fragment émerge fort opportunément dans le *Vita Genovefae*. Celle-ci ne dit pas pour le compte de qui Childéric opéra, s'il aida les Romains à reprendre Paris à des rebelles ou s'il voulut s'en rendre maître lui-même et le disputer à Syagrius. Si je devais dire ma pensée, je me le figurerais à Paris comme un maître des milices opérant en qualité de fonctionnaire impérial, et plus tard refoulé jusqu'à Tournai où il va mourir comme roitelet barbare. Sans doute, les renseignements du *Vita Genovefae* ne rencontrent pas en tous points ceux de Grégoire de Tours, mais cela prouve tout au plus que les données sont fragmentaires de part et d'autre et que les chaînons intermédiaires manquent. Je dirai plus : si l'auteur du *Vita Genovefae* était le faussaire que veut M. Krusch, il se serait gardé d'inventer au sujet de Childéric des histoires qui ne cadrent pas avec celles de Grégoire de Tours ; il aurait tout au contraire harmonisé son récit avec celui de l'évêque-chroniqueur, donnant ainsi une preuve de cette *Schlaueit* que lui attribue M. Krusch. Je retourne donc l'argument de ce dernier, et dans le récit du *Vita Genovefae*, je vois une preuve de l'authenticité.

(1) NA, t. XVIII, p. 24.

(2) NARBÉY, p. 30 : « Sainte Geneviève aurait été trop âgée vers 490 pour se mettre à la tête d'une expédition à demi-guerrière ; elle aurait eu environ soixante-dix ans »

(3) KOHLER, BEHÉ, p. LXXXIV-LXXXVI, note ; KURTH, *Clovis*, 2^e édition, t. I, p. 243.

11. M. Krusch, il est vrai, triomphe de ce que l'hagiographe semble mettre Arcis sur la Seine et non sur l'Aube. Si l'hagiographe l'avait fait, il s'ensuivrait qu'il s'est trompé et nullement que le *Vita Genovefae* n'est pas authentique. Mais il suffit de lire ce document pour se convaincre de la vraie nature des choses. Sainte Geneviève se rend par eau de Paris à Arcis-sur-Aube, qui paraît être son centre d'opération (1); d'Arcis elle gagne Troyes à pied ou en voiture et elle en revient de même, puis elle retourne à Paris par le même itinéraire qu'elle avait suivi, mais en sens inverse, naviguant d'abord sur l'Aube et ensuite sur la Seine. Je le demande : où est la difficulté ? On me dira que l'hagiographe n'indique pas que la sainte fait par terre le voyage d'Arcis à Troyes : avait-il besoin de l'indiquer ? Il ne dit pas davantage qu'elle est allée par la Seine d'Arcis à Troyes : pourquoi le lui faire dire, sinon parce qu'on a besoin de lui attribuer une absurdité (2) ?

12. M. Krusch s'étonne de ce que le biographe fait toujours voyager la sainte, et que ses voyages se passent presque toujours en bateau. Peut-être, dit-il, faut-il l'expliquer par cette double raison que des aventures de voyage sont plus faciles à présenter comme merveilleuses, et qu'il était moins indécent pour une jeune fille de voyager en bateau que de battre la grande route (3).

On ne me demandera pas de réfuter la première de ces explications, qui est l'arbitraire même. Mais pour ce qui est du voyage par eau, M. Krusch oublie-t-il que du temps de sainte Geneviève et plusieurs siècles encore après elle, les vrais chemins du voyageur, c'étaient les fleuves et les rivières ? Prouver cela serait très facile, et il y aurait là un bien intéressant chapitre de l'histoire du commerce. Les exemples de navigation fluviale abondent dans la Gaule du v^e siècle : il suffit d'ouvrir Grégoire de Tours pour voir que tous les cours d'eau sont constamment employés par les voyageurs, par exemple la Moselle (*HF*, VIII, 12-14; *Vit. Mart.*, IV, 29; *Vit. Patr.*, XVII, 5); la Seine (*HF*, VI, 46); la Loire (*HF*, IX, 33; *Vit. Mart.*, IV, 14).

13. M. Krusch n'en a pas fini de chicaner sainte Geneviève sur les licences qu'elle prend, seulement il va le faire désormais à un autre titre. C'est la femme, c'est la jeune fille qu'il chapitrait tantôt ; c'est la religieuse maintenant qui va s'entendre rappeler à l'ordre. Voilà une religieuse que sa vocation n'empêche pas d'administrer elle-même ses biens de Meaux, et qui surveille des ouvriers sans que

l'hagiographe trouve à y redire. Comparez à cette liberté illimitée, rare même chez des femmes restées dans le monde, les rigoureuses prescriptions de saint Césaire à ses religieuses d'Arles. Aucune ne pouvait de son vivant franchir le seuil du monastère (4).

Ma réponse, encore une fois, sera très simple. Sainte Geneviève n'était pas nonne ; elle n'habitait pas un couvent ; c'était une vierge chrétienne qui s'était librement vouée à Dieu selon un usage très suivi pendant les premiers siècles, et la comparaison avec les religieuses de saint Césaire manque de toute pertinence.

14. Voici maintenant un argument *ex silentio*.

Il n'est guère parlé du paganisme dans la Vie : le seul païen qu'elle cite, c'est le roi Childéric. Cela est étrange, et semble trahir un temps où toute la Gaule était christianisée ; il ne peut donc pas être question du v^e siècle (2).

Singulière objection ! On pourrait répondre à M. Krusch que puisque la Vie mentionne un païen, Childéric, cela suffit pour montrer qu'elle se rend compte de l'existence de païens autour de lui, par exemple dans son armée ; que si, parmi les miraculés de sainte Geneviève, il n'y a pas d'autre païen, c'est qu'apparemment les païens ne demandaient pas de miracles à la sainte, et qu'au surplus, au v^e siècle, Paris était tout à fait chrétien, n'y ayant plus d'autres païens que les mercenaires barbares qui, sous les ordres de Childéric ou d'autres, formaient des corps au service de l'État et n'étaient que de passage dans les centres urbains. Plus tard, après la conquête de Paris par Clovis, il n'en fut plus de même, et il dut y avoir des barbares païens qui s'établirent à demeure dans cette ville, mais du temps de sainte Geneviève, ce n'était pas encore le cas.

15. Décidément, il est difficile de contenter M. Krusch. Tout à l'heure, il se plaignait de ne pas trouver de païens à Paris au v^e siècle : maintenant, c'est d'y trouver un Goth qu'il se lamente. Car — écoutez bien ! — ce Goth qui vient prier sainte Geneviève ne peut être un arien : on sait quelle haine séparait ariens et catholiques. C'est donc un Goth catholique ? Mais alors le fait est postérieur — et de beaucoup — à 587, date de la conversion des Goths au catholicisme. Car il est manifeste qu'aux yeux de notre biographe les Goths sont catholiques de tout temps.

Ceci mérite à peine une réponse. Un Goth arien a parfaitement pu avoir confiance dans les mérites de sainte Geneviève et l'avoir priée. Un Goth catholique a parfaitement pu exister dans le royaume

(1) Regrediens vero Arciacum, ubi dies aliquot commorata est *Vita Genovefae*. c. 39.

(2) Cf. DUCHESNE, dans la *Bibl. Ec. des Ch.*, p. 219.

(3) NA, t. XVIII, p. 24.

(1) NA, t. XVIII, p. 24-25.

(2) NA, t. XVIII, p. 25.

franc, soit avant, soit après la conquête de l'Aquitaine par Clovis. Que vient-on nous parler des Goths d'Espagne et de leur conversion en 587 ? Imputer à l'hagiographe d'avoir tenu tous les Goths pour catholiques de tout temps, c'est une de ces nombreuses fantaisies de M. Krusch qui ne trouvent pas de justification dans les textes, et qu'on peut écarter sans plus.

16. L'histoire de la construction de la basilique de Saint-Denis par Geneviève est à rejeter d'après M. Krusch. L'épisode de la découverte des fours à chaux est niais et trahit un auteur peu au courant de la vie pratique : « pour bâtir une église, alors comme aujourd'hui, il fallait autre chose que de la chaux ». J'imagine que l'hagiographe s'en doutait bien un peu aussi, mais encore en fallait-il, de la chaux, et sans chaux on ne pouvait pas bâtir : voilà pourquoi la découverte des deux fours est signalée comme importante, et je ne vois pas où est la niaiserie (1).

Mais cette observation de M. Krusch n'est qu'en passant : la vraie difficulté, selon lui, est celle-ci : nos sources (Grégoire, Frédégaire et ses continuateurs, le *Liber Historiae*) ne connaissent pas le *vicus* de Catolacus, mais seulement la basilique Saint-Denis. C'est après la construction de l'abbaye de Saint-Denis par Dagobert I^{er} qu'on voit surgir le *vicus*. La première mention qui en est faite se trouve dans un diplôme de Childébert III en 710, où il est appelé *vigus sancti Dionisii* et non *Catolacus*. Ce dernier nom est une invention : on a d'abord imaginé une matrone Catulla, puis on a forgé d'après son nom un *Catullacum*. C'est en 777, dans le testament de l'abbé Fulrad, que ce nom forgé apparaît pour la première fois ; il eut du succès : on le trouve encore à la date de 1154 dans un diplôme ; des monnaies, qui par suite doivent être du VIII^e siècle, le portent aussi (2).

J'ai résumé aussi fidèlement que j'ai pu l'argumentation de M. Krusch ; elle ne tient pas debout. Prétendre qu'il a suffi à un moine de fabriquer le nom de *Catullacum* pour que celui-ci se répandît au point de devenir populaire, c'est montrer qu'on est parfaitement étranger aux plus élémentaires notions de toponymie.

Pose dire que pas un toponymiste ne prendra la responsabilité de ces fantaisies de M. Krusch. Celui-ci n'a jamais été plus mal inspiré que dans cette entreprise, qui révèle d'étonnantes lacunes dans son érudition. Rien n'est mieux en harmonie avec toutes les données de la science toponymique que le récit du changement du

(1) Cf. dans Grégoire de Tours, *Vitae Patrum*, XII, 3, p. 715 *in fine*. un passage où l'on voit la même importance attribuée à une trouvaille de chaux.

(2) NA, t. XVIII, p. 25-28.

nom de *Catullacum* en celui de Saint-Denis, par suite de la construction d'une basilique et d'un monastère en l'honneur de ce saint. C'est ainsi que les choses se sont passées dans une multitude de cas ; qu'*Andain* est devenu Saint-Hubert ; *Sarchinium*, Saint-Trond ; *Brogne*, Saint-Gérard ; *Elnone*, Saint-Amand ; *Fontenelle*, Saint-Wandrille. Je cite ces noms au hasard de mes souvenirs ; la moindre recherche me permettrait de multiplier les exemples indéfiniment. Quand donc le biographe de sainte Geneviève nous dit que l'endroit où elle bâtit l'église de Saint-Denis s'appelait primitivement *Catullacum*, il n'existe pas l'ombre d'une raison pour révoquer son témoignage en doute. Que le nom primitif se soit maintenu pendant assez longtemps en concurrence avec le nouveau, c'est là encore un phénomène général et qui n'a rien de particulier à Saint-Denis. Pour cette localité, il est attesté de la manière la plus catégorique par le testament de l'abbé Fulrad en 777 : *loca sanctorum martyrum Dionisio Rustico et Eleutherio, ubi ipsi domni corpore requiescunt in loco qui dicitur Cadolaco, ubi plurima servorum Dei turma laudes Christi die noctuque adesse videntur* (1). Croirait-on qu'un témoignage si décisif n'a pas convaincu M. Krusch ? Il récuse le témoin. « S'il fallait l'en croire, dit-il, tout le monde aurait de son temps appelé l'endroit *Catullacus*. » Ainsi un homme qui fait son testament cherche à faire croire à ceux qui le liront que leur village porte un autre nom que son nom véritable ! Et cela sans ombre de raison, sans qu'on puisse même prétendre, comme on le fait si volontiers quand il s'agit d'un écrivain monastique, que sa fiction a pour but d'avantager son couvent. Car quel intérêt, je vous le demande, Saint-Denis avait-il à s'être appelé autrefois *Catullacum* ?

Le seul fait que l'auteur du *Vita* ne mentionne jamais l'abbaye n'aurait-il pas dû ouvrir les yeux à M. Krusch et lui montrer qu'il écrit au moins avant 625, date de la fondation de l'abbaye par Dagobert I^{er} ? Si, comme le suppose M. Krusch, il avait écrit après 767, aurait-il pu éviter de parler de l'abbaye et de trahir par là sa postériorité ?

Quant aux monnaies que M. Krusch rajeunit pour les besoins de la cause, ce sont bel et bien des monnaies mérovingiennes, parfaitement connues et décrites comme telles par les numismatistes (2). Elles portent le nom du monétaire Ebregeisilus et Ponton d'Amécourt les date du règne de Dagobert I. Comme cela contrarie la

(1) TARDIF, *Monuments historiques*, p. 61, col. 2.

(2) PONTON D'AMÉCOURT, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 76 et Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, pp. 181-183.

thèse de M. Krusch, elles *doivent* être du viii^e siècle, à peu près comme certaine malle *devait* être à Bilboquet.

18. Sainte Geneviève, dit le *Vita*, eut d'abord au-dessus de son tombeau un modeste oratoire en bois (*oratorium super sepulchrum de ligno contextum*, A 55). Plus tard, Clovis bâtit pour l'honorer (*honoris ejus causa*) une basilique qui fut achevée après sa mort par sa veuve Clotilde (A 56). Selon M. Krusch, il est faux qu'il ait existé un pareil oratoire; il est faux que le roi ait bâti une basilique pour honorer la sainte. L'église des Saints-Apôtres, aussi dénommée de Saint-Pierre, fut fondée par Clovis et par Clotilde pour servir de sépulture à eux et à leur famille; c'est dans cette église, déjà existante, que Geneviève reçut également une tombe, et elle dut cet honneur probablement à sa qualité de franque (*sic*). La légende d'après laquelle l'église aurait été bâtie en son honneur n'a pu naître qu'à partir du jour où l'église a commencé de porter le nom de Sainte-Geneviève, c'est-à-dire entre 728 et 810 (1).

Tout ceci n'est qu'un tissu d'inexactitudes. Et d'abord, comment M. Krusch peut-il se croire autorisé à nier cet *oratorium super sepulchrum de ligno contextum*, dont le biographe parle incidemment comme d'une chose connue et allant de soi? Tous les tombeaux quelque peu vénérés portaient de ces oratoires: qu'il me soit permis de rappeler ceux de saint Servais à Maestricht et de saint Valère à Couserans (2). L'affirmation du biographe a donc tout au moins pour elle une parfaite conformité aux usages du temps; la négation de M. Krusch ne repose sur rien du tout. Puis, où M. Krusch a-t-il vu que Clovis, au dire du biographe, fonda une église en l'honneur de la sainte, c'est-à-dire sous son vocable? S'il avait voulu dire cela, il aurait écrit *in honore ejus*, ce qui est l'expression consacrée (3), et non *honoris ejus causa*, ce qui avait évidemment un tout autre sens. Mgr Duchesne traduit parfaitement cette dernière expression par ces mots: pour l'honorer.

(1) NA, t. XVIII, p. 29-31.

(2) *Glor. Conf.*, c. 71: nam plerumque devotio studiumque fidelium oratorio construendum de tabulis ligneis levigatisque... donec veniret qui dignam aedificaret fabricam in honorem antistitis gloriosi. — *Ibid.*, c. 83: Oratorium super se constructum prius habuit, sed per incuriam ruens oblivioni datum est. Et dans les deux cas cités, un des successeurs du saint bâtit une basilique à la place de l'oratoire.

(3) Par exemple A 18: Devotio erat Genovefae, ut in honore sancti Dionisi episcopi et martiris basilicam construeret. Cf. le passage cité ci-dessus.

M. Krusch, SRM, t. III, p. 685, fait état de ce que dans mon *Clovis*, 1^{re} édition, p. 601, j'interprète comme lui le *honoris ejus gratia*. C'est vrai, mais une étude plus attentive de la question m'a démontré que je me suis trompé, et j'espère que M. Krusch fera comme moi.

Et comment Clovis a-t-il entendu honorer Geneviève par la construction de son église, s'il ne l'a pas mise sous son patronage? Il l'a fait en englobant le tombeau de la sainte dans la nouvelle basilique. C'est ce que suggère le texte, et c'est ce qu'a compris, d'assez bonne heure apparemment, l'auteur du remaniement C, qui écrit: *Circa hujus (sc. Genovefae) ergo tumulum humilis primitus ligni superimpositione contextum gloriosae memoriae Clodoveus rex, ... basilicam mirabili dispositione fundavit* (1).

Que les choses se soient réellement passées comme le dit C, nous ne pouvons en douter. Geneviève était morte vers 500, donc une dizaine d'années avant la construction de l'église sépulcrale de Clovis et de Clotilde. Si donc elle a eu sa tombe dans cette basilique, c'est que la basilique a été bâtie de manière à englober la tombe. Car de supposer qu'après l'achèvement du sanctuaire, on y aurait transféré les restes de la sainte, cela n'est pas probable: une translation de ce genre était un événement considérable qui trouvait d'ordinaire un historien, et qui laissait une trace durable dans la liturgie sous la forme d'une fête commémorative. De l'absence de l'un et de l'autre, nous pouvons conclure hardiment qu'il n'y a pas eu de translation, et, partant, que Geneviève a reposé de tout temps sous le pavé de l'église des Saints-Apôtres.

Pour se dérober à cette conclusion, il faudrait admettre que la sainte est morte après que l'église fut achevée, et qu'elle y a trouvé l'hospitalité immédiatement après sa mort. M. Krusch, forcé par la logique de sa thèse, a fini par se décider pour cette explication aventureuse. Alors qu'en 1893 il admettait encore l'année 500 comme date de la mort de la sainte (2), ce qui cadre avec les données du *Vita* et avec celles de Grégoire de Tours, en 1896 il se décide à se brouiller aussi avec la chronologie qu'il avait adoptée jusque-là et à faire mourir Geneviève à peu près en même temps que Clotilde, c'est-à-dire entre 530 et 546 (3). On le voit: la critique de M. Krusch est bonne fille; elle a une souplesse qui lui permet de se plier à toutes les fantaisies du maître, et de nier aujourd'hui ce qu'elle affirmait hier, si les besoins de la thèse l'exigent. Pour le commun

(1) *Vita S. Genovefae*, éd. KÜNSTLE, p. 20.

(2) « Germanus ging nach Prosper Chronik nach Britannien. Damals war Genovefa eine *puella* oder *infans*, also etwa 420 geboren. Da sie als Achtzigerin starb darf man ihren Tod etwa in das Jahr 500 setzen. NA, t. XVIII, p. 19.

(3) Veri igitur simile est utramque eodem tempore defunctam esse mulierem et Genovefam triginta vel quadraginta post annis, quam biographus id statuerat falsumque id deprehenditur, quod in oratorio sancta sepulta esset neque in basilica. SRM, t. III, p. 205.

des mortels, qui ne professent pas le dogme que le *Vita Genovefar* dépend du *Passio*, l'alternative ci-dessus garde toute sa force : ou bien il y a eu translation — et l'on vient de voir que rien n'est moins vraisemblable — ou bien la basilique des Saints-Apôtres a été bâtie sur le tombeau de sainte Geneviève (1). Et s'il en est ainsi, n'est-ce pas la preuve évidente qu'on a voulu honorer ce tombeau ?

19. Nous arrivons enfin au récit de la mort de la sainte. L'argument qu'il fournit à M. Krusch contre l'authenticité du *Vita* n'est pas le moins étrange de ceux que nous venons d'examiner. Dans toutes les vies de saints à moi connues, dit M. Krusch, la mort bienheureuse du héros est le point central de tout l'ouvrage ; on la décrit d'ordinaire avec un soin particulier ; les derniers instants du saint, le deuil des siens, ses funérailles, les miracles qui se produisent à son tombeau, rien n'est oublié. Ici, au contraire, le biographe, qui a été jusqu'ici si prolix, montre subitement une concision extraordinaire et devient pour ainsi dire muet : *Verum tamen de excessu vitae suae et honore funeris, brevitatem secutus, silere studui*. Est-ce ainsi qu'écrivait un contemporain (2) ?

D'abord, l'auteur du *Vita* n'est pas à proprement parler un contemporain, puisqu'il écrit dix-huit ans après la mort de la sainte, qu'il ne paraît pas avoir connue personnellement. Ensuite, puisque d'après M. Krusch le biographe est un faussaire qui a tout inventé, en quoi son silence sur la mort et les funérailles de la sainte peut-il être invoqué contre lui ? Ne lui était-il pas bien facile au contraire d'inventer, ici encore, quantité de choses intéressantes comme celles dont il nous régale dans le reste de son écrit ? Combien n'est-il pas plus naturel d'expliquer sa concision par le fait qu'il n'avait rien de particulier à nous apprendre ! Loin de déposer contre lui, son silence est plutôt une présomption en sa faveur.

Il n'est d'ailleurs pas inutile de montrer le peu de consistance des idées de M. Krusch sur cette matière. Lui-même nous a fait connaître

(1) Je relève en passant deux autres erreurs de M. Krusch. Selon lui, la sainte devait à sa qualité de *franque* l'honneur de reposer dans la basilique royale. *Franque* est pris ici par M. Krusch dans le sens de *germanique*. Or, ainsi que je l'ai montré ailleurs, (*La France et les Francs*, dans la *Revue des questions historiques*, 1^{er} avril 1895, p. 366-369) tous les sujets libres du royaume de Clovis, qu'ils fussent Germains ou Romains, portaient également le titre de Francs. Toute l'histoire du royaume franc et celle de Clovis en particulier protestent contre le point de vue de race, tout moderne, introduit gratuitement dans les annales du vi^e siècle pour les besoins d'une mauvaise cause.

M. Krusch se trompe encore en écrivant (NA, t. XVIII, p. 29) que Clovis fut enterré dans le *sacrarium* de l'église : c'est dans la *crypte* qu'il fallait dire.

(2) NA, t. XVIII, p. 31.

une recension D du *Vita*, dont l'auteur amplifie l'histoire de la mort de la sainte et en donne un récit détaillé. Si M. Krusch était logique, il devrait voir ici la preuve que D nous offre le texte le plus ancien. Point du tout : M. Krusch lui-même nous apprend qu'il est le plus récent, et qu'il ne remonte pas au delà du ix^e siècle. Alors que devient son argument ? N'y a-t-il pas lieu de lui rappeler cette parole d'un critique éminent : « Un récit plus détaillé n'est pas une garantie » d'authenticité et un récit abrégé n'est pas un indice de postériorité. » (1) Cette fois, je suis entièrement d'accord avec M. Krusch, car c'est lui l'auteur de cet apophthegme marqué au coin de sens commun.

20. La langue du *Vita*, selon M. Krusch, offre les caractères de la décadence mérovingienne. Il est, je crois, fort difficile, même à un spécialiste comme M. Krusch, de distinguer entre ce qui est de l'apogée mérovingienne et de la décadence mérovingienne, et ce n'est pas sans une certaine inquiétude qu'on entend cet érudit ajouter : « La composition de l'ouvrage date du temps où l'on » abandonnait la mauvaise latinité de l'époque mérovingienne, mais » où l'on n'était pas encore parvenu à élaborer une langue meilleure, » où l'on connaissait à la vérité les vocables classiques extérieurement, mais où l'on ne savait pas encore les employer, c'est-à-dire » du milieu du viii^e siècle, quand on écrivait *hospites* pour *obsides* (2) ». Je gage qu'il n'existe pas un seul lecteur capable de suivre M. Krusch dans de pareilles subtilités. Qu'est-ce que ce latin de la décadence mérovingienne qui a commencé d'abandonner la mauvaise langue mérovingienne ? Et qu'est-ce que cet hagiographe qui connaît déjà (déjà !) les vocables classiques et qui ne sait pas encore les employer ? Et sur quoi se fonde M. Krusch pour définir ainsi le milieu du viii^e siècle ? Je crains bien qu'il n'y ait ici de la pure abstraction de quintessence. Le trait final est bien mal choisi : est-ce au milieu du viii^e siècle seulement qu'on pouvait dire *hospites* pour *obsides* ? Et le chroniqueur qui écrit *ascenso equite* pour *ascenso equo* est-il aussi du milieu du viii^e siècle ? Non, M. Krusch sait aussi bien que moi que c'est Grégoire de Tours, qui n'appartient pas, lui, à l'époque de la décadence mérovingienne.

M. Krusch omet de justifier ses étranges affirmations ; car tous les exemples qu'il apporte concernent non la langue mais l'orthographe, et le seul qui ait un autre caractère est encore une fois

(1) Grössere Ausführlichkeit begründet doch ebensowenig Originalität als umgekehrt Kürze Entlehnung. », p. 41.

(2) NA, t. XVIII, p. 36 et 37.

bien mal choisi. C'est l'expression *evectio navalis* pour désigner les voyages par eau. Grégoire de Tours, nous dit M. Krusch, emploie *evectu navali* et Frédégaire *evicto navale*. D'après M. Krusch, on a fait de là *evectio* lorsque l'on recommença à s'occuper de grammaire. Les continuateurs de Frédégaire ne disent pas autrement que *navale evectio*, et si nous trouvons dans le *Vita Genovefae* la même expression employée deux fois, j'en conclus, dit M. Krusch, que cet écrit a été composé entre 734 et 768 » (1).

Vous avez bien lu : entre 734 et 768, parce que c'est entre ces deux années que furent écrites les continuations de Frédégaire. Ainsi, parce que deux écrits emploient l'un et l'autre une expression aussi banale que *evectio*, ils sont de la même époque, et parce que l'un d'eux est de 734-768, l'autre ne peut être ni antérieur ni postérieur d'une seule année « *Was ist das für eine Wissenschaft?* » aime à dire M. Krusch à ses contradicteurs. Jamais le propos ne fut plus de mise. Bâtit sur une expression usuelle pour prouver l'âge du document qui l'emploie n'est pas de la critique : c'est de la fantaisie. Et cependant M. Krusch est tellement sûr de son affaire que pour lui il y a là un indice permettant de dater le *Vita Genovefae* avec une certitude (2) absolue (*mit absoluter Sicherheit*). Je me borne à une simple observation. *Evectio* est un terme parfaitement connu au vi^e siècle pour désigner le transport des voyageurs par la poste. *Evectio* n'est nullement un terme fabriqué sur *evectus* à l'époque carolingienne ; on le trouve à toutes les époques de la latinité (3), on le rencontre encore dans le code de Justinien, et il est tout naturel qu'on y ajoute l'adjectif *navalis* pour désigner le transport par eau. Grégoire de Tours lui-même [emploie le mot dans ce sens : parlant d'un malade qu'on porte au tombeau de saint Martin, il écrit : *Qui nec mora in navi positus, quia vehi altera evectio non poterat* (4). Il est décidément prudent de se documenter avant de pourfendre les faussaires du haut moyen âge !

21. Les noms de personnes fournissent à M. Krusch un autre argument contre le *Vita*. Il est insensible à la remarque si juste de M. Kohler, que la mention presque exclusive de noms de personnes latins ou grecs est un gage d'authenticité. Je puis confirmer pleinement ce point de vue, ayant dans mes papiers une *Prosoponymie mérovingienne* qui, je l'espère, en sortira quelque jour, et qui me

(1) NA, t. XVIII, p. 37.

(2) NA, t. XVIII, p. 37.

(3) V. CATON dans FRONTON, *Ad Antonin* ; SUTTON, *August.* 49 ; SYMMAQUE, *Epist.*, IV, 6 ; S. AUGUSTIN, *Epist.*, 55 ; Code Justinien, XII, 51 de *cursum publico*.

(4) GRÉGOIRE DE TOURS, *Virtut. s. Martini*, IV, 14.

permet de parler ici avec une assurance particulière. Ce n'est pas au vi^e siècle qu'un faussaire se fût avisé de n'inventer que des noms gréco-latins, puisqu'à cette date les noms de provenance germanique étaient devenus, même en pays roman, aussi nombreux que les autres, et que personne ne savait qu'il en avait été autrement deux siècles plus tôt. Si donc le *Vita Genovefae* nous apporte, sur un total de 14 noms qui lui sont propres (1), onze noms incontestablement latino-grecs (2) contre deux germaniques (3) et un douteux (4), je crois pouvoir dire que cela constitue une très forte présomption que le *Vita* date du vi^e siècle, et plutôt de son commencement que de sa fin.

M. Krusch, lui, ne voit dans l'onomastique du *Vita* que des motifs de hocher la tête. *Bessus* est suspect, parce que c'est le nom d'un satrape perse assassin de Darius ; le nom de *Fraterna* est seul de son espèce, et celui de *Marovechus* est celui d'un roi franc. Quant à *Cellomeris*, sa composition ou du moins l'étymologie qu'en donne le *Vita* est tellement inouïe, qu'on ne peut se défendre de l'idée que le rédacteur a voulu plaisanter (5).

N'est-ce pas plutôt M. Krusch qui plaisante ? Pourquoi un homme du vi^e siècle n'aurait-il plus pu s'appeler Bessus parce que l'assassin de Darius s'était appelé ainsi ? Le nom était-il devenu *tabou* ? Mais on le retrouve dans Plutarque (6), et il suffit de se rappeler que dès le v^e siècle en Gaule les noms propres de personnes empruntés au vocabulaire grec sont presque aussi nombreux que les latins : dès lors on a pu s'appeler Bessus ou Alexandre sans valoir un diplôme de faussaire à l'écrivain qui vous mentionnait. *Fraterna* est isolé dans le répertoire onomastique, selon M. Krusch ; il se trompe : dans la vie de saint Didier de Cahors, qu'il a publiée lui-même, on trouve une autre *Fraterna* (7) ; au surplus, *Fraterna* n'est pas plus insolite que, par exemple, *Paterna*, nom d'une matrone de Bourges au vii^e siècle (8) ou que *Paternus* et *Maternus*, qu'on rencontre

(1) J'entends ceux que nous ne connaissons que par lui et qui seuls importent, car il va de soi que des vocables comme Attila, Childéric, Clovis, Martin, Denis, Germain et autres n'ont ici aucune force probante.

(2) Ce sont Severus, Geroneia, Villicus, Genesius, Coelinia, Passivus, Bessus, Frunimius, Fraterna, Claudia, Prudens.

(3) Genovefa, Marovechus.

(4) Cellomeris.

(5) NA, t. XVIII, p. 38.

(6) PLUTARQUE, *De sera num. vindicta*, c. 8 ; cf. PAEPE, *Woerterbuch der griechischen Eigennamen*, t. 1, s. v. et cf. KOHLER, dans la *RHist.*, p. 317.

(7) SRM, t. IV, p. 385.

(8) *Vita S. Austregisili* dans *Acta Sanct.*, t. V de mai, p. 62.

fréquemment. Quant à *Marovechus*, je ferai la même observation que pour *Bessus*; il est si peu *tabou* que je le trouve porté par un évêque de Poitiers, contemporain de Grégoire de Tours, et que M. Krusch connaît bien puisqu'il a repris son nom dans le glossaire onomastique de cet auteur. Reste *Cellomeris*. Si le biographe lui a forgé une étymologie de fantaisie, si même il a voulu plaisanter comme le suppose M. Krusch, il n'y a là rien qui milite contre l'authenticité du *Vita*. Même si le nom est « le monstrueux assemblage d'un radical latin et d'un suffixe germanique », il n'est pas pour cela suspect d'inauthenticité : des composés de ce genre existent, par exemple *Bricciofrida* (1), *Christomeris*, *Celsomeris* (2). M. Kohler, qui cite ces deux derniers exemples, fait remarquer à M. Krusch que la terminaison *-meris* indique une forme de la première période mérovingienne. L'observation est exacte, à preuve les noms de *Theudomeris* et de *Richimeris*, rois francs antérieurs à Clovis, de *Ingomeris* et de *Chlodomeris*, fils de Clovis, de *Rignomeris*, frère de Ragnacharius de Cambrai (3), etc.

22. Les noms de lieux mentionnés dans le *Vita Genovefae* sont également mis en réquisition par M. Krusch pour apporter leur contingent de preuves à l'appui de sa thèse. Selon lui, le faussaire se trahirait encore en ce qu'il écrit *Nemetodorensis parochia* (Nanterre), *Aldesodorensis urbs* (Auxerre) et *Lugdunense oppidum* (Laon), alors que dans Grégoire de Tours on lit *Nemptodorum vicus*, *Audisiodorum urbs*, *Lugdunum Clavatum* (4). Décidément la géographie historique ne semble pas le fort de M. Krusch. Il n'y a aucune conclusion à tirer de l'orthographe du nom de *Nemetodorum* au point de vue de l'authenticité du *Vita*. *Nemetodorum* est la forme classique (5), *Nimptodorum* représente l'orthographe phonétique populaire. L'auteur du *Vita Genovefae* a parfaitement pu écrire *Nemetodorum* au commencement du VI^e siècle, tandis qu'un demi-siècle plus tard Grégoire de Tours ou ses copistes ont écrit *Nemptodorum* : l'orthographe et la prononciation ont eu le temps de s'altérer de 520 à 575. Il est d'ailleurs piquant de constater qu'après avoir reproché au *Vita Genovefae* d'écrire *Nemetodoro*, M. Krusch dans son édition imprime *Nymptoderinse parochia* sur la foi de sa classe 1, et que, parmi les

(1) *Famula Dei Bricciofrida* à Tournon. *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. XII.

(2) KOHLER, dans la *RHist.*, p. 317.

(3) On trouve même un *Ingomeris* (Inguioimerus) et un *Segimeris* dans l'entourage d'Arminius, v. TACITE, *Annales*, I, 68 et 71.

(4) NA, t. XVIII, p. 37.

(5) C'est ce que rappelle M. d'Arbois de Jubainville avec l'autorité qui lui est propre dans la *Revue Celtique*, 1893, t. XIX, p. 331.

nombreuses variantes que les manuscrits donnent de ce nom géographique, *Nemetodoreuse* est loin d'être la plus garantie. M. Krusch retire donc tacitement son objection : que ne l'a-t-il fait ouvertement (1)?

Il est exact qu'Auxerre est appelé *Autissiodorum* dès l'époque romaine et aussi dans Grégoire de Tours; mais ce nom paraît lui-même dériver d'un plus ancien *Altissiodorum* par vocalisation de *l*. Le phénomène est trop connu pour avoir besoin d'être démontré, et il suffit pour faire justice de l'objection de M. Krusch. Le *Vita Genovefae* n'est d'ailleurs pas seul à avoir gardé la forme archaïque; on la retrouve dans les actes des conciles de Paris (614-615) et de Clichy (627) comme dans un diplôme de l'évêque Vigile d'Auxerre (660-686) (2).

Enfin, l'hagiographe a parfaitement raison d'écrire *Lugdunum* et non *Lugdunum Clavatum* pour Laon. Il y a ici un phénomène toponymique des plus fréquents et de la plus grande simplicité. Quand deux ou plusieurs localités portent le même nom, les actes officiels, les manuels de géographie et les étrangers ajoutent à l'un d'eux ou même à chacun un déterminatif pour empêcher de les confondre l'un avec l'autre. Mais ces déterminatifs sont négligés par la population indigène, qui n'en a pas besoin attendu que pour elle le nom ne désigne que sa localité à elle. C'est ainsi, pour citer un exemple entre mille, que dans le département de l'Isère, quand on dit *Vienne* tout court, on désigne toujours Vienne en Dauphiné et jamais Vienne en Autriche, et que sur les bords du Rhin Francfort tout court désigne toujours Francfort sur le Mein et jamais Francfort sur l'Oder. Quand donc M. Krusch écrit : « *Lugdunum* seul (pour désigner Laon) n'a jamais été usité ni n'a pu l'être, parce qu'autrement on n'aurait pas pu distinguer Laon de Lyon », il commet une confusion qu'on est étonné de rencontrer sous la plume d'un érudit.

23. Mais voici, *last not least*, le dernier argument de M. Krusch.

(1) Ce n'est pas la seule fois que M. Krusch retire tacitement un des arguments qu'il a mis en avant contre l'authenticité du *Vita*. Dans ses deux mémoires de 1893 et de 1894 (NA, t. XVIII, p. 33 et XIX, p. 431), il prétendait que le *Vita* (A 42 et 43) a emprunté à Sulpice Sévère l'expression *auditorium* dans le sens de seuil de maison. En 1896, dans son édition du *Vita*, il s'est aperçu que la vraie leçon est *aditu* et il la met dans son texte sans prévenir le lecteur que son objection disparaît.

(2) Je cite ces exemples d'après M. Krusch, NA, t. XVIII, p. 37, qui naturellement en fait un autre usage. « Der Uebergang des *u* in *l* begegnet zuerst in den Acten des 5^{ten} Concils von Paris (614-615) ». Toujours la même manière de raisonner, c'est-à-dire de considérer comme acquis ce qu'il s'agit précisément de démontrer! M. Krusch sera d'ailleurs assez embarrassé de trouver un romaniste qui prenne la responsabilité du « changement de l'*u* en *l* »!

Apparemment, il le tenait en réserve pour la bonne bouche, car il est capital et il fournit la preuve irréfutable que le *Vita* est postérieur à 767. M. Krusch le déniche dans la phrase finale du *Vita*, où il fallait une perspicacité presque surnaturelle comme la sienne (1) pour le découvrir :

Atque ideo universi, qui Patrem et Filium et Spiritum sanctum secundum substantiarum deitatis adoramus et unitatem in Trinitate et Trinitatem in unitate confitemur, sine intermissione orantes, sepe numero nuncupatam fidelissimam Dei famulam Genovefam obsecramus etc.

Cela, me direz-vous, ne prouve pas que le *Vita* est écrit après 767, mais seulement qu'il s'inspire des paroles de la Préface : *in substantia unitas, in personis proprietas, in majestate aequalitas*. M. Krusch a voulu y voir plus clair. D'abord, au lieu de *Trinitatem in unitate*, il lit *quia tota regalis est*. Cette leçon détestable, je l'avoue, est celle de nos principaux manuscrits, la bonne leçon ne se trouvant que dans un seul ; il est d'ailleurs manifeste qu'elle détruit le sens de la phrase et qu'elle y introduit un élément inintelligible. M. Krusch se demande ce que peut bien signifier *quia tota regalis est*. Un autre se serait répondu qu'apparemment *regalis* doit avoir ici le sens de *souverain, revêtu de la majesté souveraine*, ou se serait rappelé le passage de saint Pierre écrivant aux fidèles qu'ils sont *genus electum, regale sacerdotium*. Vous n'y êtes pas : cette Trinité toute royale, c'est la Trinité du roi, c'est-à-dire la Trinité telle que le roi l'adore et veut qu'elle soit adorée, la Trinité de Sa Majesté, comme dit plaisamment Mgr Duchesne, que l'idée saugrenue de M. Krusch met en gaieté. Il faut que je traduise tout entier le passage de M. Krusch pour que le lecteur ne se figure pas que je veux lui en faire accroire :

« L'allusion faite à la fin du *Vita* aux images des personnages bibliques ou hagiographiques qui ornent l'église Sainte-Geneviève et l'exhortation à professer la vraie doctrine de la Trinité parce qu'elle est toute royale sont peut-être un indice permettant de préciser davantage le temps où écrivit l'auteur. On sait que les Grecs avaient des doctrines particulières sur le culte des saints et sur la Trinité. Ces deux questions firent l'objet de débats qui eurent lieu sur le sol de la Gaule. L'empereur Constantin V avait envoyé une ambassade à Pépin pour gagner le roi des Francs à son opinion. En 767, le roi tint un grand synode composé de Romains et de Grecs à Gentilly, village situé au sud de Paris et tout près de cette

(1) Le mot est de M. KOHLER (RHist., p. 284) qui parle aussi de « seconde vue », p. 319.

ville ; on y examina les deux questions controversées. Les *Annales Laurissenses* nous renseignent à ce sujet comme suit : *Tunc habuit dominus Pippinus rex in supradicta villa synodum magnam inter Romanos et Graecos de sancta Trinitate vel de sanctorum imaginibus*. C'est, à mon sens, au temps de ce synode que la vie de la sainte fut écrite à Paris : elle cherche à influencer le lecteur en insistant sur le culte des images et sur la Trinité, et le roi, chef du synode, en relevant la qualité royale de la vraie doctrine de la Trinité (*die Betonung der königlichen Eigenschaft der wahren Trinitätslehre*) (1).

Je crois pouvoir me dispenser de discuter la découverte de M. Krusch. Il en est, pour sa part, tellement satisfait qu'après l'avoir formulée en 1893, il la reproduit en 1896, sans que les railleries de Mgr Duchesne aient pu ébranler sa foi. Pour le lecteur moins complaisant, il suffira de constater que le passage du *Vita* se rapporte à tout autre chose qu'aux questions qui furent discutées au concile de Gentilly. Le *Vita* ne dit pas un mot du culte des images, il se borne à nous décrire l'église des Saints-Apôtres, et il le fait brièvement en signalant les deux traits les plus remarquables : d'une part, une cour entourée de portiques aux trois côtés, celui du fond étant occupé par la façade de la basilique ; [de l'autre, les peintures qui ornaient les murs du sanctuaire. Cela est purement descriptif et sans ombre de préoccupation polémique, et il faut vraiment de la bonne volonté pour trouver ici une allusion à la querelle des images. Quant à l'espèce de doxologie en l'honneur de la Trinité qui termine le livre, si elle contient une allusion — ce qui reste à démontrer — c'est à l'hérésie arienne toujours vivante en Gaule au VI^e siècle, nullement à la doctrine controversée au VIII^e siècle entre Grecs et Latins sur le *Filioque*. Partisans et adversaires de cette formule étaient également trinitaires. Pour trouver dans le *Vita Genovefae* un écho du concile de Gentilly, il faudrait montrer que l'auteur plaide pour le culte des images et rompt une lance en l'honneur du *Filioque*. Il suffit de le lire pour constater qu'il est à cent lieues d'y penser.

Je viens de passer en revue tous les arguments produits par M. Krusch dans ses deux mémoires de 1893 et de 1894. Depuis lors, il a, en 1896, publié le *Vita Genovefae* au tome III des *Scriptores Rerum Merovingicarum*, et il a profité de l'occasion pour défendre une fois de plus sa thèse de l'inauthenticité. Sans rééditer tous ses arguments de 1893 et de 1894, il se borne à reproduire ceux qui lui semblent avoir le plus de force probante, et à obéliser de nouveau

(1) NA, t. XVIII, p. 38.

certain passages du *Vita* qui lui sont particulièrement suspects ; ce sont ceux qui racontent le siège de Paris pendant dix ans par Childéric ou par Clovis, les relations à distance de sainte Geneviève avec saint Siméon le Stylite, l'apostolicité de saint Denis, le nom de *Codolacus* et l'oratoire primitif érigé sur la tombe de sainte Geneviève. Il y ajoute un argument nouveau, bien plus sérieux, en apparence, que tous les précédents, et que je tâcherai d'exposer d'une manière fidèle. Le *Vita Genovefae*, dit en substance M. Krusch, raconte au sujet des origines franques une histoire fort différente de celle que nous connaissons par les sources authentiques. Il veut que Childéric ait résidé à Paris et qu'il ait même assiégé cette ville pendant dix ans : alors il ne serait pas vrai que Clovis a dû conquérir la Gaule du Nord et qu'il n'en est devenu le maître que par sa victoire sur Syagrius. Et la conclusion, c'est que si l'auteur du *Vita Genovefae* n'est pas un faussaire, c'est Grégoire de Tours qui en est un (1). Or, on a retrouvé la tombe de Childéric à Tournai en 1653, et c'est dans cette ville que les rois francs résidèrent avant la conquête du royaume des Visigoths. Donc, la version du *Vita Genovefae* est à rejeter, et par conséquent l'auteur est un faussaire (2).

Cette argumentation est défectueuse. Nous ne connaissons guère l'histoire de Childéric. Si nous faisons abstraction des récits populaires que j'ai étudiés dans l'*Histoire poétique des Mérovingiens*, et que nous nous en tenions aux faits avérés par l'historiographie, voici tout ce que nous constatons. Childéric est un roi franc au service de Rome : il est d'abord l'auxiliaire d'Aegidius, puis, à la mort de celui-ci (463), du comte Paul, son successeur. En 468, il aide Paul à expulser les Saxons d'Angers, et, Paul ayant péri dans la lutte, il continue de donner la chasse aux vaincus jusque dans les îles. A partir de cette année, il paraît avoir été le principal défenseur de la cause romaine dans le nord de la Gaule, et y avoir exercé, pour le compte de l'Empire, une vraie autorité, qui, d'ailleurs, aura été contestée comme l'avait été celle d'Aegidius lui-même, soit parce que dès lors en Gaule on ne voulait plus du régime impérial, soit parce que le fils d'Aegidius, Syagrius, venait de surgir avec des titres meilleurs que ceux du barbare, soit parce qu'on se défiait de celui-ci et de ses farouches soldats. De 468 à 481, année de sa mort, il s'écoula ainsi une douzaine d'années sur lesquelles nous ne sommes pas renseignés, mais qui auront été remplies par les vicissitudes de

(1) M. Krusch, en vrai centuriateur, a toujours un faussaire sur le nez. Pourquoi ne pas admettre que l'un ou l'autre des deux écrivains peut se tromper de bonne foi ? Je le prouve bien de M. Krusch au cours de ce mémoire.

(2) SRM, t. III, p. 204.

l'autorité de Childéric sur la Gaule. Après y avoir été très grande, elle finit par être refoulée : ce fut le comte Syagrius qui resta maître du pays, et Childéric dut se retirer dans son royaume paternel, à Tournai, où il mourut.

On le voit, cette esquisse du règne de Childéric laisse parfaitement place pour le récit du *Vita Genovefae*, Childéric est à Paris, Childéric, peut-être, fait subir un siège à Paris, Childéric, que nous savons, bien que païen, favorable aux chrétiens, témoigne de grands égards à la sainte patronne de Paris. Dans tout cela, rien que de naturel et de vraisemblable ; les récits du *Vita Genovefae* tiennent parfaitement leur place dans les vastes intervalles laissés vides par le récit de Grégoire de Tours ; loin de contredire celui-ci, ils le complètent et ils en éclairent l'obscurité. Et, par conséquent, le dilemme de M. Krusch, qui veut trouver un faussaire dans l'un de nos deux écrivains, disparaît lui-même comme une hypothèse dépourvue de toute espèce de fondement.

M. Krusch est convaincu qu'il a biffé à jamais le *Vita Genovefae* du nombre des sources historiques (1). Il termine son mémoire par ces mots : « L'examen critique des renseignements du *Vita Genovefae* a montré tout d'abord qu'il est absolument indigne de foi. Il a établi ensuite que le cercle d'idées dans lequel se ment le biographe n'est pas celui du VI^e ou du VII^e siècle, mais bien celui du VIII^e (2). »

Je réponds :

L'examen critique des innombrables arguments produits par M. Krusch contre l'authenticité du *Vita Genovefae* établit que pas un seul ne résiste à l'examen. Loin d'avoir prouvé que le *Vita* est un faux, M. Krusch a aidé au contraire à en mettre en relief l'authenticité et la sincérité.

Et je me crois en droit d'ajouter encore ceci. Non seulement l'auteur du *Vita Genovefae* n'est pas un faussaire, mais si quelqu'un peut être accusé de fausser l'histoire, c'est bien M. Krusch lui-même. C'est lui qui, sans ombre de preuve et par un simple jeu de son imagination, a construit de toutes pièces le roman suivant, qu'il voudrait nous donner pour le dernier mot de la critique historique.

« Le faussaire est un moine de Sainte-Geneviève : cela n'a plus besoin de démonstration. Outre son but général, qui est de glorifier la patronne de sa maison, il en poursuit un autre : créer de faux titres de propriété à l'abbaye, pour l'aider à infirmer les titres que d'autres établissements avaient sur certaines terres. Le *Vita* nous dit que sainte Geneviève possédait des domaines à Meaux et raconte

(1) NA, t. XVIII, p. 50.

(2) NA, t. XVIII, p. 31.

l'histoire d'une jeune fille de cette ville, nommée Caelinia, qui se laissa décider par la sainte à embrasser la vie religieuse. Ce récit, à première vue inoffensif, trahit toute l'astuce du faussaire (1). Et comment cela? D'après la *Vie de saint Remi*, la mère de ce prélat s'appelait Caelinia. « *Nous obtenons de la sorte l'église de Reims comme adversaire du monastère de sainte Geneviève* (2). »

On n'en croit pas ses yeux en lisant une pareille conclusion, que M. Krusch développe de la manière que voici :

« D'après cela, on peut reconstituer le *status causae* à peu près comme suit. Le monastère de Sainte-Geneviève élevait des prétentions sur des biens situés dans le pays de Meaux, que lui disputait l'église de Reims. Celle-ci fondait ses prétentions sur ce que ces biens étaient un héritage que saint Remi tenait de sa mère Caelinia et qu'il avait légués à son église. Le faussaire a voulu infirmer ce titre. Il a inventé une Caelinia qui possédait des biens à Meaux, et qui, déjà fiancée, se consacre à la vie monastique sous les auspices de sainte Geneviève. Cette tromperie, imaginée de la manière la plus astucieuse (3), ne laissait pas arriver Caelinia jusqu'au mariage et plaçait l'église de Reims devant l'alternative, ou de devoir reconnaître que la Caelinia de Meaux était autre que la mère de saint Remi et abandonner par conséquent ses prétentions sur les terres litigieuses, ou de reconnaître que son grand et glorieux évêque saint Remi était... un bâtard ! Voilà le but dans lequel l'auteur du *Vita Genovefae* a pris la plume, et voilà la découverte que M. Krusch a faite en 1893 ! Il en est, cela se comprend, extrêmement satisfait, et trois ans plus tard, en 1896, il y insiste en écrivant dans la préface de son édition du *Vita Genovefae* :

Biographus ad haec bona vindicanda testimonium praebat pretiosissimum et sine dubio eum ipsum ad finem Vitam conscripserat. Sane de suo monasterio quam maxime meritus erat, licet talia merita hodie tantidem non aestimentur (4).

Quand on pense qu'un si bel historique, M. Krusch, en se suggestionnant lui-même, l'a tiré tout entier de son cerveau, et que c'est par des moyens semblables qu'il parvient à nous présenter comme faussaires presque tous les hagiographes mérovingiens, on a le devoir de protester énergiquement contre un si scandaleux abus de la critique. N'est-il pas évident que, fables pour fables, celles du

(1) Der Betrüger zeigt sich hier in seiner ganzen Schlaueit. NA, t. XVIII, p. 39.

(2) Wir erhalten so als Gegner des Klosters der h. Genovefa die Reimser Kirche. NA, t. XVIII, p. 39.

(3) Diese äusserst schlaue ausgedachte Betrügerei.

(4) SRM, t. III, p. 209.

moyen âge étaient plus inoffensives et trouvaient du moins une excuse dans l'ignorance et la crédulité des auteurs comme des lecteurs, tandis que les fables de M. Krusch se réclament de l'érudition et de la critique. M. Krusch aime à se présenter comme une victime de « l'école légendaire » (*schola legendaria laete jam florens*) qui s'acharne sur lui, nous dit-il, comme un essaim de guêpes (1), et dans laquelle il ne se gêne pas pour ranger tous ceux qui ont l'audace de le contredire. Eh bien, l'école légendaire véritable, la voilà, il en est le chef, et il est à souhaiter, pour l'honneur de la critique, qu'il reste sans disciples.

Car — et c'est là le côté grave — la constatation qui vient d'être faite jette un jour équivoque sur la méthode tout entière par laquelle M. Krusch arrive à dater du vi^e ou du ix^e siècle les textes mérovingiens qui se donnent pour être du sixième. Le cas du *Vita Genovefae* n'est pas isolé : il est révélateur d'un tour d'esprit qui force M. Krusch à voir dans nos hagiographes médiévaux autant de faussaires, d'effrontés menteurs et de vauriens. Ce tour d'esprit est celui des centuriateurs de Magdebourg : sous des dehors scientifiques, il s'inspire de mesquines passions confessionnelles qu'on pouvait croire éteintes aujourd'hui. Les critiques qui apportent dans l'étude des choses mérovingiennes un esprit plus dégagé de préoccupations sectaires auront souvent à faire sur d'autres vies de saint le travail que je viens de faire sur le *Vita Genovefae*, et j'ose dire qu'ils aboutiront plus d'une fois aux mêmes conclusions. Avec cela je ne nie pas les services réels que M. Krusch a rendus à nos études, chaque fois que des préoccupations exclusivement scientifiques ont dirigé ses recherches et inspiré sa critique. Mais la dictature qu'il prétend exercer sur l'hagiographie mérovingienne lui fait un devoir de ne jamais infliger à ses admirateurs le spectacle de défaillances comme celles dont ils viennent d'avoir un spécimen.

CHAPITRE IV.

QUELLE EST LA VALEUR DU *Vita Genovefae*?

Du consciencieux examen auquel je me suis livré sur le *Vita Genovefae* et sur ses commentateurs, il résulte qu'il n'existe pas la moindre raison de révoquer en doute l'authenticité de ce document. Il se présente à nous avec tous les caractères de temps dont il se

(1) Telis venenatis mox obrutus intellexi quid sibi vellet vesparum examen lacessisse. SRM, t. IV, p. 762.

réclame, et nous pouvons en croire l'auteur quand il dit qu'il écrit dix-huit ans après la mort de la sainte.

Mais cela ne suffit pas à notre curiosité. Ce qu'il nous importe de savoir, c'est quelle est la valeur de son écrit, en d'autres termes, quelle confiance nous pouvons lui accorder.

Cette question en suppose une préalable : quel est l'auteur du *Vita Genovefae*?

C'est à l'ouvrage lui-même, et à l'ouvrage seul, que nous sommes réduits à le demander. Nous y voyons que l'auteur connaît bien son Paris : le baptistère, le pont de la Cité, l'église Sainte-Geneviève avec ses portiques et ses fresques, la distance de Paris à Saint-Denis et à Nanterre, tous ces détails sont de quelqu'un à qui le cadre du récit est familier. C'est un Parisien qui a écrit le *Vita Genovefae*.

Et ce Parisien, où faut-il le chercher, sinon dans l'abbaye même de Sainte-Geneviève, comme le propose M. Krusch? Nulle part autant qu'à Sainte-Geneviève le souvenir de la sainte n'était resté vivant, et nul plus qu'un génovéfain n'avait intérêt à l'évoquer. Geneviève était la gloire, bien plus, la patronne céleste de la maison : tout : la piété, la reconnaissance, l'amour-propre, l'intérêt même de l'abbaye se liguèrent pour mettre en quelque sorte la plume à la main du biographe.

Nous ne risquons donc pas de nous tromper en voyant dans celui-ci un moine génovéfain.

Toutefois, le biographe n'a pas connu personnellement la sainte. Écrivant dix-huit ans après sa mort, comme il nous l'apprend lui-même, il a été son contemporain pendant une bonne partie de sa vie, et si malgré cela il ne l'a pas connue, c'est qu'il n'était pas de Paris, et qu'il n'est entré à l'abbaye qu'après que Geneviève était déjà morte. D'où venait-il au juste? Je me persuade que c'est des environs de la grande ville, et je remarque qu'il connaît particulièrement les relations de Geneviève avec Meaux. Cette ville est la seule dont le nom revienne jusqu'à quatre fois dans le *Vita Genovefae*, et chaque fois c'est à l'occasion d'un miracle qu'y fait la sainte. La première fois, elle y a donné le voile à une jeune fille déjà fiancée, du nom de Caelinia, et toutes les deux trouvent miraculeusement un abri dans l'église contre la colère du fiancé. La seconde fois, la sainte guérit à Meaux un homme qui a le bras desséché. La troisième fois, c'est le *defensor* local, du nom de Frunimius, qui est guéri à Paris par Geneviève. La quatrième fois, la sainte obtient du ciel un miracle qui protège la moisson qu'elle fait sur ses terres de Meaux. Voilà un ensemble de données précises et détaillées, avec noms à l'appui, et plus nombreuses que pour n'importe quelle autre localité. Il ne

semble donc pas téméraire de conclure que l'auteur est sinon de Meaux même, du moins des environs.

C'est d'ailleurs un homme instruit pour son temps. Il n'ignore pas la littérature antique; Virgile et Pline l'Ancien ont laissé leur trace dans le *Vita*. Mais il connaît particulièrement les lettres sacrées : on a vu plus haut qu'outre la Bible, dont les paroles reviennent à chaque instant dans son écrit, il connaît le *Pasteur* d'Hermas, la traduction des *Recognitiones* du pseudo-Clément par Rufin, les écrits de Sulpice Sévère et de Sidoine Apollinaire, le *Passio Martyrum acaunensium* et le *Passio Juliani*. Ses lectures ne s'étendent pas au delà, et il ne paraît même pas qu'il ait eu connaissance de la vie de saint Germain d'Auxerre.

Comme bien on pense, étant donnée la date à laquelle il écrivait, il n'a eu d'autre source que la tradition orale. Il s'y réfère souvent par des expressions comme *aiunt*, *fertur* (1), *comperi juxta traditionem seniorum* (2); il déclare en outre avoir vu la fiole qui s'était miraculeusement remplie d'huile à la prière de sainte Geneviève (3). Il serait oiseux de démontrer qu'il n'a eu à sa disposition aucune source écrite; le mot *lectio*, qu'il emploie à deux reprises, ne désigne que son propre texte (4).

Mais que vaut la tradition dont le *Vita Genovefae* nous a conservé la teneur?

Remarquons que la vie de Geneviève a duré quatre-vingts ans et que le biographe, prenant la plume dix-huit ans après sa mort, est séparé par un siècle des débuts de la sainte, et par un bon demi-siècle de l'apogée de sa carrière. Ses souvenirs sur ces années lointaines sont donc nécessairement confus et vagues.

Ajoutons à cela que notre auteur, comme la grande majorité des hagiographes de son temps, n'a vu dans son héroïne que la thaumaturge, et que tout ce qui dans sa vie n'a pas le caractère miraculeux le laisse indifférent. La biographie est avant tout un catalogue de miracles.

C'est assez dire que l'auteur ne se préoccupe nullement de reconstituer le cadre dans lequel se sont déroulés les événements qu'il

(1) A 23, 27, 35, 36.

(2) A. 17.

(3) A 53.

(4) In Lugdunensi oppido qui miraculi per eam Dominus fecit edicere series lectionis exoptulat A 25.

In Aurilianensium urbe quid miraculi per eam gestum sit, ordo lectionis exposcit A 42.

Cf. A 17 : docet nos lectio quod primus episcopus Romae etc.

nous retrace. Comme dans les tableaux des maîtres primitifs, la physionomie de la sainte s'enlève toute seule sur un uniforme fond d'or. Incontestablement, le biographe connaît des affaires de 451 et du siège de Paris plus qu'il ne dit, mais, soit par manque d'intérêt, soit par incapacité littéraire, il n'essaie pas de nous en donner une idée. Par contre, voyez quels développements hors de toute proportion il donne à l'épisode de la rencontre de la sainte avec saint Germain d'Auxerre ! Il y a 90 ans qu'elle a eu lieu, et l'auteur nous en parle avec autant de détails précis que s'il s'agissait d'un incident d'hier.

La vie de sainte Geneviève est donc loin de satisfaire aux exigences de l'historien moderne. Elle nous apprend quantité de choses qui nous inspirent un intérêt médiocre, elle suppose connues on n'indique que sous forme de préterition les choses qu'il nous importerait le plus de savoir.

Et pourtant, malgré sa défectuosité, cette œuvre a une valeur historique considérable. C'est le seul texte qui nous renseigne un peu sur la première moitié du VI^e siècle en Gaule. Elle nous permet d'entrevoir dans la transparence de son fond d'or les grandes lignes d'une histoire qu'on voudrait pouvoir reconstituer : les alarmes de Paris à la nouvelle qu'Attila approche, la réaction généreuse d'une grande âme contre le désespoir d'une population affolée, le rôle que jouent dans la Gaule septentrionale les Francs, moitié mercenaires de l'Empire, moitié conquérants pour leur propre compte, la manière dont on ravitaille une ville menacée de famine, les habiles ménagements des nouveaux maîtres barbares pour les indigènes représentés par la personne de leur sainte. Il y a là des linéaments d'histoire, vagues sans doute et fragmentaires, mais néanmoins infiniment précieux pour qui veut scruter les annales de ces temps orageux et troublés.

Mais le plus clair profit que nous puissions retirer du *Vita Genevæ*, c'est d'apprendre à connaître la merveilleuse figure de cette fille de France. Ce n'est pas une religieuse au sens moderne du mot, encore qu'elle se soit consacrée à Dieu dès l'enfance et qu'elle réalise un type bien noble de virginité chrétienne. Elle fait plutôt penser à ces béguines du XII^e siècle qui, comme elle, restent dans le monde pour y faire le bien, avec cette différence toutefois qu'il y a chez Geneviève une originalité d'allures et une virilité de tempérament qui lui assignent une place à part dans la famille des saintes. C'est la vierge forte, rémissant aux qualités charmantes de la femme le courage, l'énergie et l'esprit d'initiative, qui semblent le propre d'un autre sexe. Sa foi est vive et sa piété est ardente ; elle a le don

des larmes ; elle fait une retraite pendant tout le carême, elle s'impose de fréquentes austérités, parmi lesquelles il y a un jeûne rigoureux dont elle ne se relâchera un peu qu'après l'âge de cinquante ans et sur l'ordre des évêques ; elle veille en prières la nuit du samedi au dimanche ; elle nourrit une dévotion particulière aux deux grands saints de la Gaule, saint Martin de Tours et saint Denis ; elle va en pèlerinage au tombeau de l'un et elle bâtit une église sur la tombe de l'autre. Ce qui la tire hors de pair et la désigne à l'attention de l'histoire comme à la reconnaissance de son peuple, c'est cette flamme de patriotisme et de zèle pour le bien public qui fait bien d'elle la sœur aînée de Jeanne d'Arc. Elle est à deux reprises la bienfaitrice de son cher Paris : en 451, elle le protège contre lui-même et contre les suggestions d'un aveugle désespoir ; plus tard, elle le ravitaille dans ses jours de détresse et nourrit ses affamés. Il faut relire dans sa vie les pages où sont racontées ces deux grandes initiatives : malgré la gaucherie de la plume, on sent comme trembler la voix du narrateur ému au souvenir des grandes choses qu'il raconte : *Porro Genevæsum nonne dignum est honorare ?* etc.

Ce qui me touche plus encore, c'est la passion sacrée avec laquelle elle s'emploie à sauver la vie des malheureux condamnés. Dans ces dures années où le droit pénal revêtait trop souvent les dehors d'un acte de vengeance plutôt que de justice, il n'y a pas eu de tâche plus sublime que celle dont se chargèrent un grand nombre de saints, en intervenant pour adoucir les implacables rigueurs des juges. Si, à ce rôle joué par une simple femme dans la vie publique d'un peuple vous ajoutez le prestige d'une sainteté qui lui permet de lire dans les consciences et de faire des miracles, vous vous expliquerez l'immense popularité dont elle est entourée dès son vivant, l'ascendant qu'elle exerce sur les rois barbares eux-mêmes, l'honneur extraordinaire que lui fit Clovis en englobant sa tombe dans l'église qu'il construisit sur le mont Lutèce.

Cette popularité ne fit que croître après sa mort. Grégoire de Tours l'atteste expressément à deux reprises, et nous voyons que de bonne heure son culte a été des plus répandus, puisque nous le trouvons en Belgique dès la fin du VI^e siècle, notamment à Andenne et à Zepperen en Limbourg. (1) Déjà saint Éloi avait fait la chasse de la sainte (2) ; déjà sa vie, écrite dix-huit ans après sa mort, se répandait en plusieurs recensions ; déjà son nom refoulait dans l'ombre celui des apôtres patrons de l'église où elle reposait, et qui dès

(1) Voir le texte cité ci-dessus, p. 40

(2) *Vita S. Eligii*, I, 32 dans SRM, t. IV, p. 688.

le ix^e siècle ne s'appela plus que Sainte-Geneviève. Paris en faisait sa patronne, et depuis quatorze siècles, le souvenir de la vierge chrétienne plane sur la grande ville dont elle a préparé les étonnantes destinées. Cette royauté pacifique, plus durable que celle des fleurs de lis, le plus irrégulier des enfants de Paris s'est plu à la reconnaître en ces lignes où la plume semble avoir obéi à une émotion sincère : « Ayez donc, écrit Voltaire à Madame de Créquy, la justice et la bonté de ne pas m'attaquer sur les prodiges opérés par cette bonne Geneviève. Celui des Ardents, par exemple, m'est aussi bien démontré que la mort de Tibère ou la brutalité de Calvin. J'éprouve une émotion d'enfant sitôt qu'il est question de Geneviève. C'est ma bergère, c'est ma bonne vierge à moi. N'en parlons plus, Madame, à moins que vous n'ayez juré de me persécuter » (1).

Telle est cette grande Française, dont les saboteurs de la critique ont été jusqu'à révoquer en doute l'existence. C'est une des plus belles figures historiques du haut moyen âge, c'est la première étoile du firmament de Paris. Avec ses sœurs couronnées, Clotilde et Radegonde, la plébéienne de Nanterre forme cette charmante constellation féminine qui brille sur les ténèbres de la nuit mérovingienne et qui projette jusque dans notre vingtième siècle une douce et souriante lueur.

GODEFROID KURTH.

Rome.

(1) *Souvenirs de la marquise de Créquy*, t. II, p. 132-134, cité par VIDIEU, *Sainte Geneviève, patronne de Paris*, p. 289.